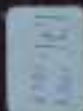


PROCES-VERBAUX

RECORD

1954 - - 1957







électeurs dûment qualifiés  
à voter à une élection  
municipale, par la Puente  
Est de la Ville d'Orlando.

Le dit bulletin de présen-  
tation portant l'acceptation  
du candidat aux noms  
de sa mise en nomination  
comme élu en page No 1  
de la Puente Est de la Ville  
d'Orlando, en présence de  
M. Carl Campagna tel qu'il  
appert au document joints par lui  
en deux formes et qui se trouve  
annexé au bulletin sus-dit.

Page No 2

Le bulletin de présentation de  
M. Louis Demaris est produit  
seulement accompagné de signifi-  
cations de toutes les formalités  
requises par la loi et demandés  
de M. Carl Campagna qui atteste  
sa signature, et même de ses  
parents de M. M. J. P. Demaris  
C. J. Demaris, Louis Demaris son frère  
V. Demaris, Carl Demaris, Co. Ed.  
Demaris, Alandi Demaris, Alfred Demaris  
Ed. Demaris, Frank Demaris, Carl Demaris  
Carl Demaris, M. Demaris, Al. Demaris  
M. Demaris, John Demaris, Carl  
Campagna.

Le dit bulletin de présentation portant  
l'acceptation du candidat, en page No 2  
de la Puente Est de la Ville d'Orlando  
en présence de M. Carl Campagna tel  
qu'il appert au document joints par lui  
en deux formes et qui se trouve annexé  
au bulletin sus-dit.

Deux heures s'étant écoulées depuis  
l'ouverture de l'assemblée et nul autre  
bulletin n'ayant été produit pour les  
charges d'échange de la Puente Est  
de la Ville d'Orlando.

Les qu'il n'y a pas plus de candidats  
à la charge de l'échange et d'élection  
de la Puente Est de la Ville d'Orlando  
qu'il y a de charges à remplir.

Le prochain soir, M.  
Maurice D. Campagna élu par acclamation  
en page No 1 de la Puente Est de  
la Ville d'Orlando, pour le terme fixe  
par la loi, et M. Louis Demaris  
élu par acclamation en page No 2  
de la Puente Est de la Ville d'Orlando,  
pour le terme fixe par la loi.

M. J. Demaris  
E. J. Demaris

Paroisse de Québec  
District d'Orléans

Je soussigné Maurice D. Campagne  
élu censeur au siège No. 2 de  
la Paroisse d'Orléans  
fais rapport que je remplis  
avec honnêteté et fidélité les  
devoirs de cette charge au vu et  
santé de mon jugement, et de ma  
conscience

En foi de quoi j'ai mis ma main et mon sceau

À Québec ce 3<sup>e</sup> jour  
de Mars 1857

M. D. Campagne  
Censeur

Paroisse de Québec  
District d'Orléans

Je soussigné Louis Benjamin  
élu censeur au siège No. 2 de  
la Paroisse d'Orléans  
fais rapport que je remplis  
avec honnêteté et fidélité les  
devoirs de cette charge au vu et  
santé de mon jugement, et de ma  
conscience

En foi de quoi j'ai mis ma main et mon sceau

À Québec ce 3<sup>e</sup> jour  
de Mars 1857

L. B. Benjamin  
Censeur

3<sup>e</sup> Février 1857

Après, régulièrement au Conseil de la Ville  
d'Orléans tenu au lieu ordinaire  
des séances, ce troisième jour de février  
mil huit cent cinquante-sept à  
sept heures P. M. Sont présents:  
M. M. les censeurs, Rouel, Côté, Adolard  
Gauthier, Gilade & Lussier, Maurice  
D. Campagne, par son  
procureur, comme la précédente sur  
le même Maurice D. Campagne.

Proposé par le censeur Rouel Côté,  
de rendre compte de la dernière  
assemblée au vu et sante des  
censeurs

Proposé par le censeur Adolard Gauthier  
de rendre compte de la dernière  
assemblée au vu et sante des  
censeurs

G. G. Gauthier	4.00
George & Lussier	7.00
Adolard Gauthier	1.00
Rouel Côté	3.00
Charles Ed. Côté	2.00
Milford Gauthier	7.00
Emile Michaud	8.00
Bernard Lussier	3.00
Henri Gauthier	7.00
Henri Lussier	7.00
Alfred Bellavance	13.50
Arthur Gauthier	27.50
Emile Gauthier	13.75
Thomson Michaud	13.75
Thomson Ed. Gauthier	13.75

Germain Goleau	13.75
Merriman Roger	27.50
Henry Roger	18.75
Rickard Gouffigne	7.20
Justin Gouffigne	7.50
Francis Gouffigne	7.50
Spield Roger	7.50
John Gouffigne	7.50
Rocher Gouffigne	7.20
Arthur Gouffigne	20.30
Conrad Gouffigne	57.50
Albert Gouffigne	1.10
George Gouffigne	77.70
Benoit Gouffigne	61.55
Joseph Gouffigne	77.70
Thomson Gouffigne	217.75
John Gouffigne	21.90
Robert Gouffigne	21.88
William Gouffigne	77.12
Alfred Gouffigne	1.85
Walter Gouffigne	7.87
Indispensable d'Albion	15.16
Salon de la Ville d'Albion	70.00.75-82.15
M. H. Gouffigne	71.20
Family of Gouffigne	
P. H. Gouffigne	533.21

Après la section est donné par  
Merriman Gouffigne. Pour  
ce Conseil à une prochaine et  
avec pour un règlement com-  
pétant les derniers renseignements  
pour subvenir aux besoins  
de dépenses administratives de  
ce conseil pour l'année 1957

Propose par Bechman Adol. Champagne  
Seconde - Ronald Cote

Que les cahiers Maurice Champagne  
à l'égard de l'année soient distribués  
à signer la demande de certification de  
l'existence de l'Etat de l'année et les  
permettre par les autres membres de  
la ville d'Albion.

Propose par Bechman Maurice Champagne  
Seconde - Ronald Cote

Que cette séance soit ajournée à  
samedi le 6 février 1957 7.50 P.M.

Et la séance est levée

Walter Gouffigne Ephigène Gouffigne  
Secrétaire

6. février 1957

Seance d'ajournement du Conseil de  
la ville d'Albion tenue au lieu  
ordinaire des seances et ouverte par  
de 7 heures mais nous nous sommes  
reunies à 7.30 P.M. Sont présents:  
M. Gouffigne le Maire M. Ephigène  
M. M. des cahiers et Champagne  
Ronald Cote Maurice Cote des  
derniers. Seront présents comme la  
présidence du Maire

Propose par Bechman Adol. Champagne  
Seconde - Ronald Cote

Que le Conseil de la ville d'Albion



Projet T. Hubert	5.05
Projet T. Hubert	58.01
Marchés Savois	6.00
Tramway de la Vallée	188.70
Musée de la Vallée	7.27
St. Joseph de la Vallée	24.07
L. d'enseignement d'Uriage	31.02
Remington Rand	1.28

Proposé par l'archevêque Claude Tillier  
Secrétaire - Maurice Carrière

Sur le rapport de l'inspecteur  
Jean Roy de la Vallée, soit  
accepté et approuvé ainsi que  
les livres et comptes des  
des taxes pour l'année de ter-  
minant le 31 décembre 1953

Estimation de l'archevêque  
budgétaire pour l'année  
1954.

Proposé par l'archevêque Claude Tillier  
Secrétaire - Michel Bonhomme

Cette estimation budgétaire pour  
différentes dépenses générales ordonnées  
le 1<sup>er</sup> janvier 1954, soit acceptée  
- l'archevêque Claude Tillier, soit  
et proposé par l'archevêque Maurice Carrière  
Secrétaire - M. Champagne  
Après M. Michel Bonhomme, sec-  
rétaire, soit M. Carrière, dans  
ses fonctions au salaire  
de 8.000 francs par an soit 4.200  
par an et comptes des  
finances 1954.  
Soit une augmentation de 500 francs

## BUDGET POUR L'ANNEE - 1954 -

## RECETTES

Taxe foncière -	\$1,122,675	@ \$1.20 par \$100.	\$13,472.20
" " spéciales	"	" 0.40 "	4,482.70
" locataire	\$15,615.00	" 5%	780.75
" personnelle			6.00
" du commerce			1,661.00
" de chiens			70.00
Loyer des salles			500.00
Contrôle Ent. chemin d'hiver			407.00
Entretien cours d'hiver			250.00
Intérêt sur taxe			80.00
Divers			50.00
Aqueduc			8,228.47
Epouts			2,063.30
Aqueduc et Epout Des Frs Bourd-Coeur			500.00
Hotel Dieu			300.00
Emprunt temporaire			4,500.00
		Total	39,747.65

## DEPENSES

Chemise	\$2,500.00
Aqueduc	2,500.00
Hotel de ville	1,000.00
Trottoir	400.00
Police	600.00
Dept. des Incendies	600.00
Eclairage des rues	1,400.00
Remise sur obligations	2,000.00
Intérêt "	5,843.50
Intérêt sur emp. temporaire	500.50
Indemnité A. Lemaire	360.00
Evaluation	84.00
Assistance publique	1,500.00
Pr-Assurance feu bâties	171.75
Pr-Assurance Camion Jeep	180.29
Pr-Assurance " incendie	511.01
Assurance resp. patronale	180.00
" " civile	221.76
Camion	500.00
Divers	1,500.00
Administration	300.00
Epouts	600.00
Expropriation	4,500.00
Salaire de secrétaire	1,200.00
Depotier	500.00

39,145.82

Surplus

861.83

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE D'ARTHOLOGIE

Selon l'avis déjà donné à une séance précédente l'échevin  
Samuel Côté propose appuyé par l'échevin Maurice Gauthier  
et le Conseil approuve à l'unanimité l'adoption du règlement sui-  
vant:

Règlement No-141

Règlement imposant la taxe foncière d'administration et la  
taxe spéciale des propriétaires, locataires et licences  
pour entreprises de voirie, égouts, et égouts, éclairage des rues,  
département des écoles, hôtel de ville, ardoisiers, pour l'année  
1951 soit cent cinquante quatre.

Il est décrété et statué par ce règlement ce qui suit:

1e- Une taxe de un dollar et vingt centimes par cent dollars  
est imposé pour fins d'administration, éclairage des rues, entreti-  
en de tous les départements en général, pour l'année mil-neuf-cent-  
cinquante-quatre sur les biens fonds situés dans la municipalité et  
imposables pour toutes fins quelconques suivant la valeur constaté  
sa role d'évaluation en vigueur.

2e- Une taxe spéciale de quarante centimes par cent dollars  
est imposé pour remboursement du capital et intérêt Règlement d'em-  
prunt No-135 pour un montant de \$63,000.00 autorisé par la Commis-  
sion Municipale de Québec par arrêté en date du 19 octobre 1951.

3e- Les taxes spéciales des locataires des licences et per-  
mis seront comme suit:

- 6\$ - du loyer annuel pour locataires  
2.00 - taxe personnelle  
100.00 - pour banquet à vie d'éclairage  
35.00 - sur toute personne société ou corporation exploitant une  
usine de pasteurisation de lait ou vendant des produits lai-  
tiers ne provenant pas exclusivement de son troupeau.  
15.00 - sur tout boucher ou commerçant de pain et gâteaux étranger.  
15.00 - sur tout boucher étranger  
15.00 - sur tout épicer étranger  
10.00 - sur tout colporteur étranger  
25.00 - sur tout commerçant de fruits et légumes étrangers  
10.00 - sur tout vendeur de produits péchés étrangers  
10.00 - sur tout commerçant de poisson étrangers  
50.00 - sur tout contracteur entrepreneur n'ayant pas leur siège so-  
cial dans la municipalité  
100.00 - sur tout commerçant de rebuts, vieux fer, ferrailles de tou-  
tes sortes.  
200.00 - sur toute personne ou société ayant un permis de vente de  
liqueurs alcooliques  
150.00 - sur tout cirque étranger  
Sur toute personne exploitant dans la ville, des instruments  
de jeux appelés trou patate, poule bagatelle ou boule, devra  
prendre un permis et payer une licence de vingt-cinq dollars  
pour chaque instrument.

Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais légaux  
prescrits par la Loi, après deux lectures faites et autres formalités  
prescrites par la Loi.

Adopté en deuxième lecture à la séance ordinaire du 4 mars 1951.

Sylvain Gauthier Maire

Wilfrid Poirier 266042-1  
Gauthier

Avant de mentionner devant le Conseil  
Alfred Gauthier

Sur ce Conseil a été prononcé  
comme premier règlement de travaux  
et construction dans la municipalité  
de la Ville d'Arthologie.

Lecture est donnée dans lettre de  
secrétaire du Conseil de la Ville  
d'Arthologie, au sujet du Conseil de  
Blanchet sous le nom de conseil  
de St-Christophe et sous le nom  
de la Ville d'Arthologie. L'ordonnance  
le conseil de la Ville d'Arthologie  
à se faire représenter à la séance du  
Conseil de la Ville d'Arthologie le  
dép. sous 1951.

Il est proposé par le Conseil d'Arthologie  
second

Sur ce Conseil a été prononcé  
Mr. Elphège Gauthier, sous le nom de  
président de la Ville d'Arthologie  
à la séance du Conseil de la Ville  
d'Arthologie, qui sera tenu le  
11 mars prochain, place qu'il  
sera procédé aux actes d'accord  
au profit de ce conseil de  
Blanchet.

Lecture est donnée dans lettre de  
Mr. Elphège Gauthier, président de  
la Ville d'Arthologie, au sujet de  
rendre responsable de ce conseil  
actuels et futurs sous le nom de  
deux sous le nom de sa propriété

A été proposé par le cabinet M. Carrière  
Kendy - R. Côté

Une résolution, on tend  
à son règlement d'après 135  
lequel charge tout propriétaire  
d'un immeuble un statut de ce  
genre, s'il est exposé au refou-  
lement ou à la contre-pression

Proposé par le cabinet M. Carrière  
Kendy - Alide Filion

Une résolution pour la  
formation des Comités comme suit:

C. Commerce - Alide Filion P.  
G. Thibault M. Carrière

C. Hôtel Dieu - G. Champagne P.  
M. D. Compagnon G. Thibault

C. Aqueduc Lévesque - M. Carrière P.  
G. Thibault R. Côté

C. Police & Feu - M. D. Compagnon P.  
G. Thibault G. Champagne

C. Opérations - R. Côté P.  
G. Thibault M. D. Compagnon

C. Urbanisme - G. Thibault P.  
M. D. Compagnon G. Filion

Trésorier Jean P. P.

Sec. Trés. Wilfrid P. P.

Une promesse de M. Carrière fait prêter  
un officier de tous les comités

Proposé par le cabinet R. Côté  
Kendy - G. Thibault

Une résolution composée de  
son bon sens le Maire et des citoyens  
Maurice Carrière et Alide Filion  
sont autorisés à prendre les né-  
cessaires concernant les dépenses  
excessives par la répartition de  
la Ville d'Orthoboth à l'exception  
de Toronto

Et la séance est levée

Wilfrid P. P. Stéphane Sibbe - secrétaire

7 Avril 1954

Après la réunion du Conseil de la  
Ville d'Orthoboth, tenu au lieu de  
domicile des accusés et sept heures  
moins de nuit, nul n'est venu en-  
quête quatre à cinq heures P.M.  
Sont présents: M. Carrière, M. D. Compagnon,  
M. D. Compagnon, M. D. Compagnon,  
M. D. Compagnon, M. D. Compagnon,  
M. D. Compagnon.

Il y a eu de grandes  
A été proposé par le cabinet  
Maurice Carrière, appuyé par  
le cabinet Alide Filion, que  
cette séance soit ajournée comme  
le 10 Avril 1954 à huit heures P.M.  
Et la séance est levée.

Wilfrid P. P. Stéphane Sibbe - secrétaire

A été proposé par le chef de la Police  
 Secondaire - Roub. Côté  
 Que se conseil, on se rend  
 à son règlement d'après 135  
 lequel ablige tout propriétaire  
 d'installer un chapit de ce  
 type. Cet est report au retour  
 le conseil au à la section Division

Proposé par le chef de la Police  
 Secondaire - Alerte Filion  
 Que se conseil, on se rend à la  
 formation des Comités comme suit.

- C. Finances - Alerte Filion, P.  
 G. Thompson, M. Carrière  
 C. Hôtel Ville - G. Thompson, P.  
 M. D. Compagnie, G. Thompson  
 C. Agriculture - M. Carrière, P.  
 D. Alerte, R. Côté  
 C. Police & Feu - M. D. Compagnie, P.  
 G. Thompson, G. Thompson  
 C. Opérations - R. Côté, P.  
 G. Thompson, M. D. Compagnie  
 C. Habitations - G. Thompson, P.  
 M. D. Compagnie, G. Filion

Secrétaires Jean P. Poir

Sec. Trés. Welford Poir

En outre le Maire fait partie  
 en officier de tous les comités

## Corporation de la Ville d'Arthabaska

Monteur	Arthabaska, P. Q.	1954	1957
Vos droits pour taxes:			
Taxes Municipales, année 19		\$	30.20
Ajuster, voir le loi	18		2.75
Egouts	18		2.75
Tribunaux	10		1.50
Taxe d'Entrepreneur			
Taxe de Commerce			
Amortissement			
Impôts			
Total \$			37.20

Veuillez faire remise immédiatement.

Total \$

7 Avril 1954

Après avoir vu le Conseil de la  
 Ville d'Arthabaska, nous au lieu de  
 donner des conseils, ce système  
 force de nous, nous avons fait un  
 rapport quatre à huit heures P.M.  
 Sans compter pour le moment nous  
 M. Elphège J. J. M. M. par suite  
 nous M. Maurice Carrière, Alerte  
 Filion

Il y a de la peine  
 A été proposé par le chef de la  
 Police Carrière, P. Poir, par  
 le chef de la Police Alerte Filion, que  
 cette service soit reporté au conseil  
 le 10 Avril 1954 à huit heures P.M.  
 Et la séance est levée

Welford Poir

Elphège J. J. M. M.

Il est proposé par l'abbé M. Carre  
secondé par R. Côté

Que ce conseil se réunisse  
à son règlement d'après l'art. 135  
lequel exige tout préparatoire  
à s'installer au chapitre de ce  
genre. Il est proposé un référen-  
cement au s. la contre-proposition

Proposé par l'abbé M. Carre  
secondé par Alde F. Lévesque

Que ce conseil procède à la  
formation des Comités comme suit :

- C. Honoraires - Alde F. Lévesque P.  
G. Thompson M. Carre  
C. Hôtel Dieu - G. Thompson P.  
M. D. Compagnie G. Thompson  
C. Université - M. Carre P.  
G. Thompson R. Côté  
C. Palais & Héra - M. D. Compagnie P.  
G. Thompson G. Thompson  
C. Opéra - R. Côté P.  
G. Thompson M. D. Compagnie  
C. Urbanisme - G. Thompson P.  
M. D. Compagnie G. Thompson

Créditeurs Jean B. Roy

Sec. Trés. Wilfred Roy

En présence de M. Carre fait partie  
ex-officio de tous les Comités

0 \$ - 12.00 en compte

27.50 en compte

9 A 14.00 par compte

525.50 en compte

486 E 144.50 - 11.907.00

plus forte 2,235.00

14.117

486 - 2642 - 12,879.00

plus forte 2,235.00

\$ 15,114.00

Ville de Westboro. Tous au lieu de  
donner des acomptes se septième  
jour de l'année, quel qu'il soit, en  
quatre-vingt à huit heures P.M.  
Sont présents par le maire M. Carre  
M. Elphège Subbi. M. M. Les autres  
sont M. Carre, Alde  
F. Lévesque

Il est proposé par l'abbé  
M. Carre secondé par  
l'abbé Alde F. Lévesque que  
cette séance soit ajournée comme  
le 10 avril 1954 à huit heures P.M.  
et la séance se lie.

Wilfred Roy  
1954

Elphège Subbi

10 avril 1957-

Jeune d'apprentissage des Bonnets de la Ville d'Archologie. Tous au lieu ordinaire des travaux et de la formation de travail, mais, certains sont amputés, autres à l'heure, heures 1-10.

Sont présents: Gon Compagnon, le Maire M. Clippage, M. M. Les échoués, Louis Compagnon, M. M. M. de la Compagnie, Adolphe Compagnon, Robert Côté, Maurice Carrière, Alceste Filion, pendant qu'on va vers la paroisse des Mères.

Proposé par l'échoué G. Compagnon  
deuxième P. Côté  
Puis les minutes de la dernière assemblée sont acceptées.

Proposé par l'échoué Alceste Filion  
deuxième Maurice Carrière

Puis les comptes ci-après sont acceptés et les propositions faites au nom de M. M. J. Filion pour information.

Jeune P. Côté	\$ 75.00
Adolphe Compagnon	2.00
Robert Côté	119.50
Wald M. M. M.	20.00
Alceste Filion	1.35
Paul Compagnon	25.04
M. M. M. M.	24.00
J. P. Compagnon	5.75
Robert Carrière	2.75
Robert Côté	59.74

Jeune P. Côté	25.14
Chryse d'Archologie	25.00
Jeune P. Côté	78.50
M. M. M. M.	48.10
Compagnon Compagnon	2500.00
Robert Côté	80.00
Compagnon M. M. M.	125.00
Paul Compagnon	7.30
Adolphe Compagnon	11.00
Alceste Filion	31.50
Robert Côté	35.70
Compagnon M. M. M.	3.50
Wald M. M. M.	3.50
Robert Côté	3.50
Jeune P. Côté	1.50
P. Côté	1.50
Compagnon Compagnon	1.50
M. M. M. M.	3.50
Robert Côté	1.50
Adolphe Compagnon	2.25
M. M. M. M.	19.00
Compagnon Compagnon	10.00
Robert Côté	27.95
Jeune P. Côté	37.20
Adolphe Compagnon	212.00 - 5.00 (M. M. M.)
Robert Côté	150.00 (M. M. M.)
Jeune P. Côté	125.00

Lectures ont donné de la conviction entre M. M. M. Compagnon et la Commission de la Ville d'Archologie engagée comme gardien à l'Hotel de Ville.

Proposé par l'échoué G. Compagnon  
deuxième P. Côté  
Puis M. M. Compagnon

soit engagé, gardien des Hâtel - de  
ville au prix de \$10.00 par charge  
spéciale, avec obligations ennumérées dans  
la convention passée entre lui -  
même et la Corporation de la  
Ville de Bathurst le 25 date que  
le Maire M. Elphège Piché soit  
obligé à signer pour et au nom  
de la dite Corporation

Précis par l'échevin M. M. P. P. P.  
de la  
de la

Il est vu que sous l'autorité  
de la loi du temps réglementaire  
38 R. S. Q. 1911 Ch. 2 a été de  
ce que le vingt-cinq avril  
1954 a mentionné et une minute,  
le temps réglementaire dans les  
limites de cette municipalité  
est de quatre heures en retard  
avec l'Observatoire de Québec,  
et ce, jusqu'au dimanche le  
vingt-sept septembre mille neuf  
cent cinquante quatre a mentionné  
et une minute, alors que le  
temps réglementaire est de cinq  
heures en retard avec l'Observatoire  
de Québec, et que copie de la  
présente résolution soit présentée  
aux Ministres de l'Énergie, Mines  
et Pêches de Québec pour son  
approbation

Re demande de renouvellement d'emprunt temporaire

Considérant qu'il est devenu nécessaire  
de payer les intérêts des emprunts  
d'urgence et de faire face à des  
nouvelles dépenses de construction pour la  
ville de Québec, la construction de nouveaux  
immeubles d'habitation.

Considérant que bien que les emprunts  
temporaires de la Ville de Québec ne sont  
pas remboursés sur emprunt temporaire

Il est proposé de renouveler l'emprunt  
temporaire

de la Ville de Québec

Une demande est faite à la Com-  
mission Municipale de Québec,  
d'autoriser le renouvellement des  
emprunts temporaires en cours,  
pour une période de dix ans, à  
compter de la date de leur échéance

1-25000, approuvé par la Commission  
Municipale de Québec par  
arrêté en date du 16 novembre 1953  
et remboursable le 12 mai 1954

2-35000, approuvé par la Com-  
mission Municipale de Québec  
par arrêté en date du 24 novembre  
1953, et remboursable le 24 mai  
1954

Et que copie de la présente résolution  
soit présentée à la Commission Muni-  
cipale de Québec pour approbation.

Après de vaines tentatives pour  
 Lecheur Maurice Perrier, d'un  
 règlement comprenant sous certains  
 réserves sous certains d'intérêt  
 public sans certains cas.

Et la même se livre.

Walter Pagnon Elphège Subot Meier

5 mai - 1957 -

Leveur régulier des Comptes de  
 la Ville d'Althosha, tenu au bon  
 ordonnance des comptes et quinquen-  
 jours de mai, mille neuf cent  
 cinquante quatre à huit heures  
 P.M. sont présents: Sous-préfet  
 Lecheur M. Elphège Subot, M. M.  
 des échiquiers Maurice Perrier  
 Renaud Gâte, Lelancet Henry.  
 André Perrier, formant Bureau  
 sous la Présidence des Maîtres

Il est proposé par Lecheur Maurice Perrier  
 Secrétaire

Que les comptes des échiquiers  
 mille ans soient acceptés

Proposé par Lecheur Elphège Subot  
 Secrétaire

Que les comptes ci-après soient  
 acceptés et payés

L. P. Perrier	5.65
M. Compagne	36.85

Régulier Kately	2.00
Régulier Mandrot	5.50
Régulier Grollet	1.00
Régulier Perrier	7.50
Ch. St. Antoine	7.00
Louis Perrier	2.00
Régulier Mandrot	7.00
Ch. St. Antoine	2.00
Régulier Perrier	6.00
Emile Michoud	1.50
Antoine Bédole	8.63
Jean Paul Grollet	77.75
Régulier Perrier	26.85
Vincent Kately	53.10
Jean Marie Perrier	5.60
Régulier Perrier	8.70
Régulier Perrier	2.70
Régulier Perrier	11.20
Régulier Perrier	8.70
Régulier Perrier	63.35
Régulier Perrier	73.40
Régulier Perrier	148.15
Régulier Perrier	187.27
Régulier Perrier	13.70
Régulier Perrier	32.80
Régulier Perrier	18.75 en plus
Régulier Perrier	6.75
Régulier Perrier	1.25
Régulier Perrier	9.57
Régulier Perrier	11.60 en plus

Proposé par Lecheur Maurice Perrier  
 Secrétaire

Que Lecheur Elphège Subot  
 soit élu promoteur pour le prochain  
 Comptes

Projet par Lechevalier Maurice Caron  
deuxième André Lemieux

Que les personnes suivantes  
seront nommées administrateurs  
pour l'année 1927: M. M. Paul  
Brochu, Cultivateur, Alberte  
Madieu, rentier, Joseph Veauville  
ouvrier, et à défaut de l'un ou  
de plusieurs M. Albert Lemieux  
avec comme président M. Alberte  
Madieu, et qui est le cas ont payé  
un salaire de \$ 200 par jour et  
que de plus se sera tenu une assemblée  
générale le 15/10/27

Projet par Lechevalier André Veauville  
deuxième André Lemieux

Que ce Conseil accepte la  
communion de l'Union Municipale  
de Westborough pour le fait de  
avoir contribué sans nomme à  
\$ 7500, chacun total de \$ 37500  
Les dits contributeurs s'engageant  
toujours la propriété de la ville

Projet par Lechevalier Royal Cote  
deuxième André Veauville

Qu'un plan préparé par M.  
A. St. Pierre et J. de Lantier  
montrant les améliorations en fait  
à voter d'une police des trottoirs  
cadastre d'après le village de Westborough  
ville soit acceptée  
L'assemblée est M. R. Lemieux

Que de notation est bonne par Lechevalier  
André St. Pierre, que de Conseil a une  
probable source pour un règlement  
pour l'année de la que recommand  
serait chez les Propriétaires de la  
Commune dans la ville de Westborough

Projet par Lechevalier Royal Cote  
deuxième André Lemieux

Et résolu à l'unanimité  
Que l'achat de 500' terrain de 175'  
et 1/2 doz de terrain 1/2 doz arbores

Lequel est donné d'une lettre de  
M. M. des Marchands de St. Victor.  
Et lequel terrain est de la ville de  
Westborough demandant l'établissement  
d'un cimetière dans la ville  
de Westborough

Après l'heureuse considération et étude de  
la question sans tous ses angles, à  
plusieurs de ses assemblées  
et à cet effet par Lechevalier Royal Cote  
Lechevalier par Lechevalier Maurice Caron  
Et résolu à l'unanimité, Que de  
Conseil de la ville de Westborough ont  
fait accepter l'établissement  
d'un cimetière sur le terrain proposé

Etant donné que ce serait de nature  
à nous en empêcher de la ville  
municipale, lequel terrain fait  
également partie d'un de ces plus  
sans finitères.

Et que après de la présente résolution est  
approuvée, M. St. Pierre continue avec de la  
ville de Westborough représentant le  
municipal en fonction

Lecture est donnée d'une requête de  
M. M. Jacques Brous et autres demandeurs  
contre le préfet de la Haute-Saône  
Cité de Vesoul dans la ville  
d'Autpigny

Proposé par M. Brous - Maurice Cressin  
Secrétaire - Alceste F. Lenoir  
Et vu par le conseil municipal

Une demande, ont été faite au  
Maire de la Ville de Vesoul,  
par le conseil municipal des demandeurs de  
la Haute-Saône, le Préfet de la Haute-Saône  
de la construction d'une  
gare en Autpigny des rues Côte  
et Vesoul dans la ville d'Autpigny

Améliorer qui serait une amélioration  
l'attention au point de vue des habitants et  
propres

Et que copie de la présente  
réclamation soit envoyée à la  
Mairie de Vesoul pour recommandation

Et la séance se lève

M. Brous - Alceste F. Lenoir  
Secrétaire

— 19 mai 1954 —

Assemblée générale des habitants de la  
ville d'Autpigny tenue au lieu de  
l'ancien des requêtes ce 19ème jour  
de mai 1954 neuf cent cinquante  
deux à huit heures P.M.

Sont présents: M. Brous, M. Cressin, M. Lenoir  
M. Elphège, M. Lenoir, M. Lenoir

cependant André Jousset, Maurice L.  
Lenoir, Adolphe Champoux, formant  
quorum sous la présidence de M. Brous

Il est proposé par M. Brous, M. Cressin  
L'assemblée par M. Brous, Maurice L. Lenoir  
et autres

Proposé par M. Brous, M. Cressin  
de la Ville de Vesoul, de Vesoul et autres,  
durant la session de la Haute-Saône, en  
vue de la loi de la Haute-Saône, en  
vue de la Haute-Saône, les habitants  
de la Haute-Saône

Sont:

Rue de Vesoul - Bouteille de Vesoul 511/10  
Rue de Vesoul - Vesoul 512

M. Brous - Alceste F. Lenoir  
Secrétaire

Copie de la présente  
réclamation est envoyée au Maire de la Ville

Proposé par M. Brous - André Jousset  
Secrétaire - Ad. Champoux

Et cette séance a été adjournée  
à lundi le 22 mai 1954 à huit  
heures P.M.

Et la séance se lève

M. Brous - Alceste F. Lenoir  
Secrétaire

26 mai - 1957

Leang régulières du Conseil de l'Église de l'Épiscopat tenues au lieu ordinaire des réunions et complètes pour de mai 1957 neuf cent cinquante quatre à huit heures P.M.

Sont présents par honneur le Maire M. Elphège Lohé, M. M. Lechevalier, André Lemery, Maurice D. Campagne, Edouard Champagne, Maurice Carrière. Absents M. Lohé, parant par un vote sans la présence du Maire.

Il est proposé par Lechevalier M. Lohé approuvé par Lechevalier André Lemery et Lohé.

Un montant de quatre cents dollars "dépense" sont payés à M. Carrière substitués en règlement du droit de certification pour passage d'un terrain situé sur le terrain. Les plans et devis préparés par M. Carrière Carrière ont été vérifiés et ont été payés des travaux de construction de la route No. 131 de la ville de l'Épiscopat.

Que M. C. P. Garmier Maire de l'Épiscopat soit autorisé à faire l'acte de propriété suivant une résolution du Conseil parait de

Le Maire a sans séance d'ajournement du vingt mai ont neuf cent cinquante quatre.

Il y a eu un honneur le Maire et le Maire tenues sont autorisées à signer pour et au nom de la ville l'Épiscopat adapté à l'Épiscopat.

De la séance de la:

M. Lohé, M. Elphège Lohé, Maire

27 Juin - 1957

Leang régulières du Conseil de la ville de l'Épiscopat tenues au lieu ordinaire des réunions et complètes pour de mai 1957 neuf cent cinquante quatre à huit heures P.M.

Sont présents par honneur le Maire M. Elphège Lohé, M. M. Lechevalier, André Lemery, Maurice D. Campagne, Edouard Champagne, Maurice Carrière. Absents M. Lohé, parant par un vote sans la présence du Maire.

Proposé par Lechevalier M. Carrière secondé par M. Lohé.

Que les minutes des travaux des dernières assemblées soient acceptées.

Proposé par Lechevalier M. Lohé secondé par M. Carrière.

Que les comptes et dépenses soient acceptés et payés.

Le secrétaire trésorier improuve les  
membres du Conseil. Le 15 Mars 1902  
M. William Bergeron, Beau-Père de  
M. Alcide Béliveau, échoué de cette  
municipalité.

Propose par le Chevalier Adolphe Champagne  
Secrétaire. Le 15 Mars 1902  
Que le Conseil a approuvé avec  
regret, le décès de M. William  
Bergeron, Beau-Père de M.  
Alcide Béliveau, échoué de cette  
municipalité, et des vœux sur  
ce grand succès qui a sa fa-  
mille ses plus sincères condoléances.

Propose par le Chevalier André Champagne  
Secrétaire. Le 15 Mars 1902  
Que la lettre de l'Association de  
l'église de St-Augustin de la paroisse  
paroissiale de St-Patrick de  
de Montréal du 21 oct au  
17 novembre 1902 soit acceptée.

Est donné au Conseil l'un  
des multiples d'une déclaration  
signée par plusieurs requérants  
demandant être enregistrés en association  
sous l'autorité de la loi concer-  
nant les Clubs de Récréation.  
S. B. 2 1901, Chap. 107, pour le  
régime comparatif de l'Association  
Villeneuve de la paroisse avec ses  
sociétés dans la ville de St-Patrick  
dans le but d'obtenir l'assou-  
lissement et l'autorisation de ce  
Conseil municipal de la loi.

l'Association en l'Association de la dette  
association.

Propose par le Chevalier Adolphe Champagne  
Secrétaire. M. D. Champagne

Que la dette inscrite soit accordée  
et que ce Conseil donne son assentiment  
et son autorisation à ce que l'Association  
"Les Chantiers Villeneuve de la paroisse"  
soit enregistrée en l'Association sous l'au-  
torité de la loi concernant les Clubs  
de Récréation, avec une somme de  
la ville de St-Patrick.

Adopté à l'unanimité

Droits à payer	
Honoraires	42.95
Bureau	12.17
Bureau	8.00
Reçu	92.00
Jean Marie Massonville	18.25
Ed. Durois	16.50
Joseph Durois	22.00
Joseph Durois	79.00
André Champagne	20.00
Jean Massonville	22.70
Monsieur Durois	72.35
Herbert Houle	98.70
Monsieur Durois	5.60
Armand Houle	22.90
Honoraires	3.25
Armand Houle	3.25
Armand Houle	3.25
Armand Houle	7.00
Armand Houle	3.50
Ch. Lévy	7.00

Raymond Lapinot	10.00
Dr. Ed. Couture	6.50
Cap. Mailhot	10.00
Exempte Michaud	10.00
J. L. Bessacost	4.25
J. Robert Noël	21.32
Salvato de Meloyant	37.35
Abraham Paré	6.00
Pauline Laroche	47.02
Abbé V. Bouchard	61.30
Marquis Deslaur	62.45
Le Freres de Yverville	2.75
Edmond de la Rivière	265.00
Monsieur Paré & Co. Ste	122.50
de la Salle Young Co	170.75
Equipe Paré	4.80
M. L. Laroche	26.11
de Monceville & Dutilleul	16.50
C. de Laroche	36.15

Et la somme de

M. L. Laroche      Elphège Sablé maire  
des Freres

17. Juin 1937

Reçu par le conseil de la ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des sessions et dixseptième séance de Juin mil neuf cent trente sept, qu'il a été décidé de verser la somme de \$100.00 à la caisse de la paroisse de St. Jean Baptiste de la Rivière. Sont présents: Son honneur le Maire, M. Elphège Sablé, M. M. de Laroche, M. L. Laroche, M. L. Laroche.

Richard Champagne, Maurice Charbonneau, présent par son sans la présence du Maire

Est soumis au Conseil l'un des diplômes, dans déclaration écrite par eux signifiante, de la part de la paroisse de la Rivière, sans le nom officiel de "la Société Saint-Jean-Baptiste section d'Arthabaska".

Le tout conformément aux dispositions des Statuts 304 des Statuts Révisés de la Commune de Québec "1931"

Présent par le Maire, Maurice Charbonneau  
Affirmé par Richard Champagne  
Elphège Sablé maire

Le ledit requête est accordée, et que ce Conseil donne son approbation, assentiment et son autorisation à ce que la Société Saint-Jean-Baptiste section d'Arthabaska, peut être en association, le tout conformément aux dispositions des Statuts 304 des Statuts Révisés de la Commune de Québec 1931.

Et la somme de

M. L. Laroche      Elphège Sablé maire  
des Freres



Henry Pearson	4.00
Wells Leonard	21.50
Robert French	9.50 - P.S. Co.
Anna Coulter	1.75
Harmond Houle	48.65
Walter Trapp	14.50
Arthur Fournier	24.20
Joseph Renault	65.80
James Thompson	25.10
James Pollock	48.60
Joseph Fournier	27.45
Edgar Bellamy	27.75
Robert Brown	24.20 - Foul.
Arthur Fournier	24.20 -
James Fournier	27.50
Samuel Fournier	40.00 - P.S. Co.
	10.70 - P.S. Co.
Walter Leonard	2.50
William Dally	1.87
William Smith	1.57
Sharon W. W. & P. W.	18.00
John Fournier	10.00
International Water Supply	16.24
W. P. Fournier	6.32
William Fournier	5.00
Joseph Fournier	5.60
Walter Fournier	2.77

Features of some projects of  
Mr. M. J. Fournier, President of another  
standing on record of last year  
I see 17 more for some

Propose par l'Association Adolphe Champagne  
de la Côte  
Pour cette expédition soit renvoyée  
à plus tard pour étude

Propose par l'Association Adolphe Champagne  
de la Côte  
de la Côte d'importance publique  
de l'Association Adolphe Champagne à l'Hotel  
de la Côte d'importance soit acceptée

Propose par l'Association Adolphe Champagne  
de la Côte  
de la Côte d'importance publique  
de l'Association Adolphe Champagne à l'Hotel  
de la Côte d'importance soit acceptée

de la Côte d'importance  
de l'Association Adolphe Champagne à l'Hotel  
de la Côte d'importance soit acceptée

Propose par l'Association Adolphe Champagne  
de la Côte

de la Côte d'importance  
de l'Association Adolphe Champagne à l'Hotel  
de la Côte d'importance soit acceptée

Propose par l'Association Adolphe Champagne  
de la Côte

de la Côte d'importance  
de l'Association Adolphe Champagne à l'Hotel  
de la Côte d'importance soit acceptée

Le Conseiller Adolphe Champoux  
donne avis de Motion d'un règlement  
amendant le règlement no 112  
de la Ville d'Arthabaska "Aiguillon"

Le Conseiller Alcide St. Laurent donne  
avis de Motion d'un règlement  
amendant le règlement no 135  
de la Ville d'Arthabaska "L'Université"

Proposé par l'échevin Alcide St. Laurent  
secondé par l'échevin Paul Gauthier

Que sans honneur le Maire  
M. Elphège Tolle soit autorisé à  
signer le bail pour l'Entre la  
Coopération de la Ville d'Arthabaska  
pour la location de la Ville d'Arthabaska  
pour la location de la Ville d'Arthabaska  
pour la location de la Ville d'Arthabaska  
pour la location de la Ville d'Arthabaska

Proposé par l'échevin Ad. Champoux  
secondé par l'échevin Paul Gauthier

Que cette affaire soit ajournée  
à jeudi le 22 juillet, nul n'ayant  
eu connaissance de quatre à huit  
heures P.M.

Et la séance est levée.  
M. Elphège Tolle Alcide St. Laurent  
M. Paul Gauthier

- 22 Juillet - 1954 -

Le Conseil de la Ville  
d'Arthabaska, tenu en séance ordinaire des  
séances ce mardi 22 juillet pour  
lequel nul n'ayant eu connaissance  
de quatre à huit heures P.M.

Sont présents: Les honorables le Maire  
M. Elphège Tolle, M. M. Les échevins  
Adolphe Champoux, Maurice D. Champagne,  
Maurice Paré, Alcide St. Laurent,  
André Lussier, prenant part  
sans la présidence du Maire

Qu'il soit réglé en amendant  
au Reg 112 & 135 - qui sera soumis  
à la prochaine assemblée.

L'indication donne à M. Paul Gauthier  
pour la location de la Ville d'Arthabaska  
pour la location de la Ville d'Arthabaska  
pour la location de la Ville d'Arthabaska

Et la séance est levée.  
M. Elphège Tolle Alcide St. Laurent  
M. Paul Gauthier

- 4 août 1954 -

Le Conseil de la Ville  
d'Arthabaska, tenu en séance ordinaire des  
séances ce jeudi 4 août pour  
lequel nul n'ayant eu connaissance  
de quatre à huit heures  
P.M. Sont présents: Les honorables  
le Maire M. Elphège Tolle, M. M.  
Les échevins Alcide St. Laurent,

Compte Succursale, Maurice D.  
Compagnie Adolphe Champagne  
sous la présidence du Maire

Proposé par l'échevin André Fleury  
Second Adolphe Champagne

Que les minutes des deux des-  
cendues assemblées soient acceptées

Proposé par l'échevin M. P. Champagne  
Second Adolphe Champagne

Que les comptes ci après soient  
acceptés et payés

Walter Drouot	11.52
André Champagne	34.72
Monsieur Lacroix	2.00
Compt. Belisle	2.00
Edgar Bellemare	33.61
Arthur Houde	32.10
Paulus & Harter	7.00
Joseph Demerut	26.00
Commodore Laroché	7.75
Assurance D'Amoy & Comp.	72.03
Messrs W. Demerut	11.53
Assurance St-Joseph & Comp.	24.70
Assurance d'Archevêque	33.67
Compt. Thibault	629.75
Compt. & Pappas	100.00
Robert Hall	133.25
A. J. Letourneau	101.25
	5.04

Proposé par l'échevin M. P. Fleury  
Second Adolphe Champagne  
Qu'une note de remerciement soit

adressé à l'Honorable Messrs J. B. Bouchard et  
à l'échevin de Compt. pour l'attention de  
gouvernement belge pour un montant de  
\$1500 à la Belle d'Archevêque pour grati-  
fuger le don de l'échevin dans le but  
d'acquiescer

Et que copie de la présente résolution  
soit envoyée à l'Honorable Messrs  
J. B. Bouchard  
à l'adresse de son domicile, 711  
avenue de la Rep. à 100-101 de la 10<sup>e</sup> municipalité

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE D'ARCHEVÊQUE

ORDONNANCE No. 142

Règlement de la Corporation de la Ville d'Archevêque,  
concernant le service de l'éducation et des Enfants d'âge, amendé  
les règlements Nos 115 et 135.

Il est constaté que des avis de motion ont été donnés.

Il est proposé par l'échevin Messrs D. P. M. Fleury  
approuvé par l'échevin Adolphe Champagne  
et il est ordonné et statué par règlement en tel effet.

Le paragraphe C du Règlement No. 115 mod. amendé en vertu  
en regard de "Hotel-Dieu-St. Joseph" les chiffres \$200.00 au lieu de  
\$2000.00, et en ajoutant à la suite de ce paragraphe C les mots

LA SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES DU HAUT QUÉBEC \$ 500.00

L'article 3 du Règlement No. 135 est amendé, en y ajoutant,  
à la suite des mots suivants

LA SOCIÉTÉ DES MISSIONNAIRES DU HAUT QUÉBEC \$ 150.00

Le présent règlement est rétroactif quant au paiement des dites  
taxes au premier janvier, mil-neuf-cent-vingt-cinq, et entrera  
en vigueur dans les délais et après les formalités requises par la  
loi.

Adopté à la séance du 4 août 1925.

Edmond L. L. L.  
Maire

W. P. P.  
Secrétaire-Trésorier

Leature est donnée au rôle d'une  
lecture pour la soirée 1953

Cette étude a été écrite de  
à Homologues à une autre alter-  
nate.

À la séance du 10/10

Willy P. [unclear]  
[unclear]

Elphège Sabti [unclear]

25 août 1954

Scapure effectuée au Conseil de  
la Ville d'Arthois, tenue au  
salle ordinaire des soirées et  
ouvert à 8 heures, mais n'est  
c'est en grande partie à huit  
heures 1/2 M.

Sont présents: des hommes le  
Maire M. Elphège Sabti MM. Les  
Lechevres G. [unclear] [unclear]  
[unclear] D. Campagne, Adolphe  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]

Le secrétaire, Francis au  
présent de l'Assemblée le délégué de  
M. Jacques [unclear] à l'âge de quatre  
ans et [unclear] [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]

Ad est proposé par [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]

Cette assemblée est présidée par  
le délégué de M. Jacques [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] de cette municipalité et  
deux autres [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]

À la séance du 10/10

Willy P. [unclear]  
[unclear]

Elphège Sabti [unclear]

10-Septembre 1954

Scapure effectuée au Conseil  
de la Ville d'Arthois, tenue au  
salle ordinaire des soirées et  
première fois de septembre mais  
n'est en grande partie à huit  
heures 1/2 M.

Sont présents: des hommes le Maire  
M. Elphège Sabti MM. Les  
Lechevres G. [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]

Ad est proposé par [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]

Cette assemblée est présidée par  
le délégué de M. Jacques [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] de cette municipalité et  
deux autres [unclear] [unclear] [unclear]  
[unclear] [unclear] [unclear] [unclear]

Reçu par l'échevin A. Bédard de l'annuaire  
 de la ville de Rimouski  
 pour les comptes et après  
 avoir été acceptés et payés comme suit:

Dangle & Fils	21.12
Compt. Campagne	21.00
Expier Bellavance	22.97
Roy & associés	18.70
G. E. Gendreau	35.00
Notaire, Elzéar	1,254.20
Compt. Groulx	7.12
Joseph Groulx	76.10
Compt. & Payne	130.00
Richardson & Jones	21.70
Autopays de la ville	28.00
Compt. de la ville	100.00
John Verelle	8.00
Wendell Taylor	6.00
Descombes & Fils	25.00
Joseph & Groulx	57.30
Edmond Groulx	5.25
Edmond Groulx & Fils	177.36
L. G. Groulx & Fils	17.03
Exp. de la ville	316.41
Exp. de la ville	77.02
Exp. de la ville	16.65
Exp. de la ville	27.53
Exp. de la ville	10.78
Exp. de la ville	202.30
Exp. de la ville	12.70
Exp. de la ville	6,01.70

L'échevin André Groulx  
 pour avoir la motion d'un  
 règlement d'emprunt de \$100,000  
 conformément à la loi

opérations dans la dite municipalité

R. Bédard d'emprunt temporaire

Considérant que les travaux commencent  
 dans le règlement d'emprunt de \$100,000  
 et que la ville n'a pas encore en outre un  
 contrat en montant de \$100,000 pour  
 le budget ordinaire de 1957.

Par conséquent qu'un remboursement  
 d'allocation d'impôt et intérêt  
 par \$100,000 pour un montant de  
 \$100,000 doit être fait le 1<sup>er</sup> octobre  
 1957.

Par conséquent que la perception des  
 taxes se fait plus lentement que  
 d'habitude.

Il est proposé par l'échevin André Groulx  
 secondé par l'échevin A. Bédard  
 et résolu à l'unanimité, que  
 demande soit faite à la Com-  
 mission Municipale de Québec  
 d'autoriser son emprunt tempo-  
 raire par billets pour un  
 montant de \$50,000 ou à son  
 intérêt précédent par 2 1/2 pour  
 une période de six mois. Que  
 son honneur le Maire et le secrétaire  
 Trésorier soient autorisés à signer  
 pour et au nom de la dite Corporation  
 et que copie de la présente res-  
 solution soit envoyée à la Com-  
 mission Municipale de Québec  
 pour autorisation.

Leaturs est donné des Rôles d'évaluation  
pour l'année 1924.

Proposé par Lechevalier Alvide F. Lhuery  
Secrétaire André Boncompagni

Que les mutations des propriétés  
approuvées soient faites au rôle  
d'évaluation.

R. G. G. Felbert & Fernand Pellé  
Alvide F. Lhuery & R. G. Champagnon  
Régis de Beaumont & Achille Bignon  
Louis Roland Poutier & Emile Bonnet

Proposé par Lechevalier Roubert Côté  
Secrétaire Alvide F. Lhuery

Que le rôle d'évaluation  
pour l'année 1925 soit parcellaire  
suivant sa forme et tenance  
et que les propositions de pro-  
prietés ont été changées et en-  
voies ont été paraphés par  
le Maire et le secrétaire.

Et la séance est levée.

M. G. Poutier Alvide F. Lhuery  
Secrétaire

6. Octobre 1924

Séance régulière au Conseil de la  
ville d'Arthés-sur-Orne tenue au lieu us-  
d'usage des séances et commencée plus  
de 5 heures mais n'est terminée  
qu'à huit heures P.M. Sont présents  
M.M. Les échevins Alvide F. Lhuery,  
André Boncompagni, Maurice D. Boncompagni  
Achille Bignon, Régis de Beaumont,  
Louis Roland Poutier, Roubert Côté,  
Maurice Carrière. Propositions  
pour la période des mutations  
Lechevalier F. Lhuery.

Proposé par Lechevalier Roubert Côté  
Secrétaire Maurice Carrière  
Que les mutations de la des-  
crite soient acceptées.

Proposé par Lechevalier R. G. Champagnon  
Secrétaire M. D. Boncompagni  
Que les comptes des propriétés  
soient acceptés et payés comme suit:

Cécile Moutonville	71.24	
André Champagnon	36.78	Willy,
Roubert Côté	3.57	
Régis de Beaumont	3.30	
Achille Bignon	3.30	
Maurice Carrière	3.50	
Clement Poutier	12.60	
Régis de Beaumont	3.50	
Louis Roland Poutier	5.00	
Régis de Beaumont	11.20	
Alvide F. Lhuery	11.15	
Emile Bonnet	7.20	
André Boncompagni	7.35	

Kernan Rogers	7.50	
Erhard Gault	28.20	
Joseph Demarelt	73.65	
Alfred J. Smith	6.00	
Walter Jones	12.00	
George Cole	357.76	
Alfred Brule	17.28	
Salmon et Helen	15.00	
Richard Elchman	235.00	
de la Cour Municipal	15.18	
Municipal de la Cour	168.50	4.30
Walter McDonald	202.51	
Ed. J. Johnson	9.27	
Ed. J. Johnson	17.68	
John George Beattie	5.00	
de la Cour Municipal	17.37	
George W. & Powers	237.21	
Joseph Bergant	7.50	
James Hankins	60.00	trouvé
de la Cour Municipal	97.66	trouvé
Ed. J. Johnson	10.17	
Ernest J. J. J.	235.00	

Redemands a la Cour Municipal de la Cour  
renouvellement d'impôt a un  
niveau

Considérant que par arrêté en date  
du 27 avril 1914, la Commission Municipal  
a été de la Cour Municipal a approuver un  
renouvellement d'impôt au  
montant total de \$12500.00 remboursé  
le 24 oct/14

Considérant qu'un montant de  
\$5000.00 a été remboursé le 11 oct/14  
à la Cour Municipal

Considérant que beaucoup de bon

opérations ont été faites dans un développement  
de la ville.

Il est proposé par le Conseil Municipal  
de la Cour Municipal

Et qu'il est convenu que  
des demandes ont été faites a la Cour  
Municipal de la Cour Municipal  
renouvellement d'impôt au  
montant total de \$12500.00 pour un période de  
six mois a compter du 27 octobre 1914

Une copie formant le procès et le recensement  
financier sont autorisés a signer pour  
et au nom de la ville Corporation

Et que copie de la présente résolution  
soit déposée a la Cour Municipal  
de la Cour Municipal pour approbation

Demande a été faite par M. J. G. Gault  
et J. Demarelt de la Cour Municipal  
de la Cour Municipal de la Cour Municipal  
d'échanger les  
billets promissaires autorisés de  
par la Corporation a la Commission  
de la Cour Municipal en faveur de

- 1- 17 avril 1912 - montant \$2500 en f. p.  
apport de Mme M. Demarelt  
de la Cour Municipal
- 2- 19. Sept/12 montant \$2500 en f. p.  
de Mme M. Demarelt de la Cour Municipal
- 3- 7. Decembre/12 montant \$2500 en  
f. p. de M. J. G. Gault de la Cour Municipal

Proposé par le Conseil Municipal de la Cour  
Municipal de la Cour Municipal

Que vos honorables Maire et le  
ses trois soient autorisés à signer  
les dits bulletins en faveur des  
personnes de hauts fonctionnaires et  
Associations des bulletins reçus  
en faveur de M. Adolphe Bismuth  
désigné

Propose par le Conseil le Rapport  
secondaire M. Carré

Que M. Ponsot Cote achève  
de cette municipalité soit élu  
provisoire pour le prochain An  
maître.

Propose par le Conseil M. Carré  
secondaire M. H. Compagnon

Que la demande de M. H. Hald  
M. Hald en vue de l'octroi de  
Bureau de la ville soit et que  
somme de 1000 à 1000 soit  
refusé  
Adopté unanimement.

Propose par le Conseil P. Cote  
secondaire A. Compagnon

Que cette somme soit  
aprouvée et payée le 14 octobre  
1904 à huit heures P.M.

Et la séance est levée.

M. H. Compagnon Elphège Sibi maire  
P. Cote

14 oct 1904

Après d'approbation par le Conseil  
de la ville d'orthographe tenue en  
faveur ordinaire des séances et pro  
longeons pour de catégoriser jusqu'à sept  
sont amontrés quatre à huit heures  
P.M.

Sont proposés par le Maire  
M. Elphège Sibi M.M. des cabinets  
Adolphe Compagnon, Maurice Carré,  
Adolphe Sibi, présent quarante  
sans la présence du Maire

Propose par le Conseil Maurice Carré  
secondaire Adolphe Compagnon

Que la Certes hospitalière pro  
prie pour de M. H. Hald et Compagnon  
prospères et l'Hôpital St. Charles  
et l'Hôpital soit acceptés

Propose par le Conseil P. Compagnon  
secondaire P. Hald

Que M. Hald puisse soit  
somme pour les volontaires en  
remplacement de M. C. Compagnon  
M. Hald honnêtement et  
Que M. Hald puisse soit  
après de ses plus plus parties de la  
brigade des volontaires de la  
ville.

Propose par le Conseil Ad. Compagnon  
secondaire Ad. Hald

Que la signature de  
M. Elphège Sibi pour achat  
de fournitures et outils pour parties  
secondaires au Prix de 1000  
sans tous les garanties et non

Le projet a été communiqué dans sa  
lettre du 12 octobre 1857.

Celui de nos collègues est déposé par  
M. le Maire au Conseil de la Ville et un  
rapport sera fait par le Conseil  
de la Ville et l'Assemblée.

De la séance de lundi

M. le Maire  
1857

Éphèse Pelli-maire

25 Octobre/57

Le Conseil de la Ville de l'Assemblée a  
eu lieu ordinaire des séances  
ce jour-là, le 25 octobre 1857  
seul sont intervenus quelques  
à huit heures P. M.

Sont présents: Son Honneur le  
Maire M. Ephèse Pelli, M. le  
Maire M. M. M. M. M. M. M. M.  
M. le Maire M. M. M. M. M. M. M. M.  
M. le Maire M. M. M. M. M. M. M. M.  
M. le Maire M. M. M. M. M. M. M. M.  
M. le Maire M. M. M. M. M. M. M. M.  
M. le Maire M. M. M. M. M. M. M. M.

Considérant qu'il est de  
bonne nécessité pour la  
prospérité de la Ville et l'Assemblée  
de faire approuver ses revenus  
pour la bonne administration  
de la Ville.

Il est proposé par le Conseil de l'Assemblée  
et approuvé par le Conseil de l'Assemblée  
M. le Maire

Le Conseil de la Ville est au-  
jourd'hui approuvé des amendements  
à la Chartre de la Loi de l'Assemblée VII,  
Chapitre 72, en rapport avec le  
tout de sorte. Un amendement pour  
acquiescer, sur un des amendements  
pour les industries ou autres.  
C'est-à-dire, et autres pour amendement  
à la Chartre 61 de la Loi de la Ville  
et l'Assemblée.

Le Conseil de la Ville est au-  
jourd'hui approuvé des amendements  
à la Chartre et autres à se voir.

Adapté à l'Assemblée

Le Conseil prend comme  
amendement des amendements préparés  
qui sont maintenant déposés.

Il est proposé par le Conseil de l'Assemblée  
et approuvé par le Conseil de l'Assemblée  
M. le Maire

Le Conseil de la Ville est au-  
jourd'hui approuvé des amendements  
à la Chartre de la Loi de l'Assemblée VII,  
Chapitre 72, en rapport avec le  
tout de sorte. Un amendement pour  
acquiescer, sur un des amendements  
pour les industries ou autres.

Adapté à l'Assemblée

De la séance de lundi

M. le Maire  
1857

Éphèse Pelli-maire

3 novembre 1957.

Jeunes régularisés des Bénévoles de la Ville de Québec. Tous au feu ordinaire des heures et tous venus jusqu'au novembre sauf un qui vient vingt-quatre à huit heures P.M.

Son présent. Son honneur le Maire M. Elphège Gauthier M.M. Les conseillers Lucille Lemire, Maurice Carrière, Claude Gauthier, parment qu'on ne soit pas la présence des Maires.

Il est proposé par l'ancien M. Carrière secondé par Claude Gauthier.

Que les mandats des trahis soient acceptés.

Proposé par l'ancien André Lacombe secondé par Maurice Carrière.

Que les comptes ci-après soient acceptés et payés.

Jean-Paul Drapeau	5.35
M. J. J. de St. Pierre	110.00
L'Épaveur de Québec	5.35
Albert Gauthier	44.68
André Campagna	2.26
	10.00
	27.48
Stemard Fugère	13.00
Alfred Fugère	6.00
René Fugère	27.65
René Fugère	2.75

Antoine Beland	2.25
Claude Gauthier	51.20
Stemard Fugère	31.80
Joseph Fugère	23.30
Robert Fugère	16.00
100 \$	1.25
	25.00
Robert Fugère	12.00
	50.00
	1.10
	12.30
Robert Fugère	51.20
Stemard Fugère	116.00
	52.00
	8.11
Robert Fugère	3.00
Stemard Fugère	300.00
St. Pierre Fugère Co. Ltd.	25.60
M. Fugère	2.00
M. Fugère "J. Fugère"	25.00
M. Fugère "J. Fugère"	25.00
M. Fugère "J. Fugère"	1.50
Joseph Fugère	25.23
Épaveur de Québec	27.00
Robert Fugère	10.25

Proposé par l'ancien André Lacombe secondé par Claude Gauthier.

Et l'ancien M. Carrière.

Que le directeur des chemins soit responsable pour les années 1957-1958.

Que le directeur des chemins soit responsable de la limite de la Ville de Québec à la limite de la Ville de Québec soit une ligne sur laquelle de 100 M. soit bornée à M. Gauthier par l'ancien M. Carrière au point central de 500 M. par mille bornes de la Ville de Québec.

Attendu que pour payer une telle  
 somme d'obligation due le 31 décembre  
 1957, pour un montant de  
 \$3,332.87, le remboursement de  
 capital et intérêt payé par

La Corporation de la Ville d'Eschborn  
 doit être payée temporairement  
 au montant de \$2000. et elle  
 doit le payerement des taxes de  
 la ville finale convenu.

Il est proposé par le conseil de la ville  
 d'Eschborn par le conseil de la ville

que la Corporation soit au  
 moins à payer un emprunt tem-  
 poraire par billet promesse à  
 un an qui monte à \$2000. en  
 attendant la perception de la balance  
 des taxes de la ville finale convenu.

Le Maire et le Sec. Trés. ont  
 autorisés à signer le dit billet  
 pour et au nom de la dite Corporation.

Et que copie de la présente  
 résolution soit envoyée à la  
 Commission Municipale de Québec  
 pour approbation.

Adopté à l'unanimité

Et la séance se lève

Walter Gagné Sec. Trés.  
 Elyse Gagné maire

Le 31 décembre 1957

Le conseil municipal du Conseil de la Ville  
 d'Eschborn, tenu en lieu ordinaire  
 des séances ce premier jour de décembre  
 1957, s'est réuni à huit heures P.M.

Sont présents: Son Honorable Maire  
 M. Elyse Gagné, M. G. Gagné,  
 M. G. Gagné, M. G. Gagné, M. G. Gagné,  
 M. G. Gagné, M. G. Gagné, M. G. Gagné,  
 sous la présidence de M. G. Gagné

Il est proposé par le conseil  
 de la ville d'Eschborn  
 Sec. Trés. M. G. Gagné  
 que les comptes de la dernière  
 année soient acceptés

Proposé par le conseil de la ville  
 de la ville d'Eschborn M. G. Gagné

Que les comptes soient acceptés et payés.

J. G. Gagné	76.85
M. G. Gagné	18.53
Albert Gagné	7.44
Robert Gagné	17.27
Onel Gagné	5.00
	77.52
	8.97
	16.10
	5.10
	16.97
	72.57
	75.00
	7.27



29 Decembre / 34

Nous sommes, mercredi soir  
à la ville d'Urboboska, réunis  
à l'avis de convocation de la  
présente assemblée, et concer-  
tons à décider sur toutes questions  
à être soumises au Conseil, notre  
premier objet le départ de  
la ville.

Enfin de plus nous avons  
à Urboboska à l'Hotel de ville  
ce dimanche 29 décembre 1934

Ephèse Sibb's maire  
André Lomont  
Maurice O. Campagna  
Edmond Champagnon  
Bernard Noto  
Maurice Lacroix  
Alcide Lacroix

Edmond Champagnon

29 Decembre 1934

Assemblée spéciale du Conseil de  
la ville d'Urboboska, tenue au  
lieu ordinaire des séances  
ce dimanche 29 décembre 1934  
à 8 heures, nous nous sommes  
réunis à 8 heures.

Sont présents: Edmond Champagnon  
Maurice O. Campagna, Ephèse Sibb's  
les citoyens André Lomont  
Maurice O. Campagna.

Edmond Champagnon, Rouel Côté,  
Maurice Lacroix, André Lomont  
sont présents au lieu ordinaire  
des séances.

Les citoyens ont émis une résolution  
approuvant le départ de la ville  
à l'assemblée.

Il est proposé par Edmond Champagnon  
de rendre par le chemin de fer  
à l'assemblée.

Par le Conseil municipal de  
la ville d'Urboboska, prochaine  
séance nous avons décidé de  
tenir pour de présent, nous nous  
sommes réunis au lieu ordinaire.

Et la séance est levée.

Edmond Champagnon  
Ephèse Sibb's maire

5 Janvier / 35

Assemblée spéciale du Conseil de  
la ville d'Urboboska, tenue au  
lieu ordinaire des séances  
ce dimanche 5 janvier 1935  
à 8 heures, nous nous sommes  
réunis à 8 heures.  
Sont présents: Edmond Champagnon,  
Maurice O. Campagna, Ephèse Sibb's  
les citoyens André Lomont,  
Edmond Champagnon, Rouel Côté.

Messrs Bureau. Mandat de l'union  
 pour les honoraires sous la  
 signature du Maire.

Propos par Lechevalier et Thompson  
 Secrétaire R. M. C. C.

Ces deux propositions ont été  
 lues à la dernière assemblée et  
 acceptées.

Propos par Lechevalier et Thompson  
 Secrétaire M. M. C. C.

Ces deux propositions ont été  
 lues à la dernière assemblée et  
 acceptées.

G. J. Peterson	5.00
J. Thompson d'Archie	25.15
James Anderson	17.50
Carl Bergstrom	32.36
Thomas Peterson	4.90
Joseph Peterson	47.85
William Peterson	50.75
Charles Peterson	7.00
John Peterson	2.00
Robert Peterson	2.00
George Peterson	2.00
William Peterson	2.00
John Peterson	2.00
John Peterson	4.94
John Peterson	16.72
James Peterson	157.21
John Peterson	346.85
William Peterson	202.57
John Peterson	17.15
John Peterson	3.37
John Peterson	5.30

William Peterson	12.50
Albert Peterson	1.00
James Peterson	207.80
George J. Peterson	123.80
William Peterson	50.00
John Peterson	122.00
John Peterson	20.00
John Peterson	50.00
George J. Peterson	47.85

Avant de mention est donné par Lechevalier  
 et Thompson que ce mandat est une  
 proposition de loi pour un règlement  
 concernant les derniers mandats de  
 paiement aux dépenses administratives  
 de ce Comité pour l'année  
 1903.

Ce mandat est proposé par Lechevalier et  
 Thompson Secrétaire

Ces deux propositions ont été  
 lues à la dernière assemblée et  
 acceptées.

William Peterson	21.60
John Peterson	10.80
John Peterson	35.20
Total	57.60

Sur demande de M. de Walth  
avant, au lieu d'un seul de la ville.

Le sieur Joseph Guichon, syndic  
secondaire M. Champagne

Ces deux Messieurs Messieurs  
sont de la ville de Walth, ce sont mes  
seigneurs de la ville de la ville au lieu  
de M. de Walth seulement.

Après par les Messieurs Messieurs  
secondaire M. Champagne

Ces deux seigneurs sont arrivés  
à samedi le 27 Janvier par lequel  
sont arrivés deux à huit heures  
P.M.

Et la semaine se lie.

Walth Champagne Ephraïm  
secondaire M. Champagne

25 Janvier 1755

Assemblée générale et annuelle des  
electeurs de la ville d'Archevêque, sur  
avis d'un public donné à cet effet  
pour l'election d'un maire et de  
deux, chacune des Doyens Anceux  
de la ville d'Archevêque, en remplacement  
de M. Philippe, noble maire sortant,  
de Charge, et de M. de Lédard Cham  
paigne et Reguël. Et ce par  
voies de Charge.

Le vingt-cinq Janvier sont arrivés  
arrivés deux à huit heures  
après avoir l'assemblée par le  
deux de deux public donné à cet  
effet, et au certificat de publication.  
J'ai reçu les electeurs présents  
de nommer les personnes qu'ils de  
voient choisir comme Maires  
et coadjuteurs des Doyens Anceux  
siège no. 1. et siége no. 2. de la ville  
d'Archevêque.

Le bulletin de présentation de  
M. Ephraïm est produit présent  
accompagné de son dépôt, résolu de  
partir les formalités requises par  
loi à la demande de M. de Lédard  
qui attende en signature en même  
temps que celles de M. M. Robert  
de Lédard, de S. P. Langereau de Lédard  
Beignon, de L. S. de Lédard, de Lédard  
de Lédard, de Lédard, de Lédard,  
de M. de Lédard, de Lédard, de Lédard,  
de Lédard, de Lédard, de Lédard, de Lédard.

Georges Vernulle, Rodolphe Kammard,  
 J. Desrochers, P. Du Pasquier,  
 Henri Labbé, Albert Martin, Paul  
 Louis Boudier, Aldéric Robitaille,  
 Edgar Roussseau, et qu'ils ont  
 inscrit sur la liste des électeurs  
 en vertu, dans la Ville d'Arthabaska  
 et qu'ils ont respectivement  
 signé de leurs signatures, en un  
 procès, le bulletin de présente-  
 tion qui précède; il, de plus,  
 que par ce moyen

x Electeurs dûment qualifiés  
 à voter, à cause de l'élection Municipale  
 de la Ville d'Arthabaska

Ledit bulletin de présentation  
 présent l'acceptation du Candidat  
 sous nomme de ce nom en  
 nomination, comme Maire  
 de la Ville d'Arthabaska, en pré-  
 sence de M. Claude A. Levesque,  
 les quel a fait au serment  
 prêt par lui en due forme  
 et qui se trouve attaché au  
 bulletin sur dit

### Quartier Ouest

Le bulletin de présentation de  
 M. Edgar Roussseau est produit  
 présente accompagné de son dépôt  
 reçue de toutes les formalités re-  
 quises par la loi à la demande de  
 M. Eug. Pelletier qui a fait  
 le serment en même temps  
 que celles de M. M.

J. Joseph Cantone, J. de la Rivière, Eugène Charron, Louis J. J. J.  
 Joseph Fleury, J. E. Mouton, Rog. Mouton,  
 M. Louis Mouton, A. Emile Bergeron, Maurice  
 Bergeron, Maurice Bergeron, Michel Bergeron,  
 Louis Bergeron, Rog. Lacombe, Eug. Pelletier

électeurs dûment qualifiés à voter à  
 cause de l'élection municipale pour le  
 Quartier Ouest de la Ville d'Arthabaska  
 et qu'ils ont respectivement  
 signé de leurs signatures, en un  
 procès, le bulletin de présente-  
 tion qui précède; il, de plus,  
 que par ce moyen  
 x Electeurs dûment qualifiés  
 à voter, à cause de l'élection Municipale  
 de la Ville d'Arthabaska

### Quartier Ouest

Le bulletin de présentation de  
 M. Edgar Roussseau est produit  
 présente accompagné de son dépôt  
 reçue de toutes les formalités re-  
 quises par la loi à la demande de  
 M. Eug. Pelletier qui a fait  
 le serment en même temps  
 que celles de M. M. J. Joseph Cantone,

J. de la Rivière, Eugène Charron, Louis J. J. J.  
 Joseph Fleury, J. E. Mouton, Rog. Mouton,  
 M. Louis Mouton, A. Emile Bergeron, Maurice  
 Bergeron, Maurice Bergeron, Michel Bergeron,  
 Louis Bergeron, Rog. Lacombe, Eug. Pelletier

électeurs dûment qualifiés à voter

à une élection municipale des  
Quartiers Unis de la Ville d'Arthabaska  
Le dit bulletin de présentation, fut  
lue et acceptée des candidats  
au siège no 2. Quartiers Unis de la Ville  
d'Arthabaska, en présence de M.  
Eugène Leblond tel qu'il apparaît  
au document fait par lui en ce sens  
et qui se trouve annexé au bulletin  
ci-dessus.

Plusieurs autres candidats et  
leur qu'on a vu plus de ces  
dépôts à la Charge de M. Leblond  
et d'acquiescement. Quartiers Unis  
de la Ville d'Arthabaska pour le  
de charge à remplir:

Je proclame élu par accla-  
mation unanime de la Ville d'Arthabaska  
pour le terme fixé par la Loi

M. Edgar Simonneau élu par  
acclamation unanime au siège no 1  
des Quartiers Unis de la Ville  
d'Arthabaska pour le terme fixé  
par la Loi

M. Paul Côté élu par accla-  
mation unanime au siège no 2  
des Quartiers Unis de la Ville d'Arthabaska  
pour le terme fixé par la Loi

Fait sous mon sceau et signé  
ce 5<sup>e</sup> janvier 1953

*Eugène Leblond*  
Maire

Province de Québec  
Municipalité de la Ville d'Arthabaska

Je soussigné Eugène Leblond, Maire  
de la Ville d'Arthabaska, fais serment  
que je remplirai avec honnêteté et fide-  
lité les devoirs de cette charge au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité

Fait sous mon sceau et signé

Assemblée devant moi  
à Arthabaska, ce  
5<sup>e</sup> janvier 1953

*Eugène Leblond*      Eugène Leblond Maire

Province de Québec  
Municipalité de la Ville d'Arthabaska

Je soussigné Edgar Simonneau  
nommé échoué au siège no 1 des  
Quartiers Unis de la Ville d'Arthabaska  
fais serment que je remplirai avec  
honnêteté et fidélité les devoirs de  
cette charge au meilleur de mon  
jugement et de ma capacité

Fait sous mon sceau et signé

Assemblée devant moi  
à Arthabaska, ce  
5<sup>e</sup> janvier 1953

Eugène Leblond Maire      Edgar Simonneau



Léonard & Fugère	15.00
Thomade Mithel	30.00
François Cordano	30.00
Robert Sengier	10.00
Edouard Dubois	30.00
Paul Desjardins	21.91
Albert Bouchard	19.00
S. Thompson & Co. Ltd.	27.91
Robert Pettit	1.00
Edouard Desjardins	189.00
Edouard Desjardins	137.11
La Banque d'Epier	11.00

Proposé par Lechevalier Claude F. Lévesque  
Secrétaire - Robert Côté

Que M. Maurice Desjardins  
exhume tout ce qui concerne  
le fonds de la banque

Après de mûres et donne par  
Lechevalier Edouard Desjardins  
d'un règlement d'emprunt  
concernant le voyage de la banque  
à Paris & autres <sup>constructions</sup> ~~constructions~~ <sup>constructions</sup> ~~constructions~~  
administration de la ville

Proposé par Lechevalier M. Desjardins  
Secrétaire - Edouard Desjardins

Que cette banque soit ouverte  
sur le fonds de sept francs par  
rapport aux souscriptions et sur le  
premier P. 100

Qu'il y ait un livre

Edouard Desjardins

7 Janvier 1915

Assemblée d'urgence, des Conseils de  
la ville d'Epier tenue au lieu  
ordinaire des séances ce septième  
jour de janvier mil neuf cent  
quatorze, vers 8 heures du soir.  
Sont présents les honorables Messieurs  
M. Ephège Patti, M. M. F. Desjardins  
Claude F. Lévesque, Maurice Desjardins  
Edouard Desjardins, parant que  
rien n'a été précédemment  
M. Patti

Après lecture et donne de l'ordre  
budgetaire pour l'année mil neuf  
cent quatorze.

Proposé par Lechevalier Claude F. Lévesque  
Secrétaire - Maurice Desjardins

Que l'ordre budgétaire pour  
l'année générale ordinaire  
de l'année mil neuf cent quatorze  
soit accepté tel que lui  
est expliqué.

Proposé par Lechevalier Edouard Desjardins  
Secrétaire - Claude F. Lévesque

Que ce Conseil ordonne par  
Messieurs Edouard Desjardins  
Maurice Desjardins, faire acheter deux  
ou trois de livres M. Desjardins  
particuliers des statuts de la  
banque d'Epier afin qu'il soit  
complet

Copies de Motions, etc. données par  
 Secours Académ. & Univers. d'une  
 règlementant proposant l'établissement  
 d'une école de 2<sup>e</sup> dans la Ville d'Orshant

Proposé par Secours Maurice Gagné  
 Secours Académ. & Univers.

Que le Conseil procède à la  
 formation des comités suivants :

Comité des Ressources - A. Filion, P. E. Gagné

Comité des Villes - E. Gagné, J. Gagné, P. E. Gagné

Comité des Villes - E. Gagné, J. Gagné, P. E. Gagné

Comité des Villes - E. Gagné, J. Gagné, P. E. Gagné

Police & Sécurité - Maurice Gagné, P. E. Gagné

Comité des Villes - E. Gagné, J. Gagné, P. E. Gagné

Comité des Villes - E. Gagné, J. Gagné, P. E. Gagné

Comité des Villes - E. Gagné, J. Gagné, P. E. Gagné

Comité des Villes - E. Gagné, J. Gagné, P. E. Gagné

Comité des Villes - E. Gagné, J. Gagné, P. E. Gagné

Comité des Villes - E. Gagné, J. Gagné, P. E. Gagné

Comité des Villes - E. Gagné, J. Gagné, P. E. Gagné

Comité des Villes - E. Gagné, J. Gagné, P. E. Gagné

## BUDGET BUDG. ANNUEL 1955.

## REVENUS

taxe foncière -	\$1,100,000.00	@ 1.00 pour \$100.	\$11,000.00
" locataire	35,000.00	@ 50	1,750.00
" personnelle		@ \$1000 2.00	5.00
" d'affaires			1,100.00
" d'amusement			50.00
" de chiens			70.00
" d'eau			1,000.00
" d'égoût			1,100.00
Intérêt sur taxe			100.00
Loyer des salles			500.00
Revenus divers			50.00
Ch. pour l'hiver			100.00
coût pour ent. streets d'hiver			400.00
Taxe de vente			1,500.00

Total ..... \$25,837.66

## DEPENSES DIVERSES

chauffage	\$3,000.00
Aqueduc	1,000.00
égouts	500.00
hotels-de-ville	1,500.00
travaux	300.00
Sept.-des incendies	1,500.00
police	500.00
renies sur obligations	1,000.00
intéret "	8,000.00
prime ass. feu mutuelle et camion	450.00
" " resp. civile et patro.	500.00
assurance voyage	50.00
assistance publique	1,000.00
intéret sur exp. temporaire	200.00
éclairage des rues	1,400.00
entretien de camion	400.00
degrais	300.00
depenses diverses	1,500.00
administration	200.00
taxe d'amusement	30.00
évaluation	50.00
Université Laval	25.00
frais légaux	600.00
salaires du secrétaire	1,000.00

Total ..... \$25,607.69

Surplus de ..... \$229.97

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE D'ARTHEVESIA.

Après l'avis déjà donné à une séance précédente, l'échevin *Alcide Lévesque* propose approuvé par l'échevin *Maurice Larive* le conseil approuve à l'unanimité l'adoption du règlement suivant:

RÈGLEMENT No-141.

Règlement imposant la taxe foncière d'administration des propriétés, locataires et licences pour entretien de Voirie, égouts, éclairage des rues, département des incendies, hôtel de ville, toitures pour l'année mil neuf cent cinquante cinq. (1955)

Il est décrété et statué par ce règlement ce qui suit:

10- Une taxe de un dollar et vingt centimes par cent dollars est imposé pour fins d'administration, éclairage des rues, entretien de tous les départements en général, pour l'année mil neuf cent cinquante cinq sur les biens fonds situés dans la municipalité et imposables pour toutes fins quelconques suivant la valeur censuée au rôle d'évaluation en vigueur.

10- Les taxes spéciales des locataires des licences et permis seront comme suit:

- 65 - du loyer annuel pour locataires
- 7.00 taxe personnelle
- 100.00 pour les banques à vie d'éclairage
- 35.00 - sur toute personne société ou corporation exploitant une usine de pasteurisation de lait ou vendant des produits laitiers ne provenant pas exclusivement de son troupeau.
- 35.00 - sur tout boulanger ou commerçant de pain et gâteaux étranger
- 15.00 - sur tout boucher étranger
- 35.00 - sur tout épicerie étranger
- 10.00 - sur tout colporteur étranger
- 35.00 - sur tout commerçant de fruits et légumes étrangers
- 10.00 - sur tout vendeur de viande patenti étranger
- 10.00 - sur tout commerçant de poisson étranger
- 50.00 - sur tout entrepreneur entrepreneur n'ayant pas leur siège social dans la municipalité.
- 100.00 - sur tout commerçant de rebuts, vieux fer, ferrailles de toutes sortes.
- 200.00 - sur toute personne ou société ayant un permis de vente de liqueurs alcooliques.
- 150.00 - sur tout cirque étranger.

Sur toute personne exploitant dans la ville des instruments de jeux appelés trou madame, poule bagatelle ou école, devra prendre un permis et payer une licence de vingt-cinq dollars pour chaque instrument.

Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais légaux prescrits par la Loi, après deux lectures faites et autres formalités prescrites par la loi.

Adopté en deuxième lecture à une séance d'ajournement du sept février 1955.

*Elphège Sitti* Maire  
*Maurice Larive* adjoint

Considérant que la Corporation de la Ville d'Arthevesia, par ses résolutions des 2 novembre mil neuf cent cinquante ~~compte~~ demanderait à la Com. Mun. de Duches l'autorisation de faire un emprunt temporaire pour un montant de \$2500.

Considérant que par un arrêté en date du 10 novembre 1954, la Com. Mun. de Duches approuvant, le dit emprunt remboursable le 28 février 1955.

Considérant que l'expansion de la Ville a exigé beaucoup de travaux d'espérance et que le règlement pour l'emprunt de \$2500 pour l'année 1955 sera fait et fait le 28 février 1955.

Il est proposé par l'échevin *Elphège Sitti* approuvé par l'échevin *Alcide Lévesque* et l'échevin *Maurice Larive* de faire un emprunt de \$2500.

Une demande a été faite à la Commission Municipale de Duches pour le renouvellement d'un emprunt de \$2500 au montant de \$2500 autorisé par la Commission Municipale par arrêté en date du 10 novembre 1954, remboursable le 28 février 1955, soit autorisé le 28 décembre 1954.

Et la séance est levée.

*Elphège Sitti* maire

4 mars - 1955

Reunion reguliere du Conseil de la  
Ville d'Orshorpe tenue au lieu  
ordinaire des seances et decisions  
pour le mois d'arsil suivant  
commençant vers 8 heures  
P.M. Sont presentes M.M. les  
membres Maurice D. Campagna  
Edgar Demoureaux, Alende F. Luy  
Haute de quarems

Il est propose par l'ordonnance  
seconde par l'ordonnance Edgar Demoureaux  
que cette seance soit ajournee  
a samedi le cinq mars suivant  
vers 8 heures P.M.

Et la seance se leve

Maurice D. Campagna      Elphise Sallé Maire  
secr.

5 mars - 1955

Seance d'ajournement du Conseil  
de la Ville d'Orshorpe, tenue au  
lieu ordinaire des seances et  
decisions pour le mois d'arsil  
suivant vers 8 heures P.M. Sont presentes  
M.M. les membres Maurice D. Campagna  
Edgar Demoureaux, Maurice Carrier  
Alende F. Luy et premier

quorum sans la presence de Maurice

Propose par l'ordonnance Alende F. Luy  
seconde Edgar Demoureaux  
Les des minutes des trois seances  
assemblees soient acceptees

Propose par l'ordonnance Maurice D. Campagna  
seconde Maurice Carrier

Les des comptes de l'arsil et de  
l'arsil soient acceptees et approuvees

Maurice Bergeron	7.66
George A. Pichet	57.36
Alende F. Luy	39.45
Edgar Demoureaux	27.00
Conrad Fournier	38.25
André Campagna	29.84
Therese Fournier	35.35
Joseph D. Campagna	66.50
Yves Fournier	8.91
George Demoureaux	4.71
Alende F. Luy	11.21
André Fournier	7.00
Conrad Fournier	7.00
Richard Calabrese	10.00
Bernard Campagna	5.61
Yves Fournier	17.50
Alende F. Luy	26.25
J. P. Fournier	5.00
Eric Campagna	17.50
Bernard Campagna	17.50
Edgar Demoureaux	17.50
Maurice Carrier	17.27
Alende F. Luy	17.50
Richard Fournier	17.50





Total de \$11,700;

2.- À faire des travaux pour réparer le dit puis au système d'aqueduc existant, au coût de \$2000.00;

3.- À renouveler une pompe à l'eau \$2,000.00;

4.- À construire un système d'aqueduc et d'égout sur la rue Paul AIXAIN \$1926.;

5.- À acheter une borne-fontaine pour la rue Garnier \$200.00;

6.- À rembourser deux billets promissaires à Mellee Gabrielle et Jeannette Demont \$10,000.00.;

7.- À payer les frais d'administration de finance et d'impression du dit emprunt, soit \$5,174.00;

8.- La Corporation de la ville d'Arthabaska est autorisée à passer les contrats nécessaires aux fins susdites;

9.- La Corporation de la ville d'Arthabaska est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas \$35,000.00 pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette somme, à emprunter, au moyen d'une émission d'obligations jusqu'à concurrence du même montant;

10.- Ces obligations seront émises en coupons de \$100.00 ou multiples de \$100.00.;

11.- Les obligations seront signées par le Maire et le secrétaire-trésorier, un fac-similé de la signature du Maire et du secrétaire sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt.;

Attendu que la Corporation de la Ville d'Arthabaska a fini son règlement à l'effet de contracter un emprunt de trente cinq mille Dollars \$35,000.00 pour différentes fins remboursables en 15 ans. Attendu première partie de cet emprunt sera affecté à l'achat de Machines et de matériel, soit une pompe hydraulique et une installation de puits. Le fait Attendu qu'il y a lieu de demander l'autorisation de répartir le paiement de ces machines sur 15 ans au lieu de 10 ans.

Fait ce jour par lesdits Jean Baptiste  
second. Et par Emile  
Et vu le rapport de ces  
personnes soit demandés au  
présent en Conseil sur le  
demandation du Ministre des Affaires  
Municipales de répartir le paiement  
de ces machines sur 15 ans.  
Et que copie de la présente  
Lettre soit déposée au Ministre  
des Affaires Municipales pour  
approbation.

Fait par lesdits Jean Baptiste  
second. Et par Emile

Que les personnes dont les noms  
suivants sont nommés sont  
notaires par la loi No 5.  
Monsieur Joseph, Cultivateur, Poppleton  
Lecteur, Couron, Albert, Madras  
second.  
A défaut de l'un ou des autres

12.- Les obligations seront émises au 1er <sup>Janvier</sup> 1955 et seront remboursées en séries, en 15 ans, suivant le tableau de remboursement annexé comme partie intégrante des présentes;

13.- Ces obligations seront payables, au porteur, ou détenteur enregistré selon le cas, à son choix, à la Banque de Montréal, à Montréal, Québec ou Arthabaska;

14.- Un intérêt n'excedant pas 4% l'an sera payé semi-annuellement le 1er <sup>Janvier</sup> et le 1er <sup>Juillet</sup> de chaque année sur présentation et remise à chaque échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital;

15.- La Corporation se réserve le droit de racheter par anticipation, au pair, à toute échéance d'intérêts, les obligations émises sous l'autorisation du présent règlement. Un avis de tel rachat sera publié une fois dans la Gazette Officielle de Québec, pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date du rachat et sera affiché ou publié en la manière prescrite par les avis publiés de la Corporation. Le même avis sera donné dans le même délai, déposé à la poste sous pli recommandé à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation inscrite dont le rachat est ordonné. Toute obligation ainsi rachetée cessera de porter intérêt à compter de la date mentionnée à l'avis prévu ci-dessus;

Le conseil pourra exercer son droit

*Remise de  
mandat de  
paiement  
le 1er  
Janvier  
1955*

Attendu que la Corporation de la Ville d'Arthabaska... a pour son règlement à l'effet de racheter son emprunt de trente cinq mille Dollars "\$35,000" par différentes séries remboursables en 15 ans Attendu qu'une partie de cet emprunt sera affectée à l'achat de Machines et Equipement, soit une pompe pour l'eau et une installation de puits. La Ville attend de la Ville de demandes l'autorisation de reporter la période de paiement de ces machines sur 15 ans au lieu de 11 ans.

*Fait par le Secrétaire Mon. & Langue  
Secrétaire  
Et résolu à l'unanimité que toutes  
questions soit demandées au Lieutenant  
Gouverneur en Conseil, en vertu de  
l'ordonnance du Ministre des Affaires  
Municipales de reporter le paiement  
de ces machines sur 15 ans  
Et que copie de la présente res-  
olution soit envoyée au Ministre  
des Affaires Municipales pour  
approbation*

*Fait par le Secrétaire Et par le Secrétaire  
Secrétaire  
Alfred H. Lévesque*

*Que les personnes dont les noms  
suivants sont nommés sont  
notaires par la loi R.S.Q.  
Monsieur Brochu, Cultivateur, Monsieur  
Lambert, Commer. Alderac, Monsieur  
Lévesque  
A défaut de l'un ou de l'autre*

de rachat par anticipation par un rachat partiel  
des dites obligations, et dans ce cas, le rachat  
affectera les échéances les plus éloignées et  
les numéros les plus élevés des obligations en  
circulation;

16.- Il est par le présent  
réglement imposé et il sera prélevé chaque an-  
née, sur tous les biens-fonds imposables de la  
Municipalité, une taxe spéciale à un taux vari-  
fiant, d'après le rôle d'évaluation en vigueur  
chaque année, pour pourvoir au paiement, en ca-  
pital, et intérêts, des échéances annuelles con-  
formément au tableau ci-dessus, laquelle taxe  
comportera les mêmes droits et privilèges que  
la taxe générale;

17.- Le présent règlement  
entrera en vigueur après les délais, les for-  
malités et les approbations requis et prévus  
par la loi.

artnestekz, le 5<sup>e</sup> mars 1905

Adopté en deuxième et dernière lecture  
à une séance d'administration du 5<sup>e</sup> mars 1905

Signé E. J. P. Robinson

Signé W. J. P. Robinson

Attendu que la Corporation de la Ville  
d'Artnestekz, a fini son règlement  
l'effet de rétracter son emprunt de  
trente cinq mille Dollars "Six cent" pour  
différentes fins remboursables en 15 ans  
Attendu qu'une partie de cet emprunt  
est affecté à l'achat de Machines et  
l'agencement d'un pompes hydrauliques  
et une installation de ponts "La force"  
Attendu qu'il y a eu de demandes  
l'autorisation de reporter le période  
de paiement de ces machines sur  
15 ans au lieu de 10 ans

Il est proposé par le Conseil Municipal  
de la Ville d'Artnestekz  
Et résolu à l'unanimité que les pro-  
positions soit demandés au Parlement  
provinciale en Conseil sur ces  
comptes des Ministres des Affaires  
Municipales de reporter le paiement  
de ces machines sur 15 ans  
Et que copie de la présente res-  
olution soit envoyée au Ministre  
des Affaires Municipales pour  
approbation

Proposé par le Conseil Municipal  
de la Ville d'Artnestekz  
Signé E. J. P. Robinson

Que les personnes dont les noms  
suivants sont nommés cette  
matinée pour la session 1905:  
M. J. P. Robinson, E. J. P. Robinson,  
L. J. P. Robinson, E. J. P. Robinson  
requis  
à défaut de l'un ou des autres

*[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*

**ANNEXES**

**Tableau de récapitulatif**

192,000.00      45      15 ans.

	Intérêt	Capital	Total	Saldo
1	1,000.	1,900.	2,900.	29,000.
2	1,300.	2,000.	3,300.	31,500.
3	1,280.	2,000.	3,280.	33,500.
4	1,180.	2,000.	3,180.	37,500.
5	1,100.	2,000.	3,100.	40,500.
6	1,020.	2,000.	3,020.	43,500.
7	940.	2,000.	2,940.	46,500.
8	860.	2,000.	2,860.	49,500.
9	780.	2,000.	2,780.	52,500.
10	700.	2,000.	2,700.	55,500.
11	620.	2,000.	2,620.	58,500.
12	540.	2,000.	2,540.	61,500.
13	460.	2,000.	2,460.	64,500.
14	380.	2,000.	2,380.	67,500.
15	300.	2,000.	2,300.	70,500.
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	12,060.	35,000.	47,060.	

E.H. 8 ans 3 mois.  
 (1921), le 18 février 1925.  
 H/P

Attendu que la Corporation de la Ville d'Actonville a pris un règlement à l'effet de contracter un emprunt de trente cinq mille Dollars (\$35,000) pour différentes fins remboursables en 15 ans. Attendu qu'une partie de cet emprunt sera affectée à l'achat de Machines et de matériel, soit un simple appareil et une installation de poste. Attendu qu'il y a lieu de demander l'autorisation de reporter le période de paiement de ces machines sur 15 ans au lieu de 10 ans.

Fait par le Secrétaire, Elmer Simpson  
 Et résolu à l'unanimité que les questions soit demandées au prochain conseil en Conseil des citoyens.  
 Commandation des Membres des Affaires Municipales de reporter le paiement de ces machines sur 15 ans.  
 Et que copie de la présente résolution soit déposée au Ministère des Affaires Municipales pour approbation.

Fait par le Secrétaire, Elmer Simpson  
 Et résolu à l'unanimité.  
 Et résolu à l'unanimité.

Que les personnes dont les noms suivent soient nommés cette motion pour l'année 1925:  
 Messieurs: Jacques, Cultivateur, Poppleton  
 Canty, Amos, Albert, Nelson  
 et al.  
 Et faisant de leur ou de l'autre

Lecture est donnee du reglement d'emprunt  
No 144 de cette municipalite

Propose par Lechevalier Claude Pelletier  
Secours - Messieurs Barthe

Que le reglement  
d'emprunt No 144 de la Corporation  
de la Ville d'Antwerp, soit pris  
avec un montant de \$50,000 soit adapte  
en demerites et demerite  
Lecture

Adapte à L'amenagement

Propose par Lechevalier Edouard Stangon  
Secours - Claude Pelletier

Que les articles des chartes  
supplémentaires d'impôts de la ville  
d'Antwerp, concernant le  
reglement d'emprunt No 144 de la  
ville d'Antwerp, soit pris le  
jeudi le 17 mars 1935 à  
7 1/2 p.m. du soir  
Adapte à L'amenagement,

Attendu que la Corporation de la Ville  
d'Antwerp, a pris un reglement  
l'effet de contracter un emprunt de  
vingt cinq mille Dollars \$25,000 pour  
différentes fins remboursables en 15 ans  
Attendu qu'une partie de cet emprunt  
a été offerte à l'achat de Machines et  
équipement, soit un pompe à vapeur  
et une installation de points d'eau  
Attendu qu'il y a lieu de demander  
l'autorisation de répartir le paiement  
de cet emprunt de ces machines sur  
15 ans au lieu de 10 ans

Il est proposé par Lechevalier Edouard Stangon  
Secours - Edouard Stangon  
Et résolu à l'unanimité que ces  
questions soit demandées au prochain  
conseil en Conseil, sur la  
recommandation du Ministre des Affaires  
Municipales de répartir le paiement  
de ces machines sur 15 ans  
Et que copie de ce présent  
actes soit envoyée au Ministre  
des Affaires Municipales pour  
approbation

Propose par Lechevalier Edouard Stangon  
Secours - Claude Pelletier

Que les personnes dont les noms  
suivent soient nommés conseillers  
municipaux pour l'année 1935:  
Messieurs Barthe, Dubois, Pelletier,  
Lefebvre, Gauthier, Leclerc, Michon  
et al.  
Actifant de leur part et de l'autre

M. Albert Simard, en  
 comme président M. Prosper Bouché  
 et qui ont tous deux un  
 salaire de \$700 par mois, et que  
 de plus les registres des affaires  
 comme juges

Proposé par l'hon. M. A. Compagnon  
 Secrétaire Edgar Simard

Qu'il résulte de B. 11.00 soit  
 versé à la Caisse Royale Canadienne  
 District d'Arthabaska

Et la séance est levée

Edgar Simard Secrétaire

9 mars 1955

Jeunes spéciaux du Conseil de la Ville  
 d'Arthabaska, tenus au lieu ordinaire les  
 heures et lieux de ces jours de cours  
 sont neuf cent cinquante-cinq et  
 huit heures P.M.

Sont présents: Son honneur le  
 Maire M. Edgard Talbot M. M.  
 P. Compagnon Edgar Simard  
 Réginald Côté Albert Bouché  
 Fernand Gauthier, sous-secrétaire  
 adjoint du Maire

Le Maire a donné son règlement  
 \$1.15 imposant la taxe de route  
 de 3% dans la Ville d'Arthabaska

PROVINCE DE QUÉBEC  
 VILLE D'ARTHABASKA

REG-145

À une assemblée spéciale du conseil municipal  
 de la ville d'Arthabaska, tenue au même jour de mars  
 1955, à l'hôtel de Ville, à 8 heures de l'après-midi.

Étaient présents: M. Fernand Gauthier, M. E. Talbot  
 M. M. les adjoints, Edgar P. Compagnon, Réginald Côté, Albert  
 Bouché, Fernand Gauthier, sous-secrétaire du  
 Maire

Considérant que les revenus actuels de la ville  
 d'Arthabaska ne suffisent plus à rembourser les frais  
 d'administration;

Considérant que le Conseil prévoit que ces frais  
 continueront à augmenter à cause de l'expansion démogra-  
 phique et de travaux devenus nécessaires;

Considérant qu'en vertu d'un loi spéciale adop-  
 tée par la législature de Québec et sanctionnée le 22  
 février 1955, la ville d'Arthabaska a obtenu le droit  
 d'imposer une taxe de route municipale de 25¢

et que cette taxe a été régulièrement soumise à  
 une séance précédente, il est proposé par M. Réginald Côté  
 secondé par M. Réginald Côté et résolu que le règlement  
 No. 145, intitulé "Taxe de route" soit adopté comme suit:  
 Il est ordonné et statué comme suit par le  
 présent règlement:

ARTICLE 1.- La Ville d'Arthabaska a le droit et  
 le pouvoir de commencer le premier jour d'avril 1955 un impôt  
 spécial de 25¢, comme taxe de route, tel qu'elle en  
 a été autorisée par la loi sanctionnée le 22 février 1955.

ARTICLE 2.- À compter du 1 avril 1955, lors  
 d'une vente en détail dans la Ville d'Arthabaska, chaque  
 acheteur devra payer à la municipalité de la ville d'Arthabaska  
 une taxe égale à 25¢ au prix d'achat de tout bien  
 mobilier, tel que défini à la loi de l'impôt sur la vente  
 en détail (S.L.Q. 1951, chapitre 22 et ses amendements),



M. Albert Simonneau, élu  
comme président. M. Baptiste Bouché  
et qui ont leur part ~~avec~~ pour un  
salaires de \$ 200 par jour. Et plus  
de plus les registres des affaires ~~qui~~  
comme jeffes

Proposé par l'élection M. de Campagne  
Seconde Edgar Simonneau

Qui montant de \$ 11.00 sont  
versés la Comp. Pense Américain  
District Northampton

Et la séance est levée

Elphège L. H. S. maire

9 Mars - 1955

Je soussigné, Elphège L. H. S. maire de la Ville  
d'Arthabaska, réuni au lieu ordinaire de  
séances ce neuvième jour de mars  
après avoir reçu et entendu les  
rapports de M.

Sont présents: Son honorables  
Maires M. Elphège L. H. S. M. M.  
Joseph L. H. S. Edgar Simonneau.  
Après lecture de l'ordre du jour  
présenté par le Maire  
Dépendance du Maire

Le Maire a donné son règlement  
à 14% représentant le taux de vente  
de 2% dans la Ville d'Arthabaska

pour le village de Pilonville et le taux de vente  
imposé dans le Village de Warwick, et à remettre à  
la Ville d'Arthabaska un tiers du surplus après avoir  
retenu sur le total perçu tant dans Pilonville que  
dans les trois autres municipalités, une somme de  
\$ 10.00 par personne, devant en remboursement annuel à  
être fait au cours de juin de chaque année.

ARTICLE 7. - Si dans un an ou deux, soit  
du 1er juillet d'une année au 1er juillet de l'année  
suivante, les revenus de la Ville de Pilonville sont infé-  
rieurs, en ce qui concerne Arthabaska, Pilonville,  
et Warwick, à \$ 22,500.00 pour chaque municipalité, la  
Ville d'Arthabaska devra faire avec les deux autres  
municipalités un rajustement de façon à ce que la  
proportion soit la suivante: Arthabaska, 20%, Warwick  
20% et Pilonville 20% du total des trois mu-  
nicipalités par la Ville de Pilonville.

ARTICLE 8. - Le Conseil, de concert avec les  
conseils de Warwick et de Pilonville, pourra désigner  
un représentant au recensement annuel de la population  
de Pilonville, les votes de tel représentant devant  
être partagés au parts égales entre les trois mu-  
nicipalités.

ARTICLE 9. - Les votes de M. le Maire  
les votes de conseiller et de M. le Maire concernant les re-  
solutions, de même que les autres résolutions qui sont  
en vigueur à la suite de l'arrêté ministériel numéro  
110 du 24 mars 1944, et numéro 441 du 7 mai 1944, en ce  
qui se rapporte à la proportion de la taxe de vente révolu-  
tionnaire sur les maisons et les constructions, s'ap-  
pliquent autant autorisés à la suite de vote de M. le Maire  
à Arthabaska par le présent règlement.

ARTICLE 10. - Le présent règlement est en-  
registré conformément à la loi.

M. Albert Simonneau, avec  
comme président M. Joseph Benoit  
et qui ont leur soit ~~avec~~ professe  
salaires de \$ 700 par jour. Et que  
de plus les secrétaires Trésoriers aient  
comme juges

Proposé par le docteur M. de Campagne  
secondé Edgar Simonneau

Un montant de \$ 11.00 a été  
versé à la Caisse d'Épargne Canadienne  
District North York

Et la séance est levée

Elphège L. H. L. Maire

9 mai 1955

Procès spécial du Conseil de la Ville  
d'Archie, tenu au lieu ordinaire de  
travaux ce jour de mardi  
après midi cent cinquante cinq à  
soixante dix heures P.M.

Sont présents: Son Honorable le  
Maire M. Elphège L. H. L. M. M.  
Proposé par le docteur Edgar Simonneau.  
Proposé par le docteur Albert de la Cour  
présent par son sous-secrétaire  
présidence du Maire

Le conseil a donné des règlements  
à l'impôt sur le terrain de cent  
de 2% dans la Ville d'Archie

Adopté à l'unanimité en séance et dernière lecture  
à une séance spéciale le 9 mai 1955.

M. Elphège L. H. L. Maire

M. Joseph Benoit

Le conseil a donné des règlements à l'impôt  
sur le terrain de cent de 2% dans la Ville  
d'Archie

Proposé par le docteur Edgar Simonneau  
Proposé par le docteur Albert de la Cour

Le conseil a donné des règlements à l'impôt  
sur le terrain de cent de 2% dans la Ville  
d'Archie

Et la séance est levée

M. Elphège L. H. L. Maire

17 mars - 1955

Assemblée publique des électeurs  
propriétaires et immeubles unis,  
salle de la ville d'Orthofski, tenue  
à l'hôtel de ville d'Orthofski le  
17 mars 1955 à 7.30 hrs P.M.

Après la précédente de son honneur  
le Maire Mr Cliff Johns, pour  
prendre connaissance du reg. no 144  
de la ville d'Orthofski, adapté à  
l'imposition à une source d'impôt  
proposé par le Conseil de 5 mai 1955  
1955

1<sup>re</sup> A l'ouverture de l'assemblée le  
Président a lu le rapport de son  
Comité de Publication.

2<sup>e</sup> Le lecteur de l'Acte no 593 de la  
loi des Cités et Villages et des reg.  
d'impôt no 144, et ensuite le com-  
pte aux électeurs propriétaires  
d'immeubles unis pour  
approbation

Mrs Johns étant venue devant  
debut de l'assemblée, et son avis  
n'a pas eu sur des élections peut  
avoir été demandé, que le règlement  
de publication soit soumis pour  
approbation aux électeurs proprié-  
taires et immeubles unis.

Le même article 593 de la loi des Cités et  
Villages, le dit règlement est  
approuvé sans réserve par  
les électeurs sans réserve.

6 avril - 1955

Après la précédente de son honneur  
le Maire Mr Cliff Johns, pour  
prendre connaissance du reg. no 144  
de la ville d'Orthofski, adapté à  
l'imposition à une source d'impôt  
proposé par le Conseil de 5 mai 1955  
1955

Après la précédente de son honneur  
le Maire Mr Cliff Johns, pour  
prendre connaissance du reg. no 144  
de la ville d'Orthofski, adapté à  
l'imposition à une source d'impôt  
proposé par le Conseil de 5 mai 1955  
1955

Après la précédente de son honneur  
le Maire Mr Cliff Johns, pour  
prendre connaissance du reg. no 144  
de la ville d'Orthofski, adapté à  
l'imposition à une source d'impôt  
proposé par le Conseil de 5 mai 1955  
1955

Après la précédente de son honneur  
le Maire Mr Cliff Johns, pour  
prendre connaissance du reg. no 144  
de la ville d'Orthofski, adapté à  
l'imposition à une source d'impôt  
proposé par le Conseil de 5 mai 1955  
1955

Richard Langford	16.15
Henry Jones	2.00
Antoine G. G. G.	5.50
W. J. J.	2.00
W. J. J.	1.50
J. J. J.	5.00
C. J. J.	1.50
M. J. J.	1.50
L. J. J.	1.50
R. J. J.	1.50
E. J. J.	1.50
M. J. J.	2.00
J. J. J.	52.75
P. J. J.	21.00
J. J. J.	70

Exp. Campagne	36.00
3.000 m. de fil de fer	287.75
Appareils de mesure	71.71
Mobilier de bureau	16.78
Admission de papier	38.30
Carrelage de bureau	81.98
Mat. de bureau	100.00
Code de Commerce	6.50
Librairie de bureau	2.52
Polycopie de bureau	15.00
L'Annuaire de bureau	2.75
St. Joseph	31.30
St. Joseph	7.98
Mobilier de bureau	55.00
Tableau de bureau	5.51
Tableau de bureau	5.00
Mat. de bureau	521.00
Exp. au Bureau de bureau	123.10

Propose par le Bureau Municipal  
Secondaire - Edger Simonson

Que le plan proposé par le Bureau  
de l'École Communale de la  
Municipalité, concernant la  
construction en bois de la salle  
de la ville de St. Joseph, soit  
accepté.

Le plan est donné, par le Rapport de  
l'Assemblée Municipale, tenu le  
17 mars 1911, et le Plan de la ville de St.  
Joseph, concernant l'approbation  
du Plan 1911, par la Chambre

Après lecture faite:

Le Plan proposé par le Bureau Municipal de la ville de St. Joseph  
Secondaire - Maurice Carrière  
Bureau Municipal

Que le rapport de l'Assemblée Municipale  
tenu le 17 mars 1911, pour approbation des  
les élections municipales de la ville de St. Joseph  
soient acceptés et que les  
résolutions de la présente assemblée soient  
envoyées au Ministre des Affaires Municipales  
et locales de Québec, comme pièce jointe  
à la présente délibération.

Propose par le Bureau Municipal  
Secondaire - Edger Simonson

Que le plan proposé par le Bureau  
de l'École Communale de la  
Municipalité, concernant la  
construction en bois de la salle  
de la ville de St. Joseph, soit  
accepté.

Propose par le Bureau Municipal  
Secondaire - Maurice Carrière

Que le plan proposé par le Bureau  
de l'École Communale de la  
Municipalité, concernant la  
construction en bois de la salle  
de la ville de St. Joseph, soit  
accepté.

Propose par le Bureau Municipal  
Secondaire - Maurice Carrière

Que le plan proposé par le Bureau  
de l'École Communale de la  
Municipalité, concernant la  
construction en bois de la salle  
de la ville de St. Joseph, soit  
accepté.

à Québec dans l'intérêt de la Ville  
comportant la présentation d'une Bill  
à la législature provinciale pour une  
protection de la taxe de vente à Québec  
et dans le Municipalité.

Proposé par l'échevin Maurice Gagné  
Seconde : Alende & Klunz

Pour appuyer le projet on s'est  
fait par Comité d'organisation  
des Maitres des enseignants du  
Collège St. Joseph & l'orthographe  
pour payer le salaire de  
l'album Bonavenis

Proposé par l'échevin Edgar Bonavenis  
Seconde : Alende & Klunz

Pour le salaire des employés  
ordonnés de la Ville soit par  
de \$1.75 à \$2.75 de \$1.75  
Exception faite de M. Joseph  
Renault qui son salaire soit  
par de \$1.75 à \$2.75 de \$1.75

Considérant que la Commission  
Municipale de Québec par un  
arrêté en date du 20 Octobre 1907  
a approuvé un renouvellement d'un  
prêt temporaire de \$250,000  
cette le montant de \$250,000

Considérant que la Ville de Québec  
pour son service de la dette a payé le montant  
de \$250,000 de \$250,000  
en deux mandats de \$125,000

Considérant que l'entretien des chemins  
d'œuvre a dégrader de beaucoup les personnes  
indigentes

Il est proposé par l'échevin Alende & Klunz  
Seconde : Edgar Bonavenis

Prélèvement d'un nouveau  
renouvellement d'un prêt temporaire  
pour un montant de \$250,000 soit par  
à la Commission Municipale de  
Québec pour une période de quatre ans  
Et que copie de la présente re-  
solution soit envoyée à la Commission  
Municipale de Québec pour approbation

Et la séance se lève

M. J. Gagné Edgar Bonavenis  
Alende & Klunz

Pour appuyer l'avis et l'avis  
de la Ville de Québec, sous son  
avis et sans de convocation de  
la présente assemblée et consentons  
à procéder sur toutes questions sur  
mises au Comité.

M. J. Gagné se lève

En fin de séance, pour appuyer  
signe et l'avis de la Ville de Québec  
pour le service, soit par un  
renouvellement d'un

Edgar Bonavenis  
Alende & Klunz  
Maurice Gagné  
Edgar Bonavenis







George D'Amour	72.00
Joseph D'Amour	13.7.00
Blaise D'Amour	103.13
Alfred D'Amour	107.00
Alfred D'Amour	7.75
Paul D'Amour	7.75
Joseph D'Amour	7.75
Joseph D'Amour	7.75
Joseph D'Amour	11.00
Joseph D'Amour	7.00
Joseph D'Amour	10.77
Joseph D'Amour	257.27
Joseph D'Amour	475.00
Joseph D'Amour	10.25
Joseph D'Amour	67.50
Joseph D'Amour	73.61
Joseph D'Amour	58.62
Joseph D'Amour	137.77
Joseph D'Amour	67.00
Joseph D'Amour	76.75
Joseph D'Amour	248.00

Après la lecture est donnée par  
le Secrétaire Edgar D'Amour d'un  
amendement au règlement No 194  
de la Ville de Québec "Taxe d'identité"  
à l'effet d'augmenter le pourcentage  
du règlement en question.

Constatant que la Commission  
Municipale de Québec pour un ar-  
rêté en date du 22 mars mil neuf  
cent vingt-cinq a été approuvée  
sur ce point par l'Assemblée au  
moment de la session de la Ville de Québec  
sans que les conditions soient

terminées au règlement No 194 de la dite  
Commission.  
Constatant que d'autres emprunts  
peuvent devenir nécessaires dans à d'autres  
années qui s'ensuivent.  
Constatant qu'il serait avantageux  
de ne faire qu'un seul emprunt  
d'obligations pour différentes années.  
Constatant que les lois en ce  
temps se font sur l'emprunt temporaire  
par bulletins pour un montant  
ou excédant pas 250,000.

Il est proposé par le Secrétaire Edgar D'Amour  
de demander à la  
Commission Municipale de Québec  
d'autoriser un emprunt temporaire  
n'excédant pas 250,000 pour un  
période de 4 mois.

Et que copie de la présente re-  
solution soit envoyée à la Com-  
mission Municipale de Québec  
pour approbation et que son  
formule le Secrétaire et le Secrétaire  
recevoir après approbation soient  
autonomes en ce qui concerne  
pour et au sujet de la dite Corporation.

Proposé par le Secrétaire Edgar D'Amour  
de demander à la  
Commission Municipale de Québec  
d'autoriser un emprunt temporaire  
n'excédant pas 250,000 pour un  
période de 4 mois.

Proposé par Lechevalier Edouard Beaumont  
deuxième - - - - - Alerte St. Louis  
Une loi de la Cour d'assises de la ville  
de Saint Louis par le Procureur Général  
à l'Hotel de la Cour d'Assises  
sont acceptés

Après de Matins est faite par  
Lechevalier Alerte St. Louis d'une  
réglementation pour la Cour de  
justice & certaines autres nouvelles  
dans la ville de St. Louis

Il est proposé par Lechevalier M. Barres  
deuxième - - - - - Edouard Beaumont

Une loi de la Cour de justice  
pour le règlement de la Cour de  
Justice & la ville de St. Louis  
seraient une loi stable, une  
sanction appelée une St. Christoph  
proposé par le Procureur Général  
St. Louis

Cette loi de la Cour de justice  
serait avec la garantie  
ordinaire de débit, comme  
pour et celle de toutes lettres  
et d'obligations quelconques  
et plus une pour la Cour  
et la Cour de Justice serait  
incluse à signer pour et par  
le Procureur Général de la ville  
de St. Louis

Et la même a lieu

Alerte St. Louis - - - - - Edouard Beaumont  
deuxième - - - - - Alerte St. Louis

la veille - 1955 -

Le Procureur Général de la Cour  
d'Assises, tenu au lieu ordinaire  
des séances et assises pour la première  
fois depuis cent cinquante ans, a  
été élu par le Procureur Général

Le Procureur Général de la Cour  
d'Assises, tenu au lieu ordinaire  
des séances et assises pour la première  
fois depuis cent cinquante ans, a  
été élu par le Procureur Général

Proposé par Lechevalier Edouard Beaumont  
deuxième - - - - - Alerte St. Louis  
Une loi de la Cour de justice  
pour le règlement de la Cour de  
Justice & la ville de St. Louis  
seraient une loi stable, une  
sanction appelée une St. Christoph  
proposé par le Procureur Général  
St. Louis

Proposé par Lechevalier Edouard Beaumont  
deuxième - - - - - Alerte St. Louis

Une loi de la Cour de justice  
pour le règlement de la Cour de  
Justice & la ville de St. Louis  
seraient une loi stable, une  
sanction appelée une St. Christoph  
proposé par le Procureur Général  
St. Louis

Albert Beaumont	30.00
Edouard Beaumont	22.50
M. de la Cour de Justice	6.50
Le Procureur Général de la Cour de Justice	10.00
Le Procureur Général de la Cour de Justice	7.75
Le Procureur Général de la Cour de Justice	7.75
Le Procureur Général de la Cour de Justice	21.00
Le Procureur Général de la Cour de Justice	21.00
Le Procureur Général de la Cour de Justice	16.00
Le Procureur Général de la Cour de Justice	10.00
Le Procureur Général de la Cour de Justice	13.00
Le Procureur Général de la Cour de Justice	10.00



Province de Québec,  
Municipalité de la Ville d'Arthabaska.

Règlement No-346

Attendu qu'il serait utile et nécessaire de donner un nom aux rues récemment créées à la ville d'Arthabaska, par certains propriétaires;

Attendu qu'une résolution a été donnée à la séance régulière du 1er juin mil neuf cent cinquante cinq;

Il est proposé par l'échevin *André Lacombe*

Secoindé par l'échevin *Edgar Simard*

Et résolu à l'unanimité;

Qu'il soit décrété et statué par règlement No-346 de ce conseil comme suit:

- 1<sup>re</sup> - Que la rue récemment créée sur la propriété des Mes. Yves Massimilien du Sacré-Coeur, ayant son intersection à la Rue-105 allant vers le sud; soit nommée Avenue Notre-Dame - du Sacré-Coeur;
- 2<sup>de</sup> - Que la rue récemment ouverte sur la propriété de la Cie B' Immobilière des Bois Français ayant son intersection sur la Rue-105 allant vers le Nord; soit nommée Avenue Belvédère.

Le présent règlement entrera en vigueur après les avis et formalités requises par la loi.

Accepté en première et deuxième lecture à la séance du 1<sup>er</sup> juillet 1955.

Signé *E. J. G. S. D. L. G.*

*Edgar Simard*  
*André Lacombe*

Proposé par l'échevin *Maurice Carrière*  
Secoindé par l'échevin *Edgar Simard*  
Et résolu à l'unanimité que les rues récemment créées sur la propriété des Mes. Yves Massimilien du Sacré-Coeur, ayant son intersection à la Rue-105 allant vers le sud; soit nommée Avenue Notre-Dame - du Sacré-Coeur;

2<sup>de</sup> - Que la rue récemment ouverte sur la propriété de la Cie B' Immobilière des Bois Français, ayant son intersection sur la Rue-105 allant vers le Nord; soit nommée Avenue Belvédère.

Proposé par l'échevin *André Lacombe*  
Secoindé par l'échevin *Edgar Simard*  
Et résolu à l'unanimité;

Que la dette contractée soit acceptée par le Conseil dans son ensemble et sans réserve, et que l'Association des Anciens du Collège St. Joseph d'Arthabaska, soit chargée de l'entretien de toute somme payée après despotisme du Chapitre 207 des Statuts Révisés de la Ville de Québec, 1955.

Proposé par l'échevin *Maurice Carrière*  
Secoindé par l'échevin *Edgar Simard*  
Et résolu à l'unanimité que les rues récemment créées sur la propriété des Mes. Yves Massimilien du Sacré-Coeur, ayant son intersection à la Rue-105 allant vers le sud; soit nommée Avenue Notre-Dame - du Sacré-Coeur;

2<sup>de</sup> - Que la rue récemment ouverte sur la propriété de la Cie B' Immobilière des Bois Français, ayant son intersection sur la Rue-105 allant vers le Nord; soit nommée Avenue Belvédère.

Trois copies encastrées dans le sceau  
de l'assemblée des membres de la Ville d'Halifax  
pour la Ville d'Halifax Co. par  
un notaire daté 1872, et une copie  
de la Ville d'Halifax Co. et  
de la Ville d'Halifax des Bruns. Toutes  
ensemble.

Le présent acte est recom-  
mandé par M. l'archevêque François  
de la Ville d'Halifax et par les  
secrétaires des Travaux.  
Adopté à l'unanimité.

Attendu que la Ville de Westchester  
a par une résolution en date du  
25 Juin 1872 demandé le reconn-  
lement de son opérations d'acquies-  
cement à celui de la Ville d'Halifax.

Attendu que les lieux situés  
dans la ville par un contrat les  
conditions suivantes, lesquelles  
ces formes sont faites:

Attendu que il y a lieu d'au-  
toriser les Conseillers municipaux  
de la Ville à préparer et consentir  
à l'acte qui sera nécessaire à  
cette fin.

Attendu que il y a lieu d'au-  
toriser le Maire, et le secrétaire  
municipaux de la Ville à signer  
le dit contrat pour et au nom  
de la Ville.

A été proposé par l'ordonnance André Lacombe  
Secrétaire - - - - - Claude Lacombe  
Et revu et approuvé.

Que le contrat concernant le rec-  
onnement de la ligne des deux Villes,  
est prise par les Conseillers municipaux  
de la Ville, et que le Maire et le secrétaire  
municipaux soient autorisés à le signer  
pour et au nom de la Ville d'Halifax.

Proposé par l'ordonnance Maurice Caron  
Secrétaire - - - - - Et par l'ordonnance

Que ce Contrat est le fi-  
mié de la Résolution de la Commission  
Municipale de la Ville d'Halifax  
le prolongement des  
contrats entre la Ville et  
la Ville d'Halifax des Bruns  
1872 et approuvé le 21 Juillet 1872  
pour valoir en ce qui concerne  
l'augmentation de 21<sup>es</sup> par la Ville  
c'est-à-dire de 21<sup>es</sup> au lieu de 21<sup>es</sup>.

Proposé par l'ordonnance André Lacombe  
Secrétaire - - - - - Maurice Caron

Que le plan proposé par M. l'ingénieur  
André Lacombe arpenteur géomètre relatif  
en date du 20 Juin 1872, concernant  
la subdivision des lots situés  
sur le lot 20132 des Cadastres Officiels  
du Village d'Halifax, propriété de  
M. H. Lacombe a été déposé sur  
le table des Conseil des Villes de  
Juillet 1872. d'après étude par le Conseil  
et d'après l'avis de l'acceptation du  
dit plan par la subdivision des lots  
devrait être de 70' par le Maire  
de 50'





25 Août 1955

Reunion speciale du Conseil de la  
Societe d'ethnographie, le 25 aout  
1955 a 8 h 30, a laquelle  
etaient presents: M. Elphege Jolli  
Maire, Albert Lefebvre, Maurice  
Lacroix, J. Maurice, M. Campagne,  
André Beaune, Elge Simonson,  
Ramon Cote, Conseillers et  
M. Jean Marion agissant comme  
secrétaire en l'absence du  
secrétaire-tresorier, Alfred Ramoy

Il est propose par Lefebvre, André Beaune  
deuxieme par Lefebvre, André Beaune  
et Lacroix unanimement que le  
deces de Mme Genevieve Ramoy soit  
commemore par la Societe d'ethnographie  
et que des secretaires-tresoriers  
actuels de la table d'apres un  
plus amples candidatures et  
toute la famille de la defunte et  
en particulier à Maurice Lefebvre  
Ramoy.

S. g. m.

Jean Marion - Sec.  
"Sec. Supplément"

Et la somme de livres

Alfred Ramoy Elphege Jolli - Maire.  
+ + + + +

7-Septembre-1955

Reunion reguliere du Conseil de la S. d. E.  
Mercredi 7.9.55 tenue au lieu ordinaire  
des reunions se terminant jeudi  
septembre, vers neuf heures cinquante  
cinq à huit heures 1/2 M.

Sont presents: Jean Marion le Maire,  
M. Elphege Jolli, M. J. Maurice,  
André Beaune, Maurice Lacroix,  
Elge Simonson, Albert Lefebvre  
présent par procuration ainsi que  
le secrétaire

Il est propose par Lefebvre, Elge Simonson  
deuxieme et André Beaune  
que les minutes des trois  
dernieres reunions soient ac-  
ceptées.

Propose par Lefebvre, Elge et Lacroix  
deuxieme M. L. Campagne

Pour les comptes donnees et  
expliques sont acceptes et  
signes Simonson

Albert Braudense	13.21
Joy Ramoy Membre pale	15.00
J. J. Simonson	42.00
M. J. Maurice	2.04
M. L. Lacroix	11.32
André Beaune	75.12
M. L. Campagne	2.00
	2.00
	2.00
Alfred Ramoy	2.00
Joseph Ramoy	72.00 total

Wm. J. Lambert	21.25	and
Walter Foster	4.00	
Small of ...	21.20	
J. ...	12.75	
W. ...	60.00	
Garage de ...	43.71	
	2.24	
Vin Paul Desjardins	1.00	
Mrs. Aldine Foster	12.00	
J. ...	25.25	
W. ...	11.63	
Wm. Michel	75	
Richard Lepage	100.00	
St. Francis Rectory	8.43	
Wm. ...	500.00	
William ...	11.75	
Paul ...	45.72	
Lucie ...	10.00	
Wm. ...	25.20	
Robert ...	11.41	
St. ...	24.28	
Wm. ...	305.07	
Robert ...	516.25	27
Wm. ...	100.00	En ...
Mrs. ...	45.00	
Mrs. ...	75.00	
Mrs. ...	75.00	
Mrs. ...	50.00	
L. ...	2908.00	R. ...

Le ... André ...  
 après de ...  
 ...  
 ...  
 ...

Propose par ...  
 ...  
 ...  
 ...  
 ...

Propose par ...  
 ...  
 ...  
 ...  
 ...

...  
 ...  
 ...  
 ...

...  
 ...  
 ...  
 ...

Propose par ...  
 ...  
 ...  
 ...  
 ...

me déposent par espèces à 2000" Tom  
melle Ballou

Et la même ou l'une

Leif Raney septième Edw mais  
Lafayette

8 Septembre 1855

Lequel d'apurement par le Comité  
de la Bible de Methuen tenue au  
leur ordinaire des femmes  
ce huitième jour de Septembre  
sont neuf huit participants  
à huit heures P.M.

Sont présents: Son honneur le Maire  
M. E. H. T. de la Bible. M. M. par le Comité  
Alcide H. H. de la Bible. Edw. Raney  
Maurice Charrier, tous ont été  
nommés sous la présidence de  
M. H. H.

Lequel d'apurement par le Comité  
de la Bible de Methuen tenue au  
leur ordinaire des femmes  
ce huitième jour de Septembre  
sont neuf huit participants  
à huit heures P.M.

Proposé par le Comité M. H. H.  
de la Bible. M. M. par le Comité  
Alcide H. H. de la Bible. Edw. Raney  
Maurice Charrier, tous ont été  
nommés sous la présidence de  
M. H. H.

suivant la forme et le lieu sous la  
présidence géographique par le Maire et  
le Maire

Communication est donnée de deux  
rapports d'actes de Comités devant être  
adoptés par le Comité de la Bible de  
Methuen tenue au leur ordinaire des  
femmes ce huitième jour de Septembre  
à huit heures P.M. par le Comité  
de la Bible de Methuen. Le tout tel que contenu  
au Contrat.

Sur proposition de le Comité M. H. H.  
de la Bible de Methuen. Edw. Raney  
Maurice Charrier.

Après la lecture de la proposition  
de ces actes, sous la présidence  
de le Comité de la Bible de Methuen  
tenue au leur ordinaire des femmes  
ce huitième jour de Septembre  
à huit heures P.M. par le Comité  
de la Bible de Methuen.

Après que le Maire de la Bible de  
Methuen a été élu, sous la présidence  
de le Comité de la Bible de Methuen.

Après son honneur le Maire et  
le Comité de la Bible de Methuen  
ont été élus, sous la présidence  
de le Comité de la Bible de Methuen.

Proposé par le Comité M. H. H.  
de la Bible. M. M. par le Comité  
Alcide H. H. de la Bible. Edw. Raney  
Maurice Charrier.

Après le vote d'adoption de la  
proposition de la Bible de Methuen  
tenue au leur ordinaire des femmes  
ce huitième jour de Septembre  
à huit heures P.M. par le Comité  
de la Bible de Methuen.

Jeunesse en date du huit septembre  
1955 consistant à acheter de  
terrain sur dit terrain pour  
appeler cela "place de la  
Providence de St. Christophe"  
L'acte de vente est pour le 11/11/55  
sur que dit terrain.

Une autre C. R. Ferguson & William  
notaire d'orthodoxie devant autoriser  
à faire l'acte définitif.

Une son nomme le "Mare"  
et le voir traverser sont auto-  
rises à signer pour et au nom  
de la ville d'orthodoxie.

En la vision de l'ère

Alfred Ramsey Ephige Sillis-maire  
le 1/10/55

5 Octobre - 1955

Reunion reguliere des Comités  
de la ville d'orthodoxie tenue  
au lieu ordinaire des réunions  
ce jour-là pour le 5 Octobre  
ont participé quarante  
cinq à huit heures P. M.  
sont présents: J. P. Ferguson  
le Maire M. Eph. Sillis.  
M. M. F. Ferguson, J. P. S.  
Ferguson, Alexander Sillis,  
Maurice Carrière, Robert Côté  
forment program sous la pré-  
sidence du Maire.

Profess par l'abbé: Elgus Commen  
Secours Robert Côté  
Une les minutes de la réunion des  
membres assemblés sont acceptées.

Robert pour l'abbé: Elgus Commen  
Secours Maurice Carrière  
Une les comptes de la réunion et les  
plusieurs sont acceptés et payés par:

Robert Mail	35.31	
Robert Mail	15.00	
Ephige Sillis	19.00	
Robert Commen	45.75	allégé de la
	35.00	comparaison
Robert Commen	102.75	
Robert Commen	71.20	
Robert Commen	27.00	
Robert Commen	324.50	
Robert Commen	11.33	
Robert Commen	293.38	
Robert Commen	30.00	
Robert Commen	12.00	
Robert Commen	84	
Robert Commen	1120.00	
Robert Commen	3138.00	
Robert Commen	7.25	

Propos d'amendement au Reg. 187  
de la ville d'orthodoxie  
après la réunion est donnée par le  
cours de A. Sillis, d'un amon-  
dement au Reg. 187 de la ville  
d'orthodoxie à l'effet d'augmenter le  
Paragraphe de 12 de dit Reg.  
suivant.

Projet par Lechman City Commission  
Seconde M. Currier

Le plan proposé par M. Currier  
pour l'alignement des trottoirs de  
la rue de la ville, montrant  
la subdivision en lots à base  
des lots 101 & 102 de l'alignement  
officiel d'Estabrookville ont  
été acceptés par ce conseil.  
Rap. verbal. M. Louis Leclerc

Projet par Lechman M. Currier  
Seconde Robert Cole

Le plan proposé par M.  
Armand pour l'alignement  
des trottoirs de l'alignement  
de la subdivision en lots à base  
des lots 101 & 102 de l'alignement  
officiel d'Estabrookville ont  
été acceptés par ce conseil.  
Rap. verbal. M. Louis Leclerc

Projet par Lechman Maurice Currier  
Seconde Edgar Gosselin

Le règlement no 147 de  
la ville d'Estabrookville concernant  
l'éclairage des rues avec la  
lueur de la Chevauchée de la  
ville d'Estabrookville ont été acceptés par ce conseil.  
Rap. verbal. M. Louis Leclerc

Re: l'achat de terrain de la ville d'Estabrookville  
par le projet par Lechman Maurice Currier  
Seconde Claude Blouin

Don montant de deux cents

La ville d'Estabrookville a été achetée par M. Currier  
pour un montant de terrain au coin  
des rues Beauchamp et de la ville, sous  
graphique appropriative d'alignement, je  
suis pour l'alignement constant et l'alignement  
après acceptation de M. Currier. L'alignement  
d'alignement et un alignement par J. C. Tremblay

Une lettre notaire de M. Currier et  
Currier sont autorisés pour l'achat  
de terrain.

Une commission de M. Currier et le  
secrétaire (currier) sont autorisés  
à signer pour et au nom de la ville  
d'Estabrookville.

M. Currier a été nommé et a accepté.

Et la commission de la ville.

M. Currier Elphège L'abbé maire  
de la ville

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE La Ville d'Arthabaska  
COMTÉ DE ARTHABASKA

## RÈGLEMENT NO. 197

A une séance du conseil municipal de la Corporation de la Ville  
d'Arthabaska

tenue le 13 jour de octobre 1955, au lieu ordinaire  
des séances du conseil, à 10 heures de l'après-midi,

Sont présents: Son Honneur le Maire: M. Elphège Pélletier  
et Messieurs les Conseillers: Alcide Fleury, Roger Gagnon,  
Raoul Gauthier, Maurice Cormier, prenant séance sous  
la Présidence du Maire

ATTENDU que les prescriptions et formalités légales en rapport avec  
la promulgation du présent règlement ont été remplies;

ATTENDU qu'il est à propos de pourvoir à l'éclairage d'une partie de  
la Municipalité et d'autoriser le conseil à s'entendre avec toute personne,  
société ou corporation pour le dit éclairage;

Il est, en conséquence, proposé par: M. Alcide Fleury

Et par les présentes RÉGLÉ et STATUÉ comme suit, savoir:

Que les rues d'une partie de la Municipalité soient éclairées et que des  
lampes de rues soient installées dans la dite partie, aux endroits désignés par  
résolution du conseil; la dépense annuelle à cette fin ne devant pas excéder  
cinq mille dollars (\$5,000.00) et devant être incluse  
chaque année aux prévisions budgétaires.

Que le conseil soit autorisé à s'entendre, avec toute personne, société ou  
corporation pour le dit éclairage et, à cette fin, il pourra passer un contrat  
pouvant au nombre de lampes, au tarif, à l'achat de l'énergie électrique pour  
les dites lampes de la Corporation et la durée du contrat qui ne devra pas  
excéder les dispositions de la loi. Il pourra en outre, dans ce contrat, réserver  
à telle personne, société ou corporation une franchise pour la distribution de  
l'électricité dans les limites de la municipalité, pourvu qu'elle n'excède pas  
de la dite franchise en ce qui concerne spécialement le coupage et l'enserrimage  
des arbres, les déplacements de poteaux, et les travaux à être exécutés sur les  
propriétés de la Corporation.

Que le coût de l'éclairage soit supporté par la Corporation et à cette fin  
une taxe spéciale est par les présentes imposée sur tous les biens-fonds im-  
posables de la Municipalité. Elle sera basée sur la valeur des biens-fonds telle  
qu'elle apparaît ou apparaîtra au rôle d'évaluation en vigueur dans la Munici-  
palité à l'époque de chaque perception. Cette taxe sera perçue en même temps  
que la taxe générale, le tout suivant les dispositions du Code Municipal.

(signé) Elphège Pélletier  
Maire

Certifié vraie copie

d'Arthabaska

le 15 jour de octobre 1955

Secrétaire-trésorier

13 Oct 1955

Séance spéciale du Conseil de la Ville  
d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire  
des séances ce mercredi 13<sup>e</sup> jour du mois  
de Octobre, sous la présidence du conseil, à dix  
heures de l'après-midi. Présents:  
M. Elphège Pélletier, Maire; M. Alcide Fleury,  
M. Roger Gagnon, M. Raoul Gauthier,  
M. Maurice Cormier, M. Maurice D. Compagnon,  
M. Edgar Gagnon, M. Alcide Fleury.  
Président: M. Elphège Pélletier.  
Secrétaire: M. Maurice D. Compagnon.

Lecture et approbation de l'Ord. no 197

Proposé par l'échevin Alcide Fleury  
Second: Edgar Gagnon

Que le règlement d'urgence no 197  
de la Ville d'Arthabaska, a l'effet d'un coupant  
par obligation pour un montant de \$50,000  
soit adopté en deuxième et dernière lecture  
adopté à l'unanimité

Il est proposé par l'échevin Maurice D. Compagnon  
Second: Edgar Gagnon

Que l'Assemblée Publique de la Ville  
d'Arthabaska, a l'effet d'un coupant par  
obligations no 198 pour un montant de  
\$20,000 soit faite à partir du 20 octobre  
1955 et à l'approbation du Maire  
adopté à l'unanimité

Et la séance se termine

M. Elphège Pélletier  
M. Maurice D. Compagnon  
M. Alcide Fleury  
M. Roger Gagnon  
M. Raoul Gauthier  
M. Maurice Cormier

ÉTATS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE D'ASTORIA

ARRÊTÉ no. 164

Considérant qu'il est devenu nécessaire d'exécuter certains travaux urgents d'égout et d'égouts en cette municipalité, conformément aux plans et devis préparés par Monsieur François Bourgeois, ingénieur civil de Victoria (Colombie), ainsi que certains autres travaux et dépenses prévues;

Considérant que le coût de ces travaux est évalué à \$20,000,00;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par obligation pour payer ces travaux;

Considérant qu'avis de cette a été régulièrement donné;

LES CONSTATANTS

Il est proposé par l'ingénieur *François Bourgeois* et approuvé par le conseil... *François Bourgeois* et décidé qu'un règlement portant le no. 164 soit adopté, et qu'il soit mis en œuvre et exécuté par le règlement ci-dessus.

1.- Le conseil est autorisé à entreprendre les travaux d'égout et d'égouts mentionnés aux plans et devis préparés et approuvés par Monsieur François Bourgeois, ingénieur de Victoria (Colombie), ainsi le coût des mêmes travaux est évalué à \$20,000,00.

2.- Le conseil est autorisé à payer les frais d'administration, de finances, et d'impression de l'exécution d'obligations autorisées par le présent règlement, ainsi que des travaux et dépenses prévues, le tout formant un total de \$20,000,00.

3.- Le conseil est autorisé à dépenser une somme d'exercice par \$20,000,00 pour les fins de présent règlement, et pour se procurer cette somme à emprunter, au moyen d'une obligation autorisée, jusqu'à concurrence de cette somme.

4.- Les obligations seront émises au nombre de \$20,000,00 divisées en \$100,000.

VILLE D'ASTORIA

Tableau de remboursement

\$20,000,00 à 20 ans

	Intérêt	Capital	Total	Reste
1	\$ 1,200,00	\$ 1,000,00	\$ 2,200,00	\$ 20,000,00
2	1,160,00	1,000,00	2,160,00	20,000,00
3	1,120,00	1,000,00	2,120,00	20,000,00
4	1,080,00	1,000,00	2,080,00	20,000,00
5	1,040,00	1,000,00	2,040,00	20,000,00
6	1,000,00	1,000,00	2,000,00	20,000,00
7	960,00	1,500,00	2,460,00	21,500,00
8	900,00	1,500,00	2,400,00	21,500,00
9	840,00	1,500,00	2,340,00	21,500,00
10	780,00	1,500,00	2,280,00	21,500,00
11	720,00	1,500,00	2,220,00	21,500,00
12	660,00	1,500,00	2,160,00	21,500,00
13	600,00	1,500,00	2,100,00	21,500,00
14	540,00	1,500,00	2,040,00	21,500,00
15	480,00	2,000,00	2,480,00	21,500,00
16	400,00	2,000,00	2,400,00	21,500,00
17	300,00	2,000,00	2,300,00	21,500,00
18	240,00	2,000,00	2,240,00	21,500,00
19	180,00	2,000,00	2,180,00	21,500,00
20	80,00	2,000,00	2,080,00	21,500,00
	\$ 14,800,00	\$ 30,000,00	\$ 44,800,00	

Collé, le 13 octobre 1955,

L.M. 11 ans D'avis.

CP/ra

6.- Les obligations seront signées par le Secrétaire-Treasurer ou son délégué de la signature du Secrétaire ou du Secrétaire par l'intermédiaire, par un télegramme sur les coupons d'intérêt.

7.- Les obligations seront offertes au jour décembre 1950 et seront remboursées en totalité, en 20 ans, suivant le tableau de remboursement annexé comme partie intégrante des présentes.

8.- Des obligations seront rachetées, au porteur, au détenteur enregistré tel que le cas, à son choix à la discrétion de l'Emetteur à Montréal, Québec ou Arundel.

9.- Au intérêt d'arrondant par 1/2% l'an sera payé semi-annuellement le 1er septembre et le 1er juin de chaque année sur présentation et remise à chaque échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur ou détenteur des coupons émis sur le capital.

10.- La Corporation se réserve le droit de racheter par anticipation, au pair, à toute échéance d'intérêt, les obligations émises sous l'autorisation du présent règlement. Au cas où tel rachat sera publié une fois dans la Gazette officielle de Québec, pas moins de trente (30) jours avant la date de rachat et sera affiché ou publié en la manière prescrite par les lois applicables de la Corporation. Le rachat sera effectué dans la plus brève période possible à la date de rachat de tout délai d'une obligation inscrite dans le rachat des coupons. Toute obligation ainsi rachetée cessera de servir l'intérêt à compter de la date mentionnée à l'avis publié ci-dessus. Le détenteur pourra exercer ses droits de rachat par anticipation par un mandat écrit des dites obligations, et sans ce cas, le rachat effectuera les échéances les plus éloignées et les coupons les plus élevés des obligations en circulation.

11.- Il est par le présent règlement imposé et il sera payé chaque année, sur tous les dividendes imposables de la Société, une taxe spéciale à un taux suffisant, d'après le prix d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital, et intérêt, des échéances annuelles conformément au tableau ci-joint, laquelle sera déduite des coupons émis et privilégiés aux le taux précédent.

12.- Le présent règlement entrera en vigueur après les décrets, les résolutions et les approbations requis et permis par la loi.

Arundel ce 13 Oct / 50

*Ephigie Sillis-morris*  
*M. J. J. J.*

TABLE D'AMORTISSEMENT

Tableau de Remboursement 1950-1970  
 200,000.00 À 20 ans

	Intérêt	Capital	Total	Coûts
1	\$ 1,200.00	\$ 1,000.00	\$ 2,200.00	\$ 30,000.00
2	1,160.00	1,000.00	2,160.00	29,000.00
3	1,120.00	1,000.00	2,120.00	28,000.00
4	1,080.00	1,000.00	2,080.00	27,000.00
5	1,040.00	1,000.00	2,040.00	26,000.00
6	1,000.00	1,000.00	2,000.00	25,000.00
7	960.00	1,000.00	1,960.00	24,000.00
8	920.00	1,000.00	1,920.00	23,000.00
9	880.00	1,000.00	1,880.00	22,000.00
10	840.00	1,000.00	1,840.00	21,000.00
11	800.00	1,000.00	1,800.00	20,000.00
12	760.00	1,000.00	1,760.00	19,000.00
13	720.00	1,000.00	1,720.00	18,000.00
14	680.00	1,000.00	1,680.00	17,000.00
15	640.00	1,000.00	1,640.00	16,000.00
16	600.00	1,000.00	1,600.00	15,000.00
17	560.00	1,000.00	1,560.00	14,000.00
18	520.00	1,000.00	1,520.00	13,000.00
19	480.00	1,000.00	1,480.00	12,000.00
20	400.00	1,000.00	1,400.00	- C -
	<u>\$ 14,200.00</u>	<u>\$ 20,000.00</u>	<u>\$ 44,200.00</u>	

Québec, le 13 octobre 1950.

M. J. J. J.

CP/MS



25 octobre - 1955

Reunion speciale du Conseil de la Ville d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des seances le vingt-cinq octobre mil neuf cent cinquante-cinq a huit heures P.M.

Sont presents: Son Honneur le Maire M. Elphège Labbe M.M. Les echevins Edgard Boncompagni, Maurice Caron, Raul Cole formant quorum sous la presidence du Maire

Lecture est donnee du rapport de l'assemblee Publique, tenue le vingt octobre mil neuf cent cinquante-cinq, a 7 h 30 P.M. au Palais de la Ville d'Arthabaska, a l'effet d'approuver, les resolutions adoptees au 148 de la Ville d'Arthabaska

A cet effet, Messieurs Raul Cole Secrétaire, Maurice Caron Echevin et l'assemblee.

Par le rapport de l'assemblee Publique, tenue a l'Hotel de la Ville d'Arthabaska le vingt-cinq octobre mil neuf cent cinquante-cinq, a 7 h 30 P.M. a l'effet d'approuver les plans d'acteres, proprietaires de Reg. d'explorant No. 148 de la Ville d'Arthabaska ont accepte

Le Conseil prend connaissance de la Commission de la Salle Paroisse St. Victorienne pour construction d'eglise et de suite au montant des \$2,225.00

L'affaire a été renvoyée à une prochaine séance future.

Propose par Monsieur Maurice Caron Secrétaire Raul Cole

Par cette séance est approuvée le 27 octobre 1955 à 9 heures P.M. sans discussion finale

La séance est levée

M. Elphège Labbe Maire  
Raul Cole Secrétaire

27 octobre 1955

Reunion d'appointement du Conseil de la Ville d'Arthabaska tenue au lieu ordinaire des seances le vingt-septieme jour de l'octobre mil neuf cent cinquante-cinq a neuf heures P.M.

Sont presents: Son Honneur le Maire M. Elphège Labbe M.M. Les echevins Edgard Boncompagni, Maurice Caron, Gaudin Lemieux, Alceste Levesque formant quorum sous la presidence du Maire

Par l'acceptation de la Salle Paroisse St. Victorienne, par l'acceptation de l'acte de Reg. No. 148



9 janvier

EXTRAIT DU LIVRE DES DELIBERATIONS  
DE LA VILLE D'ARTHABASCA

Séance régulière du Conseil de la ville d'Arthabasca, tenue au lieu ordinaire des séances le deuxième jour de novembre 1955 à huit heures P.M.

Sont présents: Son honneur le Maire M. Elphège Labbé, MM. Les Conseillers Edgar Simonsen, Alcide Fleury, Raoul Côté, Maurice Carrier, formant quorum sous la présidence du Maire.

Il est proposé par l'Échevin Edgar Simonsen  
Secondé par l'Échevin Raoul Côté,  
Et voté à l'unanimité:

Que l'entretien des chemins suivants pour automobile, hiver 1955/56:

1<sup>o</sup>- Rte Stain à la limite de la ville,

2<sup>o</sup>- Rte Filteau à la limite de la ville;

Soit une longueur totale de 1.06 M., soit donné à M. Alphonse Huot de Victoriaville, au prix unitaire de \$325.00 au mille, à condition que l'octroi du Gouvernement Provincial soit de \$125.00 au mille.

Si l'octroi du Gouvernement Provincial est majoré à \$150.00 au mille, le prix d'entretien, au prix augmenté d'autant soit: \$250.00 au mille.

L'entretien devra se faire suivant les données de la Voie Provinciale.

Signé, Elphège Labbé, maire  
" " Wilfrid Remy, sec-trés.

Vrais copie certifiée

Sec-trésorier

Re Agence de la Rive Cote

Propose par l'Échevin Edgar Simonsen  
Secondé par l'Échevin Raoul Côté

Que les terrains de la Rive Cote  
de 1/2" sont remplacés par un

Terres de la Rive Cote par la rive Cote.  
Et la limite des terres sur une longueur  
de 100' vers la rive Cote. Et au cas  
d'usage de 1/2" sont remplacés par un  
terrain de la Rive Cote.

La séance est levée

Wilfrid Remy Elphège Labbé, maire  
Sec.

7 décembre 1955

Séance régulière du Conseil de la  
Ville d'Arthabasca tenue au lieu  
ordinaire des séances le septième  
jour de décembre 1955, à huit  
heures P.M.

Sont présents: Son honneur le Maire  
M. Elphège Labbé, MM. Les Conseillers  
Edgar Simonsen, Maurice  
D. Campagne, Edgar Simonsen,  
Maurice Carrier, Alcide Fleury  
formant quorum sous la présidence  
du Maire

Propose par l'Échevin Edgar Simonsen  
Secondé par M. D. Campagne  
Que les comptes de la Rive Cote  
sont acceptés

Propose par l'Échevin Maurice Carrier  
Secondé par l'Échevin Edgar Simonsen  
Que les comptes de la Rive Cote  
sont acceptés et approuvés  
sous le compte de fait de M. Elphège Labbé  
Maire

Armand Levesque	4. 85
Armand Royer	25. 00
Robert Paré	7. 00
Charles Paré	4. 00
Monseigneur Royer	2. 50
Alfred Paré	58. 17
Joseph Demerit	74. 40
Alfred Paré	36. 75
Alfred Paré	57. 25
Alfred Paré	14. 00
J. J. Paré	1. 13
Alfred Paré	2. 63
Alfred Paré	112. 00
Alfred Paré	278. 50
Alfred Paré	2. 30
Alfred Paré	12. 10
Alfred Paré	87. 25
Alfred Paré	1. 50
Alfred Paré	73. 40
Alfred Paré	20. 00
Alfred Paré	8. 27
Alfred Paré	18. 00
Alfred Paré	16. 31
Alfred Paré	63. 90

Propos par l'abbé de la Puce Côte  
 Second  
 Quel entretien des tuteurs  
 pour 50% sont dans le rapport  
 Demerit au prix de 1/2 30% l'heure

Re l'abbé de la Puce Côte

Propos par l'abbé de la Puce Côte  
 Second  
 Quel entretien des tuteurs  
 pour 50% sont dans le rapport  
 Demerit au prix de 1/2 30% l'heure

Propos par l'abbé de la Puce Côte  
 Second  
 Quel entretien des tuteurs  
 pour 50% sont dans le rapport  
 Demerit au prix de 1/2 30% l'heure

Le samedi 7 décembre

M. de la Puce Côte  
 Second

7 décembre 1903

Propos par l'abbé de la Puce Côte  
 Second  
 Quel entretien des tuteurs  
 pour 50% sont dans le rapport  
 Demerit au prix de 1/2 30% l'heure

Propos par l'abbé de la Puce Côte  
 Second  
 Quel entretien des tuteurs  
 pour 50% sont dans le rapport  
 Demerit au prix de 1/2 30% l'heure

Propos par l'abbé de la Puce Côte  
 Second  
 Quel entretien des tuteurs  
 pour 50% sont dans le rapport  
 Demerit au prix de 1/2 30% l'heure

Propos par l'abbé de la Puce Côte  
 Second  
 Quel entretien des tuteurs  
 pour 50% sont dans le rapport  
 Demerit au prix de 1/2 30% l'heure

Mlle J. Gagnon	100.00
Joseph Gagnon	9.33
Robert Gagnon	537.64
Paul Gagnon	6.00
Frank Gagnon	73.77
Emily Gagnon	4.00
Ray Gagnon	4.00
William Gagnon	4.00
W. G. Gagnon	2.00
George Gagnon	2.00
Paul Gagnon	2.00
Joseph Gagnon	2.00
Amel Gagnon	2.00
Alfred Gagnon	2.00
Blaise Gagnon	10.59
Alfred Gagnon	112.50
Joseph Gagnon	177.52
Comp. de la Pave	95.63
de la Ville de Québec	24.30
La Fond Gagnon	25.78
Thomas Gagnon	7.25
Clair Gagnon	41.24
Ed. Gagnon	38.88
Joseph Gagnon	72.70
Joseph Gagnon	7.00
de la Ville de Québec	14.76
de la Ville de Québec	3.28
Alfred Gagnon	3.20
Joseph Gagnon	42.42
Robert Gagnon	7.00
Alfred Gagnon	12.21
Edouard Gagnon	453.60
Thomas Gagnon & Co	52.50
	6.97
	139.34
	60.24
J. Robert Gagnon	6.50

Propose par Lecheur M. D. Compagnie  
 Secours M. J. Gagnon  
 Que Lecheur ait de l'argent sur  
 des Bons pour le paiement de  
 meuble.

Envoiement à la révolution du sang octobre  
 1902 sur les sommiers des rues à 60

Propose par Lecheur M. D. Compagnie  
 Secours M. J. Gagnon

Que le plan propose par M. J.  
 de Lecheur soit adopté de l'Administration  
 municipale de Québec en vertu de  
 l'acte de la Loi sur les  
 Cadastres approuvé par le Parlement  
 soit accepté sur les sommiers  
 des Maires des Affaires Municipales  
 relatives quant à la largeur  
 des rues.

Re. demande sommiers des rues  
 à 60 sur Maires des Affaires  
 Municipales de Québec.

Il est proposé par M. J. Gagnon  
 Secours M. J. Gagnon

Que demande soit faite au M.  
 Maires des Affaires Municipales  
 de Québec d'inscrire de certaines  
 rues à 60 de largeur, parties de lots  
 172-41-173-30-173-43.

Les demandes sont en forme  
 de requête adressées au M.  
 Maires des Affaires Municipales  
 de Québec pour la construction  
 à feu ouvert de 20' de la Rue

Proposé par l'échevin Edgar Desjardins  
second André Lemire

Que le plan proposé par M. J. B.  
St. Pierre soit franchisé de huit  
mois et la redimission d'une  
partie des jets 100-500 et sub-  
division d'une partie des jets  
100-200 par l'achat différent des  
Chartes d'orthographe par St.  
Victours soit accepté

Proposé par l'échevin Edgar Desjardins  
second André Lemire

Que le conseil autorise  
le plan d'arrondissement des Bois Neufs  
à être franchisé de six mois  
M. J. B. et l'œuvre de l'arrondissement  
de l'arrondissement des jets de 1 an  
sur plan sont les numéros  
500-27, 500-40, 500-53, 500-66, 501-26,  
501-40, 501-53, 501-74 et 501-91 qui  
seront remplacés par son nouveau  
plan inscrit à cette œuvre comme  
de la Cour.

Proposé par l'échevin G. H. Levesque  
second M. J. B. Campagna

Qu'un montant de 200.00 soit versé  
au journal l'Amour des Canadiens de  
l'Est pour publication sous son  
numéro du 22 des courants par le  
le Conseil, ses meilleures œuvres  
de Noël et l'œuvre fournie à la fabri-  
cation d'orthographe

Recommandation de l'œuvre de 200.00 en  
à la C. M. de Québec

Proposé par l'échevin André Desjardins  
second M. J. B. Campagna

Qu'on soit en mesure de l'arrondissement  
en montant de 200.00 pour l'année 1913  
soit fait le lendemain

Il est proposé par l'échevin G. H. Levesque  
second M. J. B. Campagna  
Et voter à l'unanimité

Qu'on soit en mesure de l'arrondissement  
Commune Municipale de Québec  
la permission de faire un ser-  
vice temporaire par l'arrondissement  
d'une somme de 200.00 à Québec pour  
faire payer un montant de 120.00 à  
à frais publics et gratuits, et autres  
dépenses subventionnées qui sont  
sujettes en attendant la perception  
de la balance des taxes de l'année  
courante

Que son fournisseur de papier et le  
secrétaire finances soient auto-  
risés à signer payer et au nom  
de la ville d'orthographe

Re: Compte de l'œuvre de 200.00

Après étude par le Conseil  
il est proposé par l'échevin M. J. B. Campagna  
second G. H. Levesque

Que le compte soit accepté

## RESOLUTIONS

Attendu que l'alluvion de Rivière  
à la fin novembre 1935, a été pratiquée  
d'un écoulement de catastrophe  
simultanément d'un placement de ter-  
rain, et que cette catastrophe est  
comme à l'époque, toute sauvage  
du Nord.

Attendu que ce phénomène, au  
côté, a entraîné dans le peuple des  
spatiales de plusieurs millions, et  
pari, pertes de vies humaines.

Attendu que malgré les efforts  
généralisés, notamment la promptitude  
des secours publics.

Attendu que la mesure actuelle, de  
la loi de la rivière Rivière est  
sérieusement établie et gêne  
la circulation de l'eau;

Attendu que au cas de la rupture  
des barrages, mises de protection  
doivent être édifiées le long de la ri-  
vière pour empêcher de nouvelles  
catastrophes.

Considérant que en le lit de  
la rivière n'est pas nettoyé comme  
il faut, de perilleuses inondations  
doivent être prévues pour le  
prochain.

Considérant de plus que le lit  
de la rivière, cette abaissement  
promptement de l'eau, le moule  
de l'eau montrée nécessairement  
de l'eau du moule fine pour  
la rapidité de l'eau de l'ab-  
sorption, de l'eau de l'ab-  
sorption.

gènerent dans le système d'égout  
entraînant les dangers d'épidémies.

Considérant que les travaux de nettoyage  
de la rivière doivent être entrepris  
immédiatement avant les gelées de l'hiver  
pour faire aux dangers de l'hiver.

Attendu que la loi de la rivière  
mises de protection doivent être  
sans faille pour faire de nouvelles  
travaux.

Considérant que il s'agit des  
travaux de sauvegarder les biens  
considérables, mais de protéger les  
vies humaines.

Considérant que le fait de toute  
ville est en fait.

Considérant que ces, comme mal-  
heureusement, la catastrophe des citoyens  
de tout le territoire.

Considérant que les  
appartient au moins de la  
ville de Rivière et en elle fait  
de l'urgence opérationnelle.

Et les citoyens de l'urgence  
et l'urgence qui se présente.

Des propositions de M. Lachance  
Abel Lachance, appuyé par M.  
Lachance, M. Lachance, et est  
révisé à l'unanimité de la  
respectivement, le pair Honorable  
Lachance, Lachance, Lachance,  
de l'urgence, de l'urgence, de l'urgence,  
à l'urgence, de l'urgence, de l'urgence,  
les travaux urgents de protection  
qui s'imposent et que ces  
la présente résolution.



Proposé par Lechevalier Alexandre Pélissier  
Secrétaire

Cette somme a été payée  
à l'ordre de M. P. M.  
le 20 décembre 1865

Et la somme de 1000

M. P. M. Elphège Pélissier  
Secrétaire

21 décembre 65

Le conseil d'administration de la  
ville de Lethbridge, tenue  
au lieu ordinaire des séances  
ce vingt-troisième jour de décembre  
sur lequel ont été présents cinq  
à huit heures P. M.

Sont présents Son Honneur le  
Maire M. Elph. Pélissier, M. M.  
de la ville Edgar Simonson,  
Paul Côté, Alexandre Pélissier,  
présent par son sans la  
présence du Maire

Proposé par Lechevalier Edgar Simonson  
Secrétaire

Le conseil d'administration  
de la ville de Lethbridge  
a été tenu pour l'achat de  
de 100,000 portant intérêt de  
3% pour les années 1856 & 1857  
et 4% pour les années de 1858 & 1859  
avec laquelle somme

est accompagné d'un cheque de 1000 au  
dépôt représentant 1% de la valeur nominale  
des titres

Proposé par Lechevalier Alexandre Pélissier  
Secrétaire

Le conseil d'administration  
est tenu à 1000 pour l'achat de  
à 1% et Paul Côté, Maire pour un  
montant de 1000. Les 144 & 148 de cette  
municipalité

La somme pour l'achat de  
1000 présentement en cours a été  
versée à M. de Lethbridge & C. Simonson  
de Lethbridge

Et la somme de 1000

M. P. M. Elphège Pélissier  
Secrétaire

7 Janvier 66

Le conseil d'administration de la ville  
de Lethbridge, tenue au lieu ordi-  
naire des séances ce septième jour  
de janvier sur lequel ont été pré-  
sents six à huit heures P. M.

Sont présents Son Honneur le  
Maire M. Elph. Pélissier, M. M.  
de la ville Edgar Simonson, Paul  
Côté, Edgar Simonson, présent  
par son sans la présence du  
Maire

Propose par l'archevêque d'Épône Simonneau  
deuxième - - - - - Rœul Côte

Que les mandats des deux  
dernières assemblées soient  
acceptés.

Propose par l'archevêque d'Épône  
deuxième - - - - - Rœul Côte

Que les comptes soumis et  
approuvés soient acceptés et payés  
immédiatement.

Compte de motion est donné par l'archevêque  
deuxième Simonneau, qui se con-  
sult à deux prochaines heures pour  
un règlement concernant les dépenses  
nécessaires pour subvenir aux  
dépenses administratives de ce com-  
ité pour l'année 1905.

Compte de motion est donné par  
l'archevêque Rœul Côte au nom res-  
pectivement municipal soit pour  
payer la municipalisation des  
rues dans la ville d'Épône.

Compte de motion est donné par l'archevêque  
deuxième Simonneau, proposant un  
amendement au § 116<sup>er</sup>, relatif  
ment à la composition de la liste  
d'élus et de délégués aux par-  
ties municipales des deux communes.

Lecture est donnée de l'estimation  
spéciale des travaux effectués par  
la Compagnie de la Belle-Épône  
au montant de 211.250<sup>00</sup> en date du  
2<sup>e</sup> décembre 1904.

Propose par l'archevêque d'Épône Simonneau  
deuxième - - - - - Mandat Simonneau

Que les sections n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

Propose par l'archevêque d'Épône Simonneau  
deuxième - - - - - Rœul Côte

Que le compte de dépenses de 20.226<sup>00</sup> de  
la Belle-Épône & vice versa, daté au 25  
octobre 1904, au montant de 28.500<sup>00</sup>, soit  
remis à la dette Compagnie, sous réserve  
que les travaux ont été exécutés à la  
satisfaction de l'ingénieur de la  
ville et des Concessions, et qu'une retenue  
de 2.100<sup>00</sup> soit faite pour les travaux  
de travaux.

Propose par l'archevêque d'Épône Simonneau  
deuxième - - - - - Rœul Côte

Que le Conseil municipal de la Belle-Épône  
soit autorisé à faire l'achat d'une pompe  
moteur et d'acquiescer de la Maison  
Hurlong, Bolbecq, pour une

Le présent de la ville, d'après les  
commissions apparaissant sur  
son rapport du 4 Janvier 1936

Adepte à l'impression.

Comptes du mois de déca

M. Annonie, Hany Rouss	8 25.00
Jean Lefebvre	28. 11.
Bernard Perche	62. 35.
Albert Bouchard	19. 85.
Alph. Hunt	108. 50.
Armand Roger	21. --
Marion Roger	15. --
Raymond Compagnon	7. 10.
Georges St. Cyr	7. 10.
Léon Boyer	5. --
Robert Perche	5. --
Théophile Hébert	5. --
Alfred Hébert	35. 25.
Marion Compagnon	5. --
Joseph Lacroix	111. 20.
	22. 28. 10.
Paul Compagnon	5. --
Paul Compagnon	45. 50.
Joseph Lacroix	7. --
Spécialité de Dunes	21. 7. 11.
Compagnie de Hébert	17. 33.
Compagnie de Hébert (Comp.)	314. 78.
Compagnie de Hébert "Comp. Nord"	127. 58.
Compagnie de Hébert	37. 25.
Compagnie de Hébert	25. 00.
Mlle. Rochelle Lacroix	10. 00.
Compagnie de Hébert St. Christophe	18. 15.
Mlle. Lacroix	7. 91.
Mlle. Lacroix	5. --

Le Collège Royal de la ville de Québec le 17. 3. 1936

Théodore Lacroix

Michel Roy

Éphigène Lacroix

25 Janvier 1936

Assemblée générale et annuelle des élec-  
teurs de la ville de Québec, survenue  
à la suite de la démission de cet effet pour  
élection de deux échelons du  
Quartier Nord de la ville de Québec  
en remplacement de M. M. Lacroix  
Lacroix et Lacroix. Deux échelons  
sortants de charge.

Le vingt-cinq janvier mil neuf cent  
trois, sur le point de vue de la ville de Québec,  
au sujet de la démission de cet effet pour  
élection de deux échelons du  
Quartier Nord de la ville de Québec  
en remplacement de M. M. Lacroix  
Lacroix et Lacroix. Deux échelons  
sortants de charge.

J'ai nommé les électeurs présents  
à nommer les personnes qui les  
représentent chacun comme  
échelons au sujet de la ville de Québec  
du Quartier Nord de la ville  
de Québec.

Quartier Nord

Le Collège Royal de la ville de Québec le 17. 3. 1936  
M. Maurice Lacroix, est produit,  
présenté accompagné de son dépôt  
civile de toutes les formalités  
requises par la loi à la demande  
de M. Lacroix/Boudet qui atteste

sa signature, en même temps que celles de M. M. Lucien Mouton, Jean-Baptiste Gaston Lepinay, - Michel Michaud - Germain Fortin, - Robert Loosche, - Edouard Verdier, - Rodolphe Durand, - Roland Hebert, - René Bergeron, - Jean-Baptiste Michaud, - Clément Beaudet, électeurs légalement qualifiés à voter à une Élection Municipale, pour le Quartier Nord de la Ville d'Outchouk.

Le dit bulletin de présentation, portant l'acceptation du Candidat sus-nommé, de sa liste en nomination comme électeur au Siège no. 2 du Quartier Nord de la Ville d'Outchouk, en présence de M. Clément Beaudet qui agit en son due & droit, et qui se trouve annexé au bulletin sus-dit.

### Siège no. 2.

Bulletin municipal  
no. 2

Le bulletin de présentation de M. Alexis Fleury, est produit, présente à ces messieurs de son despotisme de toutes les formalités requises par la Loi, à la demande de M. Clément Beaudet, qui atteste sa signature, ainsi que celles de M. M. Lucien Mouton, - Jean-Baptiste Gaston Lepinay, - Michel Michaud, - Germain Fortin, - Robert Loosche, - Edouard Verdier, - Rodolphe Durand, - Roland Hebert, - René Bergeron, - Jean-Baptiste Michaud, - Clément Beaudet, électeurs légalement

qualifiés à voter à une élection municipale pour le Quartier Nord de la Ville d'Outchouk.

Le dit bulletin de présentation, portant l'acceptation du Candidat sus-nommé de sa liste en nomination comme électeur au Siège no. 2 du Quartier Nord de la Ville d'Outchouk, en présence de M. Clément Beaudet, qui agit en son due & droit, et qui se trouve annexé au bulletin sus-dit.

deux heures et sept minutes depuis l'ouverture de l'assemblée et nul autre bulletin n'ayant été présenté pour les charges d'électeur au Quartier Nord de la Ville d'Outchouk.

Une feuille n'a pas été présentée à la charge d'électeur au Quartier Nord de la Ville d'Outchouk, qui est de ce chef accomplie.

Je proclame pour père M. Maurice Poirier, élu par acclamation au siège no. 2 du Quartier Nord de la Ville d'Outchouk, pour le terme fixé par la Loi, et M. Léonard Fleury, élu par acclamation au siège no. 2 du Quartier Nord de la Ville d'Outchouk, pour le terme fixé par la Loi.

Outchouk, ce 21 Juin/32

M. Clément Beaudet  
M. Robert Loosche

Province de Québec  
Municipalité de la Ville d'Arthabaska

Je soussigné Maurice Carrier  
chevalier au rang 1046, du  
Département Nord de la Ville d'Arthabaska  
fais serment que je remplirai  
avec promptitude et fidélité les  
devoirs de cette charge, au meilleur  
de mon jugement et de ma  
capacité

Pris serment devant moi.  
à Arthabaska ce  
1956

Ephège Elbismois Maurice Carrier

Province de Québec  
Municipalité de la Ville d'Arthabaska

Je soussigné Aloude Félouf élu che-  
valier au rang 102 du District  
Nord de la Ville d'Arthabaska, fais  
serment que je remplirai avec  
promptitude et fidélité les devoirs  
de cette charge, au meilleur  
de mon jugement et de ma  
capacité

Pris serment devant moi  
à Arthabaska ce

1956

Ephège Elbismois Aloude Félouf

Arthabaska 1956

Je soussigné... des Comptes de la Ville  
d'Arthabaska, soussigné en vertu ordinaire des  
statuts et formes pour le faire valoir  
sont enjointes, vis à vis, par  
P. M. Sont présents: Jean Bonneau  
Maire de Arthabaska, P. M. Sont  
présents: René G. Gauthier, Maurice Carrier,  
Ephège Elbismois, Aloude Félouf, Louis  
Fénelon, faisant fonction de Maire  
président de la Ville

Il est proposé par le Maire de soumettre  
à l'Assemblée les comptes de la Ville  
pour l'année 1956. Les comptes de la Ville  
sont acceptés.

Proposé par le Maire de soumettre  
à l'Assemblée les comptes de la Ville  
pour l'année 1956. Les comptes de la Ville  
sont acceptés.

Albert Bonneau	29 41
Walter Harteis	5 00
Norman Ross	17 50
Bernard Gagnon	12 00
	9 75
Rodrigue Gagnon	6 00
Alphonse Gagnon	25 00
Joséphine Gagnon	12 20
	27 00
Aloude Félouf	41 17
Henri Gagnon	6 75
André Gagnon	47 14 milles
	5 00 g.H.L.
Alphonse Gagnon	7 75

Monsieur Boulanger	22.62	C. C. C.
	211.37	long
Monsieur Bergeon	7.92	
M. Gauthier	31.16	
Gustave Landry	3.00	
J. Robert Noel	28.22	
M. Huguette Bourcier	6.82	
M. J. Gauthier	21.78	
Frank Walter & Proulx	311.25	
M. Robert Gervais	1.03	24
J. Robert Noel	68.50	

Re: demande d'annulation Taxes de  
Société

Propose par l'adhérent M. Henri Gauthier  
Secrétaire Maurice Caron

Que ce conseil annule les  
Taxes de l'adhérent M. Henri Gauthier  
nommément au rôle de  
évaluation et de perception pour  
l'année 1965.

M. Henri Gauthier 12.70  
M. Maurice Caron 21.60

Adapté à l'annulation à la séance  
du 15 février 1965.

Re: Terrain de M. Henri Gauthier

Il est proposé par M. Edouard Gauthier  
Secrétaire M. Maurice Caron  
Qu'il réalise nommément que:

Qu'une résolution puisse pas  
ce terrain, le 15 octobre 1965, à  
l'effet d'acheter une section  
séparée de terrain de M. Henri Gauthier  
intentionnel;

Qu'une telle résolution permette à la de-  
mande du vendeur, que la lecture de  
J. C. Gauthier et son épouse intente  
au contrat pour l'accepter qu'il en a;

Que la préparation du contrat pour les  
notaires d'urgence et sa présentation à l'en-  
terrement et à son épouse;

Que le refus de ces derniers de signer le con-  
trat à moins que le vendeur ne partage avec  
eux dans le prix de vente, ce qui relève à  
a refus;

Que le vendeur met la Corporation  
en demeure d'acquiescer quand même la  
partielle de terrain ou de procéder à un  
barrage entre le dit terrain et celui de  
la ville, sans le mesurer et sans action  
en dommages;

Qu'en l'absence des circonstances, l'appa-  
rentement de consentir à un barrage de  
consentir entre les parties;

a) Il soit consenti un barrage de  
consentir sur terrain formant le com-  
plicité de l'interdiction des rues  
Bouchard et des Bouchard, entre la  
Corporation et M. Henri Gauthier.

B) Le monsieur et le secrétaire soient  
autorisés à convenir d'une forfaiture  
faire avec le propriétaire, et à signer  
la convention d'accord ou non, et  
pendant.

Signé E. Gauthier

M. Caron, secrétaire

Propose par le Secrétaire Maurice Carrière  
 Secrétaire - André Lévesque

Quels rapports de M. M. Hébert  
 Richard et autres demandent une  
 lumière supplémentaire et un rapport  
 en rapport dans la rue  
 Québec sur une longueur de 450'  
 est accepté et l'arrêté par le  
 Conseil à sa séance ordinaire de  
 la fin de l'année.

Propose par le Secrétaire Raul Cote  
 Secrétaire - Edgar Simard

Quels rapports de M. Hébert  
 Richard et autres demandent une  
 lumière supplémentaire et un rapport  
 en rapport dans la rue St-Joseph  
 d'une longueur de 350'  
 est accepté et l'arrêté par le  
 Conseil à sa séance ordinaire  
 de la fin de l'année.

Propose par le Secrétaire Raul Cote  
 Secrétaire - Maurice Carrière

Quels rapports sont faits à la  
 Commission d'Évaluation des Propriétés  
 de faire le déplacement de poteaux  
 qui se trouve sur le lot No 267-268,  
 dans la rue projetée pour le no 26  
 cadastre est 268-1 accepté par le  
 Conseil et l'arrêté par le  
 M. J. F. de la Commission.

Propose par le Secrétaire A. Lévesque  
 Secrétaire - André Lévesque

Quels rapports de M. M. Hébert  
 Richard et autres demandent une  
 lumière supplémentaire et un rapport  
 en rapport dans la rue  
 Québec sur une longueur de 450'  
 est accepté et l'arrêté par le  
 Conseil à sa séance ordinaire de  
 la fin de l'année.

Et la séance est levée.

M. J. F. de la Commission  
 Secrétaire - Maurice Carrière

6 février - 1916

Après la séance du Conseil de la  
 Ville d'Arthabaska tenue au lieu  
 ordinaire des séances et au même  
 jour de février, huit heures P.M.  
 ont été présentés M. M. F. de la Commission  
 Maurice Carrière, André Lévesque  
 et l'arrêté par le Conseil.

Il est proposé par le Secrétaire M. Carrière  
 Secrétaire par le Secrétaire A. Lévesque  
 Que cette séance soit ajournée  
 à mercredi le huit février 1916  
 à huit heures P.M.

Et la séance est levée.

M. J. F. de la Commission  
 Secrétaire - Maurice Carrière

Septembre - 1956

Requis d'appareillement du Conseil  
de la Ville d'Uthmaniyah. Tenue au  
lieu ordinaire des séances et  
réceptions pour de futures mal  
rapportés acceptés, on a  
puit acheter 1 M. f.

Sont présents: M. M. Les abbés  
Ephrem, Maurice Carre,  
Roual Cote, Edgar Simonneau,  
M. D. Compagnon, faisant fonction  
pour la présidence du Conseil  
Richard Claude Remy

Considérant que le Conseil  
a pris la décision de changer  
la pompe actuelle qui fonctionne  
avec moteurs de 30 à 40 forces,  
par la remplacer par une nou-  
velle pompe qui fonctionne avec  
moteurs de 30 à 40 forces

Considérant qu'il faut un  
navire construit avec la pompe  
Shaw Water pour servir le but.  
L'achat de la nouvelle pompe

Il est approuvé par l'ordonnance  
Edgar Simonneau.

Approuvé par l'ordonnance Maurice  
D. Compagnon.

Le Conseil approuve  
également la demande à la Comp  
Shaw Water pour un nouveau  
navire M. E. Latta, faite par  
lettre en date du 30 décembre  
1955, demandant la provision  
de la ligne actuelle au point

le cas de la nouvelle pompe qui doit fonctionner  
avec moteurs de 30 à 40 forces.

Lectures ont donné des lectures budgétaires  
pour l'année 1956.

Proposé par l'ordonnance Maurice Carre  
Richard Cote

Les lectures budgétaires sans  
dépenses générales et ordinaires de  
l'année 1956 ont été acceptés tel que les  
est approuvés

Lectures ont donné des règlements  
approuvés les lois nécessaires à  
l'Administration générale et ordinaire  
de 1956

Proposé par l'ordonnance Maurice Carre  
Edgar Simonneau

Par le règlement no 192 de  
la ville d'Uthmaniyah approuvés les  
lois nécessaires à l'Administration  
générale et ordinaire sans  
l'année 1956 a été accepté sans  
modification ultérieures et dernières  
lectures.

Lectures M. D. Compagnon - Secrétaire

Commissaire de Motions ont donné par l'ordonnance  
M. D. Compagnon dans règlement approuvé  
pour les lois nécessaires à l'Administration  
générale et ordinaire

Edgar Simonneau



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE D'AMBILOU.

Le 17 Mars 1936 a été tenu à une séance publique, l'Assemblée  
Municipale de la Ville d'Ambloou, composée de Messieurs Edg. Rousseau  
et le conseil municipal. L'acceptation du règlement  
suivant.

RÈGLEMENT No. 14

Le présent règlement impose la taxe suivante d'administration des  
propriétés, Locataires et Licences pour entretien de Voirie,  
égouts et puits, éclairage des rues, écartement des incendies,  
Maire de Ville, Trottoirs, pour l'année qui suit, soit cinquante  
cinq (1936).

Il est adopté et statué par ce règlement ce qui suit:

1<sup>o</sup> - Une taxe de un dollar et vingt centimes par cent dollars  
est imposée pour fins d'administration, éclairage des rues, entretiens  
de tous les départements en général, pour l'année qui suit  
soit cinquante cinq sur les biens fonds situés dans la municipalité  
et imposables pour toutes fins quelconques sauf la valeur  
existante au 1<sup>er</sup> d'évaluation au vignier.

Les taxes spéciales des locataires des licences et permis  
seront comme suit:

- 40.00 - Taxe annuelle pour locataires  
100.00 - Taxe commerciale  
100.00 - sur les sauniers et tie d'éclairage  
111.00 - sur toutes personnes possédant ou exploitant  
une usine de pasteurisation de lait ou vendant des produits  
lactiques ou provenant pas exclusivement de sub locaux.  
115.00 - sur tout marchand ou commerçant de pain et pâtisseries étrangères.  
115.00 - sur tout boucher étranger  
120.00 - sur tout épicer étranger  
120.00 - sur tout entrepreneur étranger  
125.00 - sur tout commerçant de fruits et légumes étrangers  
125.00 - sur tout vendeur de viande paillée étrangère  
120.00 - sur tout commerçant de poissons étrangers  
120.00 - sur tout entrepreneur entrepreneur d'agent pas leur siège  
social dans la municipalité.  
1100.00 - sur tout commerçant de rentes, vignes, fers, ferrailles de  
toutes sortes.  
2000.00 - sur toute personne ou société ayant un permis de vente  
de liquides alcoolisés.  
125.00 - sur tout cirque étranger.  
Sur toute personne exploitant dans la Ville des installations  
de jeux publics tels que casinos, jeux hasardeux ou tables, devra  
payer un permis et payer une licence de vingt-cinq dollars pour  
chaque installation.

Le présent règlement entrera en vigueur dans les quinze  
jours suivants par le Roi, après avoir été lu et autres  
formalités prescrites par la loi.

Adopté en dernière lecture à une séance d'assemblée le 7  
février 1936. 9 articles 1936

Maire, Théodore Rousseau  
M. Edg. Rousseau

7 Mars 1936

Travaux réguliers du Conseil de la Ville  
d'Ambloou tenus au lieu ordinaire des  
séances ce qui a permis pour de nous voir  
nous être accompagnés par le Maire  
P. P. P. sont présents M. M. Rousseau  
Roussel Côté, Maurice Casner, Edg.  
Rousseau, Maurice d'Amboise,  
Cyril Rousseau, Albert Rousseau  
présent au conseil sans la présence  
de Monsieur Rousseau le 7 Mars

Il est proposé par M. Rousseau  
deuxième Roussel Côté

Les comptes rendus des  
séances précédentes sont acceptés

Il est proposé par M. Edg. Rousseau  
deuxième Cyril Rousseau

Les comptes rendus et les  
rapports sont acceptés et jugés

Vendredi le 21 février 1936 à 7 heures  
le m. son bureau le maire M. P. P. P.  
à son bureau par téléphone, le bureau  
de la "Société des Citoyens" à l'actuelle  
les diant par son bureau d'actuelle  
sont produits, qui nécessairement  
le seul moyen d'actuelle de proposer à son  
le Bureau.

Les a été donné à toute la population  
de faire connaître le bureau pour le bureau  
nouveau bureau

Le bureau a été envoyé au Bureau de la Ville  
est M. Blanchette

Proposé par le Sr. Maurice Curves  
Secrétaire - M. D. Compagnie

Des demandes ont été faites à la Compe. pour l'achat de l'usine de la Compe. que de l'achat de la ville d'Arthabaska, serait intéressé à avoir une démonstration d'éclairage des rues avec les nouvelles lampes de 400, 500 et 600 lumens. La ville serait intéressé à avoir les propositions avant que les plans soient d'améliorer l'éclairage des rues. Je suis tout engagé pour la ville et sans aucune charge.

L'acheteur Maurice Curves, donne avis de motion d'un règlement de garage et de construction.

L'acheteur Edgar Lemorneau, donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de circulation no 121, en ce qui concerne une clause pour la propriété des rues.

L'acheteur Royal Cote, donne avis de motion d'un règlement amendant le Reg. no 115 de la Loi sur les 150 en ce qui concerne l'éclairage.

Proposé par le Sr. Royal Cote  
Secrétaire - Edgar Lemorneau

Il me sera de 20,000 ont été fait à la Compe. pour l'achat de la ville d'Arthabaska.

Edmond Proulx	13.15
Henri Leduc	11.17
Albert Proulx	11.30
Joseph Lambert	28.75
Henri Lemorneau	38.63
Joseph Proulx	77.60
Edmond Compagnie	41.98
Edmond Compagnie	77.11
Henri Lemorneau	2.00
Henri Lemorneau	10.10
Henri Lemorneau	1.00
Henri Lemorneau	1.00
Henri Lemorneau	12.00
Henri Lemorneau	18.50
Henri Lemorneau	6.10
Henri Lemorneau	5.00
Henri Lemorneau	5.00
Henri Lemorneau	129.50
Henri Lemorneau	15.00
Henri Lemorneau	5.00
Henri Lemorneau	6.00
Henri Lemorneau	49.63
Henri Lemorneau	25.27
Henri Lemorneau	22.04
Henri Lemorneau	164.15
Henri Lemorneau	20.00
Henri Lemorneau	72.18
Henri Lemorneau	16.81
Henri Lemorneau	71.00
Henri Lemorneau	31.51
Henri Lemorneau	1.00
Henri Lemorneau	7.27
Henri Lemorneau	9.12
Henri Lemorneau	225.36
Henri Lemorneau	321.71
Henri Lemorneau	18.71
Henri Lemorneau	10.00
Henri Lemorneau	10.00

Propose par Lechevalier M. Carré  
Secrétaire - R. Côté

Que le plan propose par M. Lechevalier  
et Carré exp. sur les lots de la  
rue de la Seigneurie ou lot 1  
à l'ouest d'une partie des lots 100 et 101  
les cadastres affaiblir du Village de Beauce  
habitants sont classés en superficie pour  
étude

Le secrétaire Lechevalier, informe le  
Conseil de la décision de M. Lechevalier Carré  
chaque année pour la ville de Beauce  
rapport.

Il est proposé par Lechevalier M. Carré  
Secrétaire - André Lechevalier

Que le Conseil se appuie sur  
rapport le service de M. Lechevalier Carré  
chaque année pour la ville de Beauce  
chaque année pour la ville de Beauce  
chaque année pour la ville de Beauce  
chaque année pour la ville de Beauce  
chaque année pour la ville de Beauce

Comme le rapport spirituel une grande  
Messe lui soit remaniée par

Propose par Lechevalier M. Carré  
Secrétaire - Maurice Carré

Il est proposé de 8.00  
pour l'achat de la Société d'Agri-  
culteurs du District de Beauce  
comme annuaire de la ville de Beauce  
dans un ouvrage spécial sur l'Agri-  
culteurs dans la Région des Trois-Rivières

Propose par Lechevalier M. Carré  
Secrétaire - R. Côté

Que le Conseil de M. Carré Carré  
est de 200 francs en une obtention la per-  
mission de servir les lots de la ville de  
Beauce à une autre séance pour étude

Propose par Lechevalier M. Carré  
Secrétaire - André Lechevalier

Que la commission de M. Carré Carré  
pour l'étape de la ville de Beauce  
de la ville de Beauce au 300 de la ville  
de la ville de Beauce et de la ville de Beauce  
au prix de 8350.00 soit accepté. et que  
la commission de M. Carré Carré  
au prix de 8150.00 pour la ville de Beauce  
soit accepté

Propose par Lechevalier M. Carré  
Secrétaire - R. Côté

Que la Carte de la ville de Beauce  
de M. Carré Carré, Beauce et  
l'Hôtel de la ville de Beauce  
soit accepté

Communication est donnée d'une  
liste des noms de la ville de Beauce  
L'empire au Conseil de la ville de Beauce  
l'empire la permission d'empire  
une association sous le nom de  
"Médiation des Femmes des Femmes de  
Beauce-Côte" par Communication de Beauce

Il est proposé par Lechevalier Carré  
Secrétaire - M. Carré  
et est accepté par le Conseil de la ville  
de Beauce par le Conseil de la ville

d'Orthodoxie. L'association  
d'une association sous le nom  
d'Officiel de Fédération des Communions  
des Frères du Sacre-Deux.  
Préciser l'importance et d'Orthodoxie  
soit le but est de développer des  
relations cordiales entre les amicales  
et les Frères du Sacre-Deux.

Le Conseil procède à la formation des  
Comités Admonstratifs pour l'année 1956.

Comité des Prêtres: G. Hébert, J. E. Simon  
M. Carrière

Comité de filles: E. Simonneau, J. M. de  
Campagne, G. Hébert

Comité de jeunes: M. Carrière, P. G. Hébert  
& R. Côté

Comité de Prêtres: M. de Campagne &  
G. Simonneau, E. Simon

Comité de Théologie: R. Côté, J. G. Simon  
M. de Campagne

Comité d'Administration: G. Simonneau &  
M. de Campagne &  
G. Hébert

Archidiacre: J. G. Simon

Secrétaire: W. P. Carrière

Sous l'honneur de l'Église fait par  
tous les officiers de tous les Comités

Lequel parait M. Carrière, Archidiacre d'Église  
M. de Campagne, que cette prière soit adressée  
à Marie le 13 novembre - Saint des P. M.

La séance se termine  
M. Carrière, Secrétaire

13. Mars - 1956

Reçu de l'apurement du Conseil de la  
Ville d'Orthodoxie, tenu au lieu habituel  
des réunions et régime pour le service  
n'est pas exigé et est à Saint-Henri P. M.  
Sont présents: Son honneur, M. Carrière  
M. Hébert, P. M. de Campagne  
M. de Théologie, M. de Simonneau,  
Edgar Simonneau, R. Côté, J. G. Simon  
sans la présence  
des Prêtres.

Proposé par l'archidiacre, l'archidiacre  
deuxième - R. Côté  
à rendre à l'assemblée.

Que le rapport de l'archidiacre  
Jean Roy de Victoriaville soit ac-  
cepté et approuvé ainsi que les  
livres et comptes du secrétaire  
l'archidiacre pour l'année finissant le  
31 décembre 1956.

Proposé par l'archidiacre R. Côté  
deuxième - Edgar Simonneau

Que les comptes M. Carrière  
soient approuvés pour le pro-  
chain trimestre.

Proposé par l'archidiacre Edgar Simonneau  
deuxième - M. de Théologie

Que demande soit faite à M. Carrière  
d'apurer les comptes de l'archidiacre pour l'année  
finissant le 31 décembre 1956.  
et d'apurer et d'apurer dans les registres  
l'archidiacre et l'Église de la Ville d'Orthodoxie.

Reg. 150

PROJET DE LOI  
COMMUNALE DE LA VILLE D'ARTAS

Règlement concernant  
l'enlèvement des vidanges.

CONSIDÉRANT que l'enlèvement des vidanges est une œuvre de première nécessité pour la sauvegarde de la propreté et de l'hygiène publiques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer l'enlèvement et la manière de disposer des vidanges, dans la Ville d'Artas;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été régulièrement donné à la séance communale du Janvier 1950;

Il est en conséquence proposé par l'ordonnance...  
et résolu que le règlement no. 150 soit et est adopté, et qu'il soit ordonné, et statué par le présent règlement comme suit:

1.- Le terme "VIDANGES", pour les fins du présent règlement, signifie et comprend les cendres, le papier, les papiers, les vieux vêtements, les déchets de table, les ordures de cave et de remise, les fruits, légumes, poissons et viandes impropres à la consommation, les boîtes vides, les vieux pneus de sou, les débris métalliques, articles de verre et toutes autres matières identiques, mais il n'inclure pas les matériaux, feuilles, toits, les débris occasionnés à la suite de construction de bâtiment ou de réparations aux bâtiments déjà existants;

2.- L'enlèvement des vidanges, dans les limites de la Ville d'Artas, sera fait aux frais de

Proposé par l'ordonnance de l'ordonnance  
Secrétaire l'ordonnance

Quel que règlement, 1950 de la Ville d'Artas, concernant l'enlèvement des vidanges dans la Ville, soit adapté en plusieurs et de ce...  
est lecture à une séance d'approbation des  
Trois mois 1950.

Adapté à l'ordonnance

Communication est donnée d'une requête à un groupe de citoyens de la Ville d'Artas...  
la permission de se joindre et se joindre au...  
"Chambre de Commerce d'Artas"  
Il est proposé par l'ordonnance de l'ordonnance  
Secrétaire l'ordonnance

Adapté à l'ordonnance

Que ce Conseil permet en la Ville d'Artas...  
association sous le nom officiel de:  
"Chambre de Commerce d'Artas"  
fond de fait est de: Étudier, promouvoir et protéger de toutes manières le développement matériel, culturel, social, économique et industriel de la Ville d'Artas.

Proposé par l'ordonnance de l'ordonnance  
Secrétaire l'ordonnance

Qu'il est accordé aux fins...  
Monsieur Emile Dangle, se joignant à la...  
Rue 126 de la Ville d'Artas...  
apport le commerce de rebuts dans la...  
de la municipalité.

Il est adopté le 30 Janvier 1950 à 14 heures

Il est adopté le 30 Janvier 1950 à 14 heures  
M. Dangle  
M. Dangle

la corporation, sauf à compter de la résidence personnelle de Armand Roux jusqu'aux limites sur de la municipalité;

3.- Les vidanges seront déposées dans des receptacles convenables avec couvercle. Pour prévenir tout danger d'incendie, les cendres ne seront acceptées que si elles sont refroidies;

4.- Le poids d'un receptacle et de son contenu ne devra pas dépasser 75 livres;

5.- Les receptacles seront placés dans les cours près de l'entrée de cour, et ne devront pas être déposés dans les rues ou sur les trottoirs; lorsqu'ils auront été vidés ils seront remis en état usé;

6.- L'enlèvement des vidanges sera fait aux jours et heures fixés par résolution du Conseil;

7.- La corporation pourra confier l'enlèvement des vidanges à un entrepreneur ou s'en charger elle-même;

8.- Les voitures servant au charroi des vidanges devront être bien étanches et recouvertes d'au moins une forte toile, afin de préserver le contenu contre les effets du vent et empêcher les vidanges de s'éparpiller dans les rues;

9.- Les vidanges une fois enlevées deviendront la propriété de la corporation qui pourra en disposer à son gré;

10.- L'enlèvement des vidanges sera fait à toutes les résidences, maisons de pension, maison de rapport, hôtels, restaurants, cafés, bureaux, maison

Proposé par le Conseil Edgar Bonneau  
secondé André Lemieux

Que le règlement no 150 de la Ville d'Acton Falls soit adopté en deuxième et dernière lecture à une séance d'ajournement du 10 mars 1902.

Adopté à l'unanimité

Communication est donnée de deux copies d'un projet de charte de la Ville d'Acton Falls soumise au Conseil de la Ville la permission de se réunir et se former en Corporation sous le nom officiel de "La Chambre de Commerce d'Acton Falls"

Et est proposé par le Conseil  
secondé R. Côté

Et voté à l'unanimité

Que ce Conseil permette en la Ville d'Acton Falls l'incorporation d'une corporation sous le nom officiel de: "La Chambre de Commerce d'Acton Falls" pour le but soit de: Étudier, promouvoir et protéger de toutes manières le développement matériel, culturel, social, économique et industriel de la Ville d'Acton Falls.

Proposé par le Conseil Le Conseil  
secondé Le Conseil

Qu'à partir du 1er mars 1902, les chartes de la Ville d'Acton Falls soient adoptées en deuxième et dernière lecture à une séance d'ajournement du 14 mars 1902.

Et voté à l'unanimité  
W. A. Côté, Secrétaire

de numéros en gros ou détail, sauf les églises, écoles, collèges, couvents, monastères, juridictions, palais de justice, prisons, manufactures, hôpitaux, moulins, ateliers, boutiques qui devront voir au transport de leurs vidanges à l'encroit, aux jours et heures fixes par le conseil;

11.- Personne ne brisera ou n'endommagera, ne renversera ni ne fouillera sans aucun receptacle après que tel receptacle aura été placé près de l'entrée de voir pour être vidé par les vidangeurs;

12.- Personne ne déposera de vidanges dans un receptacle ne lui appartenant pas, sans l'autorisation du propriétaire;

13.- Le présent règlement sera sous la surveillance de la Police Municipale;

14.- Pour pourvoir aux frais d'enlèvement des vidanges, tel qu'ordonné par le présent règlement, il est imposé une taxe ou cotisation suffisante pour couvrir les dits frais;

15.- Le taux de la taxe ou cotisation imposée par le présent règlement quant aux diverses catégories d'édifices déservies, ainsi que le mode de perception de la dite taxe ou cotisation, seront fixés par résolution du Conseil;

16.- La taxe ou cotisation, telle que fixée au paragraphe précédent, sera à la charge de toute personne ayant une résidence dans la municipalité, ou y exploitant l'une des autres maisons énumérées à l'article 10 du présent règlement, ou'elle soit propriétaire ou non des lieux; pour ce qui est des chalets d'été, ils seront

Passé par le Conseil de la Ville de  
Deuxième

Quel règlement passé de la Ville d'Orléans  
L'Assemblée municipale de la Ville d'Orléans  
dans la Ville est adapté en deuxième et troisième lecture à une séance d'ajournement du  
Troisième mars 1902.

Adapté à l'unanimité

Communication est donnée dans ce rapport  
à vos groupes de citoyens de la Ville d'Orléans  
après leur remontant au Conseil de la Ville  
la permission de se grouper et se former en  
Association sous le nom officiel de  
"La Chambre de Commerce d'Orléans"

Il est passé par le Conseil de la Ville  
Deuxième

Et résolu à l'unanimité

Que ce Conseil permette au la Ville  
d'Orléans l'incorporation d'une  
association sous le nom officiel de:  
"La Chambre de Commerce d'Orléans"  
pour le fait, est de: Étudier, promouvoir  
et protéger de toutes manières  
le développement matériel, Culturel,  
social, économique, Industriel de  
la Ville d'Orléans.

Passé par le Conseil de la Ville de  
Deuxième

Quel règlement passé de la Ville d'Orléans  
L'Assemblée municipale de la Ville d'Orléans  
dans la Ville est adapté en deuxième et troisième lecture à une séance d'ajournement du  
Troisième mars 1902.

Adapté à l'unanimité

deservis de mai 3 octobris, et la taxe sera à la seule charge de leur propriétaire

17.- Quiconque enfreindra les dispositions du présent règlement sera passible d'une amende n'excédant pas \$40.00 pour chaque infraction et à défaut de paiement de la dite amende et des frais, d'un emprisonnement n'excédant pas deux (2) mois.

18.- Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Adopté à l'unanimité en deuxième dernière lecture  
Séance du 14 novembre 1901

Ephig. Steimanice

Wladimir Danowicz

Proposé par le docteur Edgar Roussseau  
deuxième lecture

Que le règlement no 120 de la Ville d'Orléans, concernant le règlement des affaires dans la Ville soit adopté en deuxième et dernière lecture à une séance d'ajournement des Travaux, mardi 17 oct.

Adopté à l'unanimité

Communication est donnée d'une requête d'un groupe de citoyens de la Ville d'Orléans demandant au Conseil de la Ville la permission de se grouper et se former en corporation sous le nom officiel de "La Chambre de Commerce d'Orléans".

C'est proposé par le docteur Roussseau  
deuxième lecture

Adopté à l'unanimité

Que ce Conseil permette en la Ville d'Orléans, l'incorporation d'une association sous le nom officiel de: "La Chambre de Commerce d'Orléans" pour le fait est de: Étudier, promouvoir et protéger de toutes manières le développement matériel, culturel, social, économique, et industriel de la Ville d'Orléans.

Proposé par le docteur Roussseau  
deuxième lecture

Qu'un accord avec soit conclu avec Messrs. Comité d'angle, de architectes de Rue 124 de la Ville d'Orléans pour avoir le commerce de rebuts dans la dite municipalité.

à une séance le 22 nov 01 à 11 heures

Adopté à l'unanimité  
Wladimir Danowicz

4 April - 1936

Travaux réguliers des Comités de la  
Vallée de l'Esthère. Recusés une liste  
ordonnée des sources se poursuivent  
jour de samedi soir, sauf ceux  
signifiants ou à petit nombre.  
P. M. sont présents: M. M. les  
sachants Léon et Edgar  
Simoneau, André Lencœur,  
Maurice Carier, Claude St. Lévy  
suivant programme sous le pré-  
sidence des Romains Lachemin,  
Maurice Carier.

Papier par Lachemin A. Fleury  
deuxième R. Côté

Quelques minutes de la  
dernière assemblée sont accep-  
tées.

Papier par Lachemin et Simoneau  
deuxième André Lencœur

Quelques minutes de la  
assemblée sont acceptées et pro-  
posées.

Alphonse Hébert	95.50
Paul Étienne Simons	8.13
Paul Étienne Simons	37.62
Joseph H. Pichard	18.17
Alb. Beauchamp	6.71
Paul Étienne Simons	12.00
André Compagnon	5.00
	7.50 Fin
Benoît Compagnon	36.36 milles
	20.00
	20.00 de plus
	7.50 chèque

Benoît Compagnon	11.50 chèque
Germaine Chabon	11.50
Antoine Houle	11.50
Émile Carier	11.50
André Hébert	7.00
Joseph Bonault	80.00 C. fond
	23.63 Fin - chèque
Joseph Lachemin	22.21
Thomas Lachemin	7.00
Ch. Ed. Carier	5.00
Antoine J. Lachemin	5.00
Paul Lachemin	5.00
Joseph L. Hébert	6.50
Milfred Macpherson	6.50
Paul Macpherson	2.00
Benoît Lachemin	6.50
Émile Macpherson	7.50
Émile Macpherson	10
Paul Lachemin	2.71
Émile Lachemin	12.00
J. P. Lachemin	15.35
Paul Lachemin et Lachemin	7.62
	29.65
Robert Paul Lachemin	15.00
	15.00
Joseph Lachemin	2.00
Robert Lachemin	47.21
Émile Lachemin	7.81
Thomas Lachemin	12.02
Milfred Lachemin	17.21
Joseph Lachemin	15.24 R. fond
	137.25 R. fond
Shear Water, Rom	221.77
André Lachemin	271.75

Re. Comptes de S. Pierre

Il est proposé par Leclerc, G. H. Leclercq  
 Secrétaire Ed. Simonson

Et il est résolu que sous l'au-  
 torité de la loi sur les temps régle-  
 mentaires "S. R. Québec 1911 art 2"

A partir du 21 avril 1912 à  
 12 h 01 du G. M. au 29 septembre 1912

Ex. 12 h 01 du G. M. les temps réglementaires  
 laire dans les limites de la  
 municipalité soit de quatre  
 heures en retard avec l'observa-  
 toire de Québec, et ce jusqu'au

28 septembre 1912 à 12 h 01 du G. M.

Après que le temps réglementaire  
 laire sera de cinq heures  
 en retard avec l'observatoire de  
 Québec

Et que copie de la présente résolu-  
 tion soit envoyée transmise  
 au Ministère des Affaires Maritimes  
 régular de Québec pour son  
 approbation

Le docteur Simonson

Proposé par Leclercq G. H. Leclercq  
 Secrétaire Ed. Simonson

Que ce Comité se concertent à  
 faire sous direction de Simonson 500  
 à 750 dans les limites principales de  
 l'hôtel de ville, qui sera devenu  
 comme Bureau au secrétaire de  
 Mr. Jean Marion avocat, et que  
 Mr. Jules Bouché avec l'architecte soit chargé  
 pour faire le dit travail.

Proposé par Leclercq G. H. Leclercq  
 Secrétaire R. Côté

Que la carte d'assistance publique de  
 Daniel Denis Hospitalier au Service Social  
 de Québec, soit acceptée pour une période  
 de 4 ans, à partir du 15 février  
 1912 et jusqu'au

Proposé par Leclercq R. Côté  
 Secrétaire Ed. Simonson

Que la Carte d'Ass. Publique de  
 Jean Hartley, Hospitalier à l'Hôtel  
 Dieu d'Arthabaska soit acceptée pour  
 une période de 3 années

Re. Comptes de Simonson pour  
 l'Entassement de bidanges

Il est proposé par Leclercq G. H. Leclercq  
 Secrétaire R. Côté

Que les demandes de subventions sont  
 faites dans le Journal Social d'Arthabaska  
 dans le 5<sup>e</sup> art pour l'entassement des  
 bidanges dans la Ville d'Arthabaska, sur  
 vant le Règlement no. 112, passé à cet effet.

Les subventions devront être versées  
 au Bureau du secrétaire de la Ville  
 53 Hôtel de Ville Arthabaska, en plus  
 tout tardé le 13 mars 1912 à 5 h 01 du G. M.

Le contact sera résolu pour une péri-  
 ode de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 1912

Que les subventions soient versées et  
 considérées à sous-comptes d'approvisionnement  
 du Comité, qui sera tenu le 11 avril  
 1912 à 8 h 01 du G. M. à l'Hôtel de Ville  
 d'Arthabaska



## CANADA

## PROVINCE DE QUÉBEC

## CORPORATION DE LA VILLE D'ARTHOUS

RÈGLEMENT NO. 125

Règlement de la Corporation de la Ville d'Arthous concernant le service de l'égout et des égouts d'égout, et amendant les règlements N. 115, 135 et 142.

Les avis de session ayant été donné, il est proposé par Edgar S. Desrosiers secondé par Abel G. Gauthier et voté et adopté par le présent règlement comme suit:

- 1.- Le paragraphe C du règlement No. 115, amendé par le règlement no. 142, est de nouveau amendé en conséquence, en regard de La Société des Missionnaires du Sacré-Coeur, le montant de \$250.00 par le montant de \$425.00.
- 2.- L'article 3 du règlement no. 135, amendé par le règlement no. 142, est de nouveau amendé en conséquence, en regard de La Société des Missionnaires du Sacré-Coeur, le montant de \$150.00 par le montant de 275.00.
- 3.- Le présent règlement est rétroactif quant au paiement des dites taxes au premier janvier 1954.
- 4.- Le règlement no. 115 concernant l'égout est amendé en ajoutant, après le paragraphe 11, le paragraphe suivant:

11a).- La corporation est autorisée à faire les travaux nécessaires pour conduire l'eau des toitures placés sur les rues de la ville jusqu'aux bornes des particuliers, mais non sur des dits terrains; quiconque désire le service de l'égout doit faire une demande à cet effet au conseil de ville, lequel, après avoir fait faire les travaux, chargera au requérant 50% du coût des travaux et des matériaux requis.

- 5.- Le règlement no. 125 concernant le service des égouts d'égout, est amendé en ajoutant, après le paragraphe 9, le paragraphe suivant:

9a) La corporation est autorisée à faire les travaux nécessaires, pour raccorder au particulier les toits d'égout de la ville dans les rues où il existe, sur demande de l'intéressé, elle a fait faire les travaux nécessaires dans les rues entre la limite de terrain concerné et le toits d'égout, et elle chargera au requérant 50% du coût des travaux et des matériaux requis.

Proposé par Edgar S. Desrosiers  
secondé par Abel G. Gauthier

Cette session sera ajournée à mardi le 17 avril 1954, à huit heures P.M.

Et la session se termine

Edgar S. Desrosiers Maire  
Abel G. Gauthier Second

- 17 avril 1954 -

Session d'ajournement du Conseil de la Ville d'Arthous, tenue au lieu ordinaire des sessions le dimanche pour le conseil municipal à huit heures P.M.

Sont présents: M. M. Desrosiers, Abel G. Gauthier, Edgar S. Desrosiers, Maurice Carrière, Maurice D. Compagnon, Abel G. Gauthier, prenant séance sous la présidence de M. Maurice Desrosiers. Maurice Carrière.

Le conseil est devant les communications pour l'ajournement des sessions dans la ville d'Arthous, dont le résultat est tel comme suit:

M. Georges Parent	8.1900 - 12.0000
André D. Gagné	18.00
M. Maurice Desrosiers	21.50
M. Abel G. Gauthier	36.00
M. Joseph A. Tremblay	17.00

2.- Le présent règlement entrera en vigueur après  
les délais et suivant les formalités prévues par la loi.

Adopté en séance publique à la séance du 17 avril 1953

Signé M. Marcel Gauthier, Président  
Fonctionnaire

M. Joseph N. Roux, Secrétaire  
Fonctionnaire

Projet de règlement des séances  
Séance - Grand Cote

Cette séance sera ajournée à samedi  
le 17 avril 1953, cent cinquante  
à huit heures P.M.

Et la séance se tiendra

M. Joseph N. Roux, Secrétaire  
Fonctionnaire

- 17 avril 1953 -

Séance d'ajournement le dimanche de la  
ville d'Archie, tenue en lieu ordinaire  
des séances de sept heures pour la  
durée de cent cinquante  
à huit heures P.M.

Sont présents: M. M. Gauthier  
Grand Cote, Edgar Lacombe, Maurice  
Carrière, Marcel O. Compagnon, Alphonse  
Blanchet, prenant séance sous la  
présidence de M. Marcel Gauthier  
Maurice Carrière

Séance est tenue les dimanches  
pour l'ajournement des séances dans  
la ville d'Archie, dont le résultat  
se lit comme suit

M. Joseph N. Roux	8.1900 - 10.0000
André D. Gagné	15.00
Edgar Lacombe	21.20
M. Marcel Gauthier	56.00
Joseph N. Roux	17.00

Il est passé par le Conseil d'Alain Fleury  
 Secrétaire Maurice D. Campagna  
 Président à Neuchâtel.

Par la commission de M. Jodet  
 D'après l'archevêque pour les  
 motifs des ordonnances sur  
 le règlement de la Ville  
 d'Archievêque au montant de  
 3,190 ou avec intérêt à donner comptes  
 les 30 mai 1954 ont été acceptés

Les jeunes et les jeunes dames  
 filles et frères de la paroisse  
 seront passés par le Conseil

Des notes H. P. Perron  
 notaire d'Archievêque, au sujet  
 autorisés à faire le contrat entre  
 M. Jodet, D'Archievêque et la Ville  
 d'Archievêque.

Des notes pour la mairie et  
 le secrétaire Trépoire seront cette  
 revue à signer par le Maire  
 nom de la Ville d'Archievêque

Proposé par le Conseil d'Alain Fleury  
 Secrétaire Maurice D. Campagna

Des M. François Bourgeois  
 D'après la Ville ont été autorisés à  
 commander de la Compagnie M. Jodet  
 Maître d'œuvre. L'achat de deux Compagnies  
 à la case 2<sup>e</sup> modèle l'achat de 20  
 20<sup>e</sup> entre les Fleury au prix de 0.20  
 tous fédérale d'Archievêque.

Proposé par le Conseil d'Alain Fleury  
 Secrétaire Maurice D. Campagna

Par le Conseil autoriser le comité  
 de l'achat de la Ville, à faire passer une  
 partie de l'achat dans la ville de Neuchâtel  
 au dit Hôtel de Ville.

Proposé par le Conseil d'Alain Fleury  
 Secrétaire Maurice D. Campagna

Par le Conseil autoriser l'achat  
 de la pompe à eau de la Mairie de  
 Neuchâtel 1954 de la Mairie de Neuchâtel  
 local au prix de 24,25 francs (27  
 plus taxes de vente 370  
 à l'achat à Neuchâtel.

Des notes de la Ville

M. Jodet, D'Archievêque  
 Secrétaire

Par le Conseil - 1954  
 Les notes régulières du Conseil de la Ville  
 d'Archievêque, tenues au lieu ordinaire  
 les séances exceptionnelles pour le  
 1954 à partir de 1954 P.M.  
 Sans d'ordinaire pour les notes de la Mairie  
 M. Jodet, D'Archievêque M. Jodet, D'Archievêque  
 pour M. Jodet, D'Archievêque D'Archievêque  
 Simonneau Alain Fleury par  
 mandat de la Ville de la Ville  
 ordinaire de la Mairie

Projet proposé par Leclercq, Alceste H. Henry  
 Seconde - E. par Simonneau

Que les comptes des dépenses  
 soient acceptés sans  
 réserve

Projet par Leclercq, Maurice Carre  
 Seconde - E. par Simonneau

Que les comptes soient et les  
 dépenses soient acceptés et payés

Projet par Leclercq, Maurice Carre  
 Seconde - E. par Simonneau

Garret Lapierre	spc	89.75
Maurice Carre	spc	30.00
Maurice Carre	spc	1.00
Jeanpot Simonnet	and	179.20
Julien Baud	spc	28.20
Julien Baud	and	8.00
Julien Baud	spc	7.00

Emile Michoud		2.00
Ross, Michelot		2.00
Miche, Michelot		2.00
Ch. de Coustans		2.00
Richard Coustans		2.00
Jean Maurice Carre	and	10.00

Alfred Leclercq	spc	3.00
Alfred Leclercq	and	98.25
And Coustans	spc	22.57
And Coustans	and	71.57
	spc	18.36
	N.P.	5.00

Mme. Rigault Roux	spc	2.00
M. Simonneau		133.70

Almond Laroche		12.70
Le Simonneau	spc	18.00
Maurice Carre	spc	271.50
Mme. Rigault		16.57
Mme. Rigault		6.87
E. par Simonneau		1.50
Mme. Rigault		12.00
Mme. Rigault		13.00
Mme. Rigault		17.00
Mme. Rigault		7.00

Digne & Fils		71.12 N
And Water Supply		22.12
Dealing Brothers		159.95
Dealing Brothers		23.95
Dealing Brothers		103.20
Dealing Brothers		4.31
Dealing Brothers		9.18
J. R. Paul Laroche		9.95
J. R. Paul Laroche		9.46

Dealing Brothers		266.37
Dealing Brothers		2.00
Dealing Brothers		2.00

Projet de plan proposé par M. Simonneau  
 et M. Carre. L'assemblée générale de  
 Valenciennes, concernant la détermination  
 en matière de la loi de 1882 des  
 dépenses afférentes au village d'En.  
 Thaboulet, propose de M.  
 Laroche Simonneau sont acceptés

Projet par Leclercq, M. Carre  
 Seconde - E. par Simonneau  
 Que le plan proposé par M. Simonneau  
 et M. Carre. L'assemblée générale de  
 Valenciennes, concernant la détermination

en l'acte & faire des l'acte 300-301  
des l'actes officiels du Village  
d'Arthabaska par le procureur de  
M. René Blaisard ont accepté

Propose par l'acheteur Edgar Bonneau  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

Que le rapport de 1888-89 ont  
été fait à M. Louis Gauthier, pour les  
l'actes de l'acte de l'acte de l'acte  
sont fait pour et pour de l'acte  
sont fait de la ville de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte  
sont fait de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

Propose par l'acheteur M. Bonneau  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

Qu'un acte de l'acte de l'acte de l'acte  
sont fait de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

Cette acte de l'acte de l'acte de l'acte  
sont fait de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

Propose par l'acheteur Edgar Bonneau  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

Que le l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
sont fait de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

Que l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
sont fait de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

Propose par l'acheteur M. Bonneau  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

Que l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
sont fait de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

En tout autres temps, l'acte de l'acte  
sont fait de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

Les l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
sont fait de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

Les l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
sont fait de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

Qu'il y a l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
sont fait de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte

La charge de l'entrepreneur  
Adopté & homologué:

Proposé par l'architecte Edgar Campagna  
Seconde M. H. Lhuery  
Puis cette séance a été ouverte  
à l'ordre le 11 mai 1956 à 9 h 30 P.M.

Et la séance se lève

Edgar Campagna  
Ephège Côté maire

11 Mai - 1956

Séance d'ajournement du Conseil  
de la ville d'Arthabaska, tenue au  
lieu ordinaire des séances et  
sujets pour le mois mai ont été  
présentés. Sont présents: Son  
honneur le Maire M. Ephège Côté,  
M. M. Lescaudon, M. M. Lhuery,  
M. M. Carrière, M. M. D., A.  
Campagna, R. Côté, par  
son représentant sous la prési-  
dence du Maire

Rapport de travaux faits dans la  
salle officielle du Conseil, sur  
la ferme

Il est proposé par l'architecte R. Côté  
Seconde A. H. Lhuery

Puis cette séance a été ouverte  
à l'ordre le 17 mai 1956 à 9 h 30 P.M.  
Et la séance se lève

17 mai - 1956

Séance d'ajournement du Conseil de la  
ville d'Arthabaska, tenue au lieu or-  
dinaire des séances et discussions  
pour le mois mai ont été présentés  
à l'ordre le 17 mai 1956 à 9 h 30 P.M.

Sont présents: Son honneur le Maire  
M. Ephège Côté, M. M. Lescaudon,  
M. M. Lhuery, M. M. Carrière,  
M. M. D., A. Campagna, par  
son représentant sous la présidence  
du Maire

L'architecte M. Lhuery donne  
avis de motion d'un règlement  
pour donner une voie à certaines  
maisons dans la ville d'Arthabaska

Proposé par l'architecte M. Lhuery  
Puis les demandes ont été faites à M. Robert  
Mail, et Richard Glead architecte  
d'Arthabaska, quel serait le prix de la  
voiture pour la construction  
de trottoirs. Côté 504 de la rue  
Chénier, une largeur de 6.20', et côté  
Côté de la rue Dugal, longueur de 2.20'  
4' de largeur d'après les données au  
vant les règles de l'art pour un  
long plan de la rue de Chénier

Le règlement sera donné par M.  
Thérèse Bonneau, l'ingénieur de la ville  
pour travaux devant être la surveillance  
lance du surintendant de la ville  
M. D. Campagna

Le Conseil de la Ville d'Orthohupe  
a adapté a l'unanimité une res-  
olution de remerciement a l'Honorable  
M. Wilfrid Robt. pour l'obtention  
d'actes pour la dite Municipalité.

Attendu que la Corporation de la  
Ville d'Orthohupe a fait une  
demande pour protection d'incendie  
pour un montant de \$28,975.00.

Attendu qu'une demande d'actes  
a été faite, respectivement a l'Hon-  
orable Wilfrid Robt. ministre d'état.

Attendu que l'Honorable  
Wilfrid Robt. ministre d'état  
par son influence, a obtenu  
les renseignements suivants.

- Les Actes suivants:
1. \$7,270.00 pour acte ad. pour 50/52
  2. \$17,705.00 pour travaux protection  
d'incendie.

En conséquence, il est pro-  
posé par le Conseil de la Ville  
d'Orthohupe a l'unanimité.

Que des remerciements soient  
adressés a l'Honorable  
Wilfrid Robt. ministre d'état et  
dépense des Actes, pour ces  
gracieuses actions au nom de la  
Ville, sur sa recommandation  
et qui améliorera son bien-être  
le budget de la Ville d'Orthohupe.

Proposé par le Conseil d'Orthohupe  
Secrétaire - Maurice Carrière.

Que les personnes dont les noms suivent  
soient nommés administrateurs pour l'année  
1925 M. Albert Gagnon, Président  
M. Stephen Cantore Secrétaire, M. Edouard  
Madame, tous de la Ville d'Orthohupe.  
Le dit Conseil de la Ville d'Orthohupe  
se défend de donner au dit Conseil  
de la Ville, avec comme président  
M. Stephen Cantore, et qu'il devra  
être payé au salaire de \$100 par jour,  
et que de plus le secrétaire, Trésorier  
et autres comme il s'ensuit.  
Adapté a l'unanimité.

Proposé par le Conseil d'Orthohupe  
Secrétaire - Maurice Carrière  
André Gagnon

Que le plan préparé par M. Gagnon  
de la Ville d'Orthohupe, Géomètre de Victoria,  
délivré montrant la subdivision sub-  
a l'acte, pour l'acte de la loi 207 des Actes  
Officiels de la Ville d'Orthohupe, et la  
Continuation de la rue sur un  
comme largeur 10' partant de nos  
247 25 + 247 30 - soit accepté.  
Adapté a l'unanimité.

Et la séance se termine

Wilfrid Robt. E. Gagnon Secrétaire  
Maire

28 mai - 1936

après soumission, M. de la Vallée d'Arthabaska  
procureur a lors la soumission  
de la présente assemblée d'acceptation  
à prendre sur toutes les sommes  
de la présente assemblée.

En foi de quoi nous avons  
signé à Arthabaska ce vingt-huitième  
jour de Mai 1936.

Le Maire, E. Gagné.

Ephège P. L. L. L. L.  
André Lacombe  
Maurice D. Carrière  
Edgar Lacombe  
Régis L. L.  
Maurice Lacombe  
Alcide L. L.

M. de la Vallée  
Arthabaska

28 mai 1936

après soumission, M. de la Vallée d'Arthabaska  
procureur a lors la soumission  
de la présente assemblée d'acceptation  
à prendre sur toutes les sommes  
de la présente assemblée.

En foi de quoi nous avons  
signé à Arthabaska ce vingt-huitième  
jour de Mai 1936.

Le Maire, E. Gagné.

M. de la Vallée d'Arthabaska  
procureur a lors la soumission  
de la présente assemblée d'acceptation  
à prendre sur toutes les sommes  
de la présente assemblée.

Après soumission, M. de la Vallée d'Arthabaska  
procureur a lors la soumission  
de la présente assemblée d'acceptation  
à prendre sur toutes les sommes  
de la présente assemblée.

Après discussion sur les intérêts,  
une entente a été faite pour l'obtention  
de terrains dans le prolongement et sans  
le prolongement de la Côte d'Arthabaska, par le Maire et  
la Ville d'Arthabaska.

Entente a été faite avec les RR. P. L. L. L.  
Lacombe pour déplacement des  
servitudes d'égout et de l'égout de l'Arthabaska  
Côte d'Arthabaska.

En la séance de la

M. de la Vallée d'Arthabaska  
Ephège P. L. L. L. L.  
31 mai 1936

Après soumission, M. de la Vallée d'Arthabaska  
procureur a lors la soumission  
de la présente assemblée d'acceptation  
à prendre sur toutes les sommes  
de la présente assemblée.

En foi de quoi nous avons  
signé à Arthabaska ce vingt-huitième  
jour de Mai 1936.

Le Maire, E. Gagné.

Ephège P. L. L. L. L.  
André Lacombe  
Maurice D. Carrière  
Edgar Lacombe  
Régis L. L.  
Maurice Lacombe  
Alcide L. L.

M. de la Vallée  
Arthabaska

31 mai 1932

Reunion speciale du Conseil de la  
Ville de Bethel, tenue au lieu  
ordinaire des seances ce trente et un  
mai aux neuf cent cinquante  
et six a 7 hrs P.M.

Sont presents: Synchronisme le  
Maire M. Elphège Jobby M.M.  
des echevins Louis Lemieux,  
Maurice D. Compagnon, Edgar  
Simoneau, Romil Cote, Maurice  
Carrier. Absents: Louis Jermont  
le Conseil au complet sans la  
presidence du Maire.

Les echevins ont signes une ethe-  
telon concernant le depot devant  
de la presente assemblee.

Il est entendu approuvement  
que le Comite des Chemins et  
Voies comprises de M. Cote  
Louis Lemieux, Maurice D. Com-  
pagnon devant s'occuper d'obtenir  
l'applan sans construction de  
voies sur l'avenue, et en  
faire rapport pour la prochaine  
Reunion du Conseil.

On les travaux qui doivent etre  
acceptes successivement pour  
l'amélioration de la Cote St-Jean.

Que que la Corporation doit  
obtenir des proprietaires, en  
rapport la possession préalable  
des terrains necessaires a

l'amélioration envisagee.

Que que la Corporation doit également  
acquiescer les terrains susdits.

Il est propose par Alcebe Sylvestre  
deuxieme - Louis Lemieux  
Et recules unanimement que les titres  
des les secretaires treasurers soit autorises  
a signer avec les interesses le con-  
sentement avant de les faire de posses-  
sion préalable des terrains, et la pos-  
sion de cents de ces terrains au plus  
le plus avantageux a etre fait entre  
le représentant de la Ville et l'in-  
teresse.

Propose par Louis Edgar Simoneau  
deuxieme - Romil Cote  
Et recules unanimement.

Que M. Francine, Bourgeois  
Ingénieur de la Ville soit autorise  
a recevoir des soumissions pour  
travaux d'égouts et d'égouts  
suivant plans et devis, prepare par  
ses soins avec une longueur de  
Rue Leger - 500'  
Rue Duport 250'

Les soumissions doivent etre  
recues pour la prochaine reunion  
du Conseil, soit le 6 Juin 1932, a  
sept heures P.M.

Et la séance se termine.

M. Elphège Jobby - Elphège Jobby Maire

Ca. June - 1856

Leans réguliers du Conseil de  
la ville de Northbrook tenus au lieu  
ordinaire, des séances régulières  
pour de faire, seul ou en comité  
convenant six à huit heures  
P.M. Sont présents, Par honneur  
le Maire, M. Zephgr. Laube,  
M. R. Fouchard, M. André  
Lemire, M. Maurice D. Compagnon,  
Edgar Compagnon, Maurice  
Grigier, devant plusieurs sous  
la présidence du Maire

Septième séance publique

Proposé par le Maire, Maurice Caen  
Que les minutes des cinq  
dernières assemblées soient  
acceptées

Proposé par le Maire, Maurice Caen  
Lecture par Edgar Compagnon  
des lettres acceptées données  
et expliquées soient acceptées  
et faites

Proposé par le Maire, André Lemire  
Lecture par Maurice D. Compagnon

Que la commission de la  
Salle Paroisse soit de visiter les  
plans travaux d'agrandir et d'épurer  
de la rue S. Jean et que l'on  
soit plané et fier préparé  
par M. Hrennan, Benigno S.P.  
au prix global de \$100.00 soit

accepté à l'unanimité

Le Maire content, sur le fait de la ville  
Paroisse et de la ville de Northbrook  
Que son pouvoir le Maire et le conseil  
leur travaux soient autorisés à signer  
pour et au nom de la ville de Northbrook

Proposé par le Maire, Edgar Compagnon  
Lecture par M. D. Compagnon

Pour nous, Banquets et autres orga-  
nisations, le Conseil donne la ville  
de Northbrook, pour une période  
de 1 an à 1000 \$ P.M. soit la somme de  
\$3000.00 et le même locution pour la  
ville pour le 2000, et sera chargé  
\$11.00 en plus

Commissaire	19.50
André Lemire	152.50
Proposé par le Maire	2.50
Edgar Compagnon	278.50
André Lemire	76.44
Edgar Compagnon	5.00
Lecture par le Maire	65.00
Maurice D. Compagnon	2.00
Ralph Campbell	2.00
André Lemire	2.00
Maurice D. Compagnon	2.00
Edgar Compagnon	2.00
André Lemire	2.00
Edgar Compagnon	25.20
André Lemire	1.00
Edgar Compagnon	122.15
André Lemire	142.81
Edgar Compagnon	129.22
Jean Maurice Caen	145.55

Hermon Roges	62.00
Paul Emile Pellerin	5.20
Muller & autres	21.00
Robert Laroche	3.00
Walter & Monson	27.00
	32.00
Eugene D'Arcy Pomeroy	351.25
Robert D'Arcy	442.53 Pomeroy
Albert Pomeroy	205.21
Albert Pomeroy	82.78
Albert Pomeroy	11.75
Commissaire Pomeroy & fils	41.75
Les P. P. Pomeroy & fils	21.75
7 Pomeroy & fils	13.85
Ch. E. Carriere	325.00 Pomeroy
	48.50 autre
Emile Stoleau	195.00 Pomeroy
F. Pomeroy	36.55
Henri Pomeroy	8.00
Jean Pomeroy	100.00
Robert Pomeroy	138.12
J. P. Pomeroy	27.50
Edouard Pomeroy	21.27
L. P. Pomeroy	8.91
Commissaire Pomeroy	13.00
Walter Pomeroy	37.20

Propose par le Conseil Municipal  
Secunde Par Leclercq Andre Lecomte

Que le conseil de la ville M. Walter  
Monson soient autorises a donner  
un avis de huit jours a M. M.  
Ernest D'Arcy et son fils Andre  
d'observer le Reg. no 26 de la ville  
concernant le Commerce de Rebate.

Propose par Leclercq Andre Lecomte  
Secunde M. D. Campagne  
Que le conseil de la ville soit autorise  
a donner un avis de huit jours  
concernant le Reg. no 26 de la ville  
concernant le Commerce de Rebate.

Après avoir pris connaissance de la de  
mande de M. Roland Plouffe concer  
nant les services necessaires a la  
construction de vingt maisons.

Il est propose par Leclercq Andre Lecomte  
Secunde Edouard Lecomte

Que le Conseil de la ville  
d'habitation soit autorise a  
fournir les services necessaires au  
déménagement propose.

1. Autant que possible que les habitations  
sont construites sur les terrains  
longueurs des services Publiques déjà  
existants

2. Dans les cas ou il n'est pas de services  
publiques d'égouts et d'eau, ou services  
nouveaux, il faut necessairement  
prendre par ordre de la ville.

Propose par Leclercq Andre Lecomte  
Secunde Edouard Lecomte  
Que cette somme soit ajoutee a  
celle de la 18. June 1912 a l'art. no 20  
de la ville  
M. D. Campagne Sept. 2. P. P. Pomeroy



Jean Paul St. Yve	78.00
de Luxe Alf. Bouchons	15.93
de Reproduction	163.76
de Luxe Alf. Bouchons	21.37
de Luxe Alf. Bouchons Co	9000.00 Cdt
	17.00
	16.32
	27.48 3p
	20.28
	167.37 3p
George G. Bédard	5.28
Anton Calhoun	65.67
Robert Noel	1.86
Thomas Bouchon Co. Ste	10.26
	263.31
Joseph Proulx	1.57
Charles Watin & Fils	121.72
	113.77
William Scullin	6.77
André Bouchon Co. Ste	10.27
Joubert & St. Pierre	25.00

Proposé par Louis Aloué & Henry  
Seconde - Romain Côté

Après étude par le Conseil sur  
les taxes qui devront être  
payées aux contribuables de la  
ville d'Arthabaska, en application  
des règ. de la ville, sont les  
suivants:

1. Une taxe annuelle de \$5.00 par famille
2. Comme Bouchon, Hotel George et Station  
de service - \$7.00 ann

3. Opérations annuelles - \$5.00 ann
4. Epaves annuelles - \$5.00 ann
5. Maison de famille ou commerce rapport de  
suffisance 2 chambres plus - \$5.00 ann
6. Tout autres commerces non dits énumérés  
- \$7.00 ann

Adopté et homologué par le conseil d'admini-  
stration du 5 juillet 1926

Proposé par Leclercq & Bouchon  
Seconde - Edg. Lamontagne

Les constructions ont été parcourues  
à la Compagnie Soudanaise d'Arthabaska  
Co. dans les rues nouvelles de la ville  
pour la pose des poteaux dans  
l'espace réservé à cette fin et  
l'entretien des trottoirs.

Proposé par Leclercq & Bouchon  
Seconde - Edg. Lamontagne

Que les cartes d'ins. Publiques  
de Mrs. Marie Aloué, Bouchon sont  
approuvées à l'Hôtel de Ville d'Arthabaska  
sont approuvées

Proposé par Leclercq & Bouchon  
Seconde - Louis Bouchon

Que les cartes d'ins. Publiques  
de Mlle Rochelle Bouchon sont  
approuvées par le conseil d'admini-  
stration du conseil de St. Hyacinthe  
sont approuvées Requête Mrs. Jean Bouchon

Propose par Lechevin Maurice Carre  
Seconde Alcide Fleury

Que les cartes d'as Publique de  
Mme Koland & Mlle Lucile Carre,  
Hospitalites a l'Hotel de la Ville  
soient acceptees

Propose par Lechevin Alcide Fleury  
Seconde Lucile Carre

Que la Carte d'as Publique  
de Mlle Lucile Carre, Hospitalites  
a l'Hotel de la Ville, Mlle Carre  
filles de M. Victor Carre 124 rue  
Fouchon a l'Hotel de la Ville  
soient acceptees

Lechevin est donne des Livres  
Vocabulaire de la Ville de la  
Ville de l'Hotel de la Ville et Honorables

Propose par Lechevin Edgou Carre  
Seconde Lucile Carre

Que aux pouvoirs le maire  
M. Elph. Carre et Lechevin  
Alcide Fleury soient autorises  
a signer le proces verbal de la  
ville de la Ville de la Ville  
et Honorables date du 30  
juin de Mai 1852

Propose par Lechevin Maurice Carre  
Seconde Alcide Fleury

Que la requete de M. M. Carre  
Koland et autres demandant la  
construction d'un trottoir

sur une certaine longueur de la Rue Fouchon  
et faire passer les paves de la Ville  
Commune par le prolongement de la rue  
pour soit pris en service comme  
trottoir.

Propose par Lechevin Ruel Citi  
Seconde Alcide Fleury

Que Lechevin Edgou Carre  
soient acceptees pour les  
proches tramways

Propose par Lechevin Alcide Fleury  
Seconde Alcide Fleury

Que la somme de 100 francs  
soit faite a tous les jours  
a partir du 1er Juillet 1852

Rd. achat de terrain pour l'achat  
et construction de la Ville de la Ville

Lechevin propose par Lechevin Edgou Carre  
Seconde Ruel Citi

Que M. C. R. Carre soit autorise  
a acheter de terrain pour la  
ville de la Ville de la Ville  
pour le prolongement de la rue  
Fouchon de la Ville de la Ville  
Commune par le prolongement de la rue  
pour soit pris en service comme  
trottoir.

Propose par Lechevin Maurice Carre  
Seconde Alcide Fleury  
Que la requete de M. M. Carre  
Koland et autres demandant la  
construction d'un trottoir

Re. Servitude des M. H. Paris

Il est proposé par le Maire et le Conseil Municipal de la Ville de Verdun

de faire l'acte de servitude sur l'assiette de l'ancien Paris pour la construction d'un boulevard de dérivation. L'assiette de M. H. Paris est la Ville

avec son plan de Mairie et de ses plans sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville

Proposé par le Maire Maurice Carre Secrétaire André Thiery

Le règlement no 157 de la Ville de Verdun amendement les divers règlements de circulation ont été acceptés en dernière et dernière lecture

Adopté à l'unanimité Proposé par le Maire Paul Côté Secrétaire André Thiery

Le règlement no 157 de la Ville de Verdun amendement les divers règlements de circulation ont été acceptés en dernière et dernière lecture

Adopté à l'unanimité

Règlement no. 151 amendement les divers règlements de circulation, et édictant de nouvelles dispositions.

Vu qu'il y a lieu d'édictier un règlement pour amender les règlements de circulation existants et pour assurer l'ordre, la sécurité et la propreté dans la ville,

Vu l'avis de motion régulièrement donné, Il est proposé par l'échevin M. Carre secondé par l'échevin André Thiery

et résolu qu'un règlement portant le numéro 151 soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

1.- Le stationnement est défendu dans la rue appelée communément Côte Stein, du côté gauche en allant, à partir de l'intersection des rues Beauchemin et avenue des Érables jusqu'à la ligne séparative des propriétés appartenant respectivement à Lucien Lecarrier et Alcide Bergeron.

Il est permis ailleurs en conformité des règlements existants.

2.- Il est défendu à toute personne transportant ou faisant transporter dans un camion ou autre véhicule à moteur tout matériel quelqu'il soit, de laisser ou faire tomber le dit matériel dans les rues de la ville; de plus toute personne transportant ou faisant transporter des substances susceptibles d'être emportées par le vent doit revêtir son chargement d'une toile ou bâche;

3.- Le règlement numéro 14 concernant la vitesse dans les rues de la ville est abrogé à toutes fins que de droit;

Re. Sanitaires, des M. H. Paris

Il est proposé par le Dr. Albert F. Henry  
de la Ville de Paris - André Simonneau

Que sous C. R. Thenceur maître  
d'architecture soit autorisé à  
faire l'acte de constatation sur  
projet de plan de Paris pour la  
sanctification des locaux de  
habitation, d'après les plans  
de M. François Bourgeois Ing. de  
la Ville

Que son pouvoir de Maire et  
le sien fussent autorisés à signer  
pour et au nom de la Ville

Proposé par le docteur Maurice Carré  
de la Ville - André F. Henry

Que le règlement no 117 de la Ville  
de la Ville de Paris, concernant les locaux  
réglementés de circulation  
soit accepté en dernière et der-  
nière lecture

Adopté à l'unanimité  
Proposé par le docteur Bourgeois  
de la Ville - André Simonneau

Que le règlement no 137  
de la Ville de Paris, concer-  
nant certains locaux de rue soit  
accepté en dernière et dernière  
lecture

Adopté à l'unanimité

4.- Les dispositions concernant l'amende à être imposée pour les infractions aux règlements 90, 102, 103 sont abrogées à toutes fins que de droit et remplacées par les suivantes:

5.- Toute infraction aux règlements 90, 102, 103 et au présent règlement sera passible d'une amende n'excedant pas 240.00 et les frais pour chaque infraction et, à défaut de l'amende et des frais, d'un emprisonnement n'excedant pas deux mois;

6.- Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Adopté en dernière et dernière lecture à la session départementale du 5 Juillet 1922

André Simonneau

François Bourgeois

Règlement no. 153 concernant certains axes  
de rues  
Vulgarité de nomion régulièrement donné;  
Il est proposé par l'acheteur Raimond Côté  
secondé par L'acheteur Gerbert Lacombe  
et résolu qu'un règlement portant le numéro  
153 soit et est adopté, et qu'il soit statué et dé-  
crété par ce règlement ce qui suit:

1.- La rue présentement nommée Suzor Coté  
qui s'étend de l'est vers l'ouest, de la rue Ngr. Su-  
zor à l'avenue des Erables, sera nommée rue Lavigne.

Ce nom est donné en l'honneur de Joseph  
et Louis Lavigne qui arrivèrent à St-Christophe avec  
Louis Gagneau quelques jours après le fondateur Char-  
les Beaucenne;

2.- La rue récemment ouverte sur la proprié-  
té de Monsieur Louis Ledero, s'étendant de la rue  
Beaucenne vers le nord, et portant le numéro du ca-  
dastre 267-1 et 268-1 du cadastre officiel d'Arthabas-  
enville, est nommée Avenue Suzor Coté.

Ce nom est donné en l'honneur de notre  
artiste national Suzor Coté dont l'atelier de pein-  
ture occupait une partie de la rue actuelle.

3.- La rue récemment ouverte sur la proprié-  
té de monsieur J. Jaisné Picardie, s'étendant de la rue  
Beaucenne vers le nord et portant le numéro 101-7 du  
cadastre officiel d'Arthabasenville est nommée Avenue  
Gagnon.

Ce nom est donné en l'honneur de M. l'Ab-  
bé Flovis Gagnon premier missionnaire résident des  
Bois-François, à Actuine Gagnon, arpenteur et maire de

Proposé par l'acheteur André Gagnon  
Secondé par M. Maurice Carreau.

Des demandes ont été faites à la Ville de Victori-  
a-ville, à savoir l'alignement d'enclore les parcs  
encadrant l'enclosure abbatiale de la place  
St-M. qui se trouve dans les limites  
de la ville d'Arthabaska, sur Beaucaenne.

Etant donné que la ville d'Arthabaska  
est à se faire acheter un parc de même  
nature, pour faire à ses limites qui  
se trouve à quelques cent pieds plus  
loin sur Beaucaenne.

Et la séance est levée

M. J. Proulx  
Prés.

Éphège Pélissier  
Maire

Le Comité / 52

Seance régulière du Comité de la  
Ville d'Arthabaska tenue au lieu  
ordinaire des séances ce premier  
jour d'août mil neuf cent vingt  
présents sur seize membres M. M.  
J. Proulx, J. P. Proulx, J. P. Proulx,  
M. Éphège Pélissier, M. M. Lesca-  
pelle, Édgar Lemoyne, André  
Lévesque, Maurice J. Compagnon,  
André Proulx, Augustin Proulx,  
sans parler de M. J. Proulx.

Il est proposé par M. J. Proulx  
secondé par M. J. Proulx.

Que les minutes de la dernière  
assemblée soient acceptées.

VILLE DE BATHURST

St-Crisobote et d'Achille Gagnon, homme d'affaires qui contribua largement au progrès de la région.

4.- La rue récemment ouverte sur la propriété de Roland Flourde, s'étendant vers le nord du côté de la rue opposée au Parc Arthurs, et portant le numéro 501-7 du cadastre officiel d'Arthursville est nommée Avenue Levergue.

Ce nom est donné en l'honneur de Louis et Joseph Levergue, juristes, hommes publics et hommes d'état remarquables, et d'Armand Levergue, fils de Joseph, avocat député et chef nationaliste reconnu.

5.- La rue récemment ouverte sur la propriété de la Compagnie d'Innesha des Bois-Franca et de Roland Flourde, s'étendant de la rue Beuchemin vers le nord portant le numéro 500-128 du cadastre officiel d'Arthursville, est nommée Avenue Hébert.

Ce nom est donné en l'honneur de M. J. Hébert, avocat, premier maire de la ville d'Arthurs, qui fut un administrateur prévoyant et progressif.

6.- La rue récemment ouverte sur le terrain de la compagnie d'Innesha des Bois-Franca et de Roland Flourde, s'étendant dans la direction ouest-est à partir de l'avenue Belvédère, et portant le numéro 500-131 et 500-150 du cadastre officiel d'Arthursville, est nommée rue Girouard.

Ce nom est donné en l'honneur de M. Em. Girouard avocat, député provincial de

Préposé par le conseil de la ville de Bathurst  
Léonidas - - - - - Maurice Carrière

Des demandes ont été faites à la ville de Bathurst à l'effet d'avoir l'obligeance d'autoriser le passage d'un chemin à travers les propriétés situées sur le terrain de la ville d'Arthursville, en passant par le terrain de la ville d'Arthursville, en passant par le terrain de la ville d'Arthursville, en passant par le terrain de la ville d'Arthursville.

Et la séance est levée

M. J. Hébert      M. E. Hébert  
M. J. Hébert      M. E. Hébert

Le Conseil de la ville de Bathurst a reçu les demandes de la ville d'Arthursville et a décidé de les accepter. Les demandes de la ville d'Arthursville ont été acceptées par le conseil de la ville de Bathurst.









Attendu que la Corporation de la Ville  
d'Arthabaska, augmente assez rapide-  
ment.

Attendu que bon nombre de citoyens  
qui travaillent au dehors de la  
Ville, et ne peuvent aller chercher  
leur maille aux Bureaux de la Ville.

Attendu que toute la population  
de la Ville d'Arthabaska, présente des  
très bon sens la distribution de  
la maille par facteurs dans les  
limites de la Ville d'Arthabaska.

Pour ces raisons:

Il est proposé par le Comité  
Secrétaire Aloué Hébert.

Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil de la Ville  
d'Arthabaska, approuve partement  
la demande déjà faite à l'Honorable  
Membre des Bâtiments de tendre la  
distribution de la maille par facteurs  
dans la Ville d'Arthabaska, et que  
copie de la présente résolution soit  
adressée aux Bâtiments à l'Honorable  
Membre des Bâtiments et au Secrétaire  
du Comité de l'Arthabaska  
M. Leonard Cloutier.

Et la séance se lève.

Walter Proulx  
Président

Elphège Subit-maire  
Secrétaire

17 Août 1953

Façon spéciale du Conseil de la Ville  
d'Arthabaska, tenue au lieu ordinaire des  
séances et d'exceptions pendant une  
semaine et est composée de neuf  
membres P.M. sont présents: Son  
Honorable le Maire M. Elphège Subit-  
maire, M. Les cohommes Aloué Hébert,  
Maurice D. Gagnon, Edouard  
Lemoyne, René Côté, Jean-  
jean, sous la présidence des Maires

Lecture est donnée du Règlement 2014  
de la Ville d'Arthabaska, concernant  
le zonage et la construction dans les  
parties de la Ville d'Arthabaska.

Il est proposé par le Maire et le Comité  
Secrétaire Aloué Hébert.

Que le règlement 2014, con-  
cernant le zonage et la construction  
dans les parties de la Ville d'Arthabaska,  
soit adapté à l'unanimité en  
leur sens, et dernière lecture.  
Adapté à l'unanimité.

Et la séance se lève.

Walter Proulx Elphège Subit-maire  
Président Secrétaire

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ARTIMBAINE

ARRÊTÉ DU 10

Concernant le zonage d'une partie de la ville:

Considérant que la "Loi des Villes et Villages" autorise le conseil à diviser son territoire en zones et d'y réglementer la construction des bâtiments, leur usage et celui des terrains;

Considérant qu'il n'existe aucun règlement de zonage et de construction dans cette ville et qu'il est particulièrement urgent d'en établir un pour la partie de la ville et-après décrite;

Attendu qu'un avis de présentation a été régulièrement donné;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Le Bourgeois par Archie Finlay et résolu qu'un règlement de zonage et de construction, soit, et est adopté, portant de son 120, et qu'il soit étendu et déposé comme il suit:

1.- DESCRIPTION DE LA ZONE:

La zone faisant l'objet de présent règlement est la suivante:  
Du côté Nord de la rue Deschamps, un terrain borné à l'Ouest par les limites de la municipalité de St-Arthur et à l'Est par l'avenue Duhamel y compris les terrains bornés immédiatement à l'Est de la dite avenue, d'une profondeur de 1200 pieds à sa limite Est, et de 1400 pieds à sa limite Ouest, à compter de la dite rue Deschamps.

Du côté Sud de la rue Deschamps, un terrain borné à l'Ouest par les limites de la ville de Victoriaville et à l'Est par les lots 101 et 102 y compris ces lots, d'une profondeur de 1000 pieds à compter de la dite rue Deschamps.

2.- INTENTION DES PRÉSENTS ZONES D'ARTIMBAINE

Cette zone est destinée seulement:

a.- à l'habitation en général;

5 Septembre 1952

Reçu régulièrement du Conseil de la Ville d'Artimbaine tenu au bureau des séances et comprenant quinze de Septembre sont vingt-cinq cents cinquante-six à huit heures. On sont présents: Edg. Simonneau, Paul Côté, M. Elphège Robit, M. M. Lescaillon, Edg. Simonneau, Jules H. Lévesque, André Bergeron, Paul Côté, Monsieur Currier, président du conseil municipal précédent des Maires.

Il est proposé par Edg. Simonneau secondé par Paul Côté

Que les comptes des quatre dernières assemblées soient acceptés

Proposé par André Bergeron secondé par Paul Côté

Que les comptes données et expliqués soient acceptés et

Proposé par Paul Côté secondé par Edg. Simonneau

Que la carte de la République de Mme Arch. Bouché, Mme Dubois, Hospitalité et Hospital. Notre-Dame et Monsieur de la Roche au 2 de la

Proposé par	
<u>Edg. Simonneau</u>	162.50
<u>Paul Côté</u>	171.22
<u>Edg. Simonneau</u>	180.00
<u>Joseph Bouché</u>	217.00

4.- au dessus d'une personne de profession libérale ou d'un agent d'affaires dans une boutique;

5.- aux églises, presbytères, écoles, pensionnats, orphelins, bureaux de poste, postes de police et casernes de pompiers, bibliothèques et autres établissements de même nature;

6.- aux parcs, terrains de jeux, salles municipales ou paroissiales et autres établissements destinés à des fins récréatives ou sportives; 7.- aux dépendances des bâtiments ou établissements autres précités.

3.- ENTREPRISE DES LOTS:

Seul les lots industriels à bâtir, sur un lot ne pouvant couvrir une superficie colmatée que 5,000 pieds carrés.

4.- ALIGNEMENT DES BÂTIMENTS

Aucun bâtiment ne devra avoir son mur de façade à une distance moindre de 30 pieds de la ligne de rue, pour les terrains de la zone située au côté sud de la rue Beauchemin, et à une distance moindre de 20 pieds de la ligne de rue pour les terrains de la zone du côté nord de la rue Beauchemin.

Quant aux terrains bordant la rue Beauchemin, elle-même, leurs bâtiments ne devront pas avoir leur mur de façade à une distance moindre que 30 pieds de la ligne de rue.

L'espèce comprise entre la ligne de rue et la façade de du bâtiment devra être libre de toute construction autre que les clôtures ou haies de hauteur approuvée. Les parties saillantes du bâtiment comme les portiques, balcons ou galeries ne doivent pas excéder de plus de 7 pieds sur la rue de façade.

5.- HAUTEUR DES TOITS

Aucune construction ne devra être élevée à moins de 6 pieds des lignes du trottoir. Ceci, cependant ne s'applique pas aux bâtiments accessoires situés à l'arrière du bâtiment principal.

6.- BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Il ne pourra y avoir qu'un seul bâtiment accessoire. Celui-ci ne devra pas occuper plus de 25% de la superficie du lot. Il devra s'élever qu'un seul étage le rez-de-chaussée, et être situé à l'arrière du bâtiment principal.

7.- CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DÉTROIT ET ACCESSOIREMENT DÉPENDANT À LA RÉGÉNÉRATION

5 Septembre 1961

Plan de règlement des Comités de la Ville d'Arthurs, tenus au Bureau dans les séances et conséquemment jours de Septembre sont présentés ci-dessous. Ont été présents: Son Honorables Maires M. Clapham, M. M. Les cabinets Edgar Simonson, Léon de Thury, André Lemay, René Côté, Maurice Carrière, Bernard Guerin, sous la présidence des Maires.

Après lecture par M. de Thury, second, M. de Thury a lu les comptes de la dernière assemblée sont acceptés. Propos par M. de Thury, René Côté. Les comptes de M. de Thury et de M. de Thury sont acceptés et approuvés. René Côté. Les comptes de M. de Thury et de M. de Thury sont acceptés et approuvés. René Côté. Les comptes de M. de Thury et de M. de Thury sont acceptés et approuvés. René Côté.

Propos par	162.50
M. de Thury	171.20
René Côté	182.00
André Lemay	212.11







5 Septembre 1946

Reçu régulier des Comptes de la  
Ville de Westchester au lieu et  
donné des séances et assemblées  
pour le 5 septembre 1946  
conformément au huitième article  
Sont présents: Edg. Simonson Maire  
M. Elphège Robit, M. J. Les cahiers  
Edgar Simonson, Paul Côté  
André Lemay, Léon Côté, Maurice  
Paré, pendant de la séance sur la  
présidence des Maires

Préparé par le Sec. Edg. Simonson  
Secrétaire Edg. Simonson

Les comptes des quatre  
dernières assemblées sont  
acceptés

Préparé par le Sec. Paul Côté  
Secrétaire Paul Côté

Les comptes des deux et  
quatre sont acceptés et  
payés

Préparé par le Sec. Paul Côté  
Secrétaire Edg. Simonson

Les comptes de la République de  
Monsieur Paul Côté, Directeur  
Hospitalier et Hospital, Notes - Revenus  
à Montréal du 12 novembre au 2 décembre  
sont acceptés

Préparé par	
Edg. Simonson	162.70
Paul Côté	171.20
André Lemay	170.00
Joseph Bonnard	214.00

11.- REVENUS DE LA VILLE

En attendant les dispositions à prendre à l'ar-  
rêtée précédente, le conseil de la Ville de Westchester,  
dans le cas, pourvu, si nécessaire, afin de faire respecter  
les dispositions de ce règlement, assurer les revenus de droit  
civil qu'elle jugera appropriés.

12.- ÉTAT DE LA VILLE

Le présent règlement entrera en vigueur con-  
formément aux dispositions de la loi.

ARTICLE 13.-

1.- Titre,

Quant aux terrains fonciers situés sur la rue, le ou  
les bâtiments y situés devront être à la distance réglementaire  
tant sur leur façade principale que sur le côté donnant sur  
l'autre rue.

Adopté en séance et dernière lecture le  
30 septembre 1946

Signé Elphège Robit Maire  
Signé Edg. Simonson Secrétaire

Levesque & Jagne	576.00
	291.25
Le Bonhomme Engr.	16.00
Engr. Desjardins & Co.	187.50
Ch. Desjardins	49.49
Messieurs P. J. Desj.	100.00
Crédit Canadien	5.00
	5.00
	65.74
	8.87
	Aug 1897-98
Mullis Porter	24.00
Kerwin Parry	22.50
Arthur Robson	71.50
Ch. Desjardins	31.50
Messieurs Bouché	31.50
Joseph Meckard	2.00
Ch. Desjardins	2.00
Messieurs Meckard	7.00
Messieurs Meckard	7.00
Messieurs Meckard	7.00
Messieurs Meckard	2.00
Messieurs Meckard	5.50
Messieurs Meckard	7.00
Messieurs Meckard	2.00
Messieurs Meckard	2.00
Messieurs Meckard	5.00
Messieurs Meckard	3.54
Messieurs Meckard	307.54
Messieurs Meckard	37.00
Messieurs Meckard	185.20
Messieurs Meckard	3.70
Messieurs Meckard	108.00
Messieurs Meckard	16.71
Messieurs Meckard	17.67
Messieurs Meckard	20.00
Messieurs Meckard	20.52
Messieurs Meckard	65.10

Le Bonhomme Engr.	34.71
Le Bonhomme	5.00
Joseph Desjardins	589.00
Messieurs Meckard	15.00
Messieurs Meckard	127.50
Messieurs Meckard	17.50
Messieurs Meckard	12.50
Messieurs Meckard	16.10
Messieurs Meckard	7.16
Messieurs Meckard	87.71
Messieurs Meckard	5.00
Messieurs Meckard	50.12
Messieurs Meckard	345.00

Proposé par le Secrétaire  
Secrétaire - Alcide Hébert

Je suis convaincu de la validité des  
travaux et de la bonne foi de  
l'ensemble des membres de la Municipalité.  
Ces productions des comptes de Messieurs  
de la Commission, qu'ils aient été  
soumis par eux à la demande d'ordonner  
au printemps 1897.

Proposé par le Secrétaire  
Secrétaire - Alcide Hébert  
Ceci est une déclaration de 8114.00  
donnée à la T. T. de l'Université pour  
l'aider financièrement dans leurs  
opérations.  
Proposé par le Secrétaire - Alcide Hébert  
Secrétaire - Alcide Hébert

Le Secrétaire de la Commission soumise au  
la Commission soumise au Secrétaire de la  
Commission soumise au Secrétaire de la

Propose par Louis Landre de Rouen  
 Seconde - Edgar Simonneau  
 Une cette séance sont examinées  
 le samedi le 26 sept 1956 à huit heures  
 P.M. pour prendre en considération  
 les propositions d'adoption et homologation  
 de l'École d'architecture 1956 et de la  
 leur.

Et la séance est levée

Elphège Subitmain

25 Septembre/56

Séance d'ajournement du Conseil  
 de la Ville d'Arthabaska tenue au  
 lieu ordinaire des séances le  
 samedi 25 septembre 1956 à huit heures P.M.  
 Sont présents: M. M. Lesseur  
 Edgar Simonneau, Alcide  
 H. Gagnon, René G. G.  
 Lucille de Gagnon.

Il est proposé par Louis Landre de Rouen  
 Seconde - P. Fleury  
 Une cette séance sont examinées  
 le vendredi le 27 Septembre 1956 à  
 huit heures P.M.  
 Et la séance est levée

Elphège Subitmain

27 Septembre 1956

Séance d'ajournement du Conseil  
 de la Ville d'Arthabaska tenue au lieu  
 ordinaire des séances le samedi 27  
 septembre 1956 à huit heures P.M.  
 Sont présents: Sans présence de M. M.  
 M. Lesseur, M. M. Lesseur  
 Edgar Simonneau, Maurice D.  
 Gagnon, Louis Landre de Rouen,  
 Alcide H. Gagnon, Maurice Gagnon, René  
 Gagnon, sous la présidence de  
 M. Lesseur.

Propose par Louis Landre de Rouen  
 Seconde - Louis Landre de Rouen

Une les mutations de propriétés  
 évaluable, sont faites au rôle  
 d'évaluation pour l'année 1957

M. M. Lesseur, M. M. Lesseur, M. M. Lesseur  
 M. M. Lesseur, M. M. Lesseur, M. M. Lesseur  
 M. M. Lesseur, M. M. Lesseur, M. M. Lesseur  
 M. M. Lesseur, M. M. Lesseur, M. M. Lesseur

Emile Simonneau @ Ch. René Lefebvre

Séance est tenue au rôle  
 d'évaluation pour l'année 1957

Il est proposé par Louis Landre de Rouen  
 Seconde - Maurice Gagnon  
 Une le rôle d'évaluation pour  
 l'année 1957, est homologué  
 suivant le procès et tenu

seules les permutations de propriétés  
ont été changées et soulevés ont  
été paraphrasés par le Maire et  
le secrétaire

Proposé par Lechevin Edgar Simonneau  
deuxième - Maurice de Campogon

Lequel donne de 325.00 soit offert  
au Club Nautique de l'Estuaire  
après que les autres dans leurs  
bonnes œuvres.

Et la séance se lève

Edgar Sabti' maire

Octobre 3-1956

Séances régulières du Conseil de la  
Ville de l'Estuaire, tenue au lieu ordinaire  
des séances et également pour de  
l'Estuaire 1956 à huit heures P.M.

Sont présents: Son honneur le Maire M.  
Edgar Sabti, M.M. Leschevin  
Maurice Carrière, Alcide Hébert

Huile de Groenou  
Il est proposé par le Maire Maurice Carrière  
deuxième Alcide Hébert

La présente séance est ajournée à  
samedi le six octobre mais  
rien n'est résolu et à huit  
heures P.M.

Et la séance se lève

M. Edgar Sabti' maire

6- Octobre 56

Séances d'affaires du Conseil de la  
Ville de l'Estuaire, tenue au lieu ordi-  
naire des séances et également pour de  
l'Estuaire également à huit heures P.M.

Sont présents: Son honneur le Maire  
M. Edgar Sabti, M.M. Leschevin  
Maurice Carrière, Alcide Hébert  
D. Campogon, Edgar Simonneau,  
Maurice Carrière, Alcide Hébert  
présent pour ceux dans la pro-  
priété des Maires

Il est proposé par le Maire Maurice Carrière  
deuxième Edgar Simonneau

Les lettres mentionnées des lettres  
annonciées sont acceptées et accep-  
tées

Proposé par le Maire Maurice de Campogon  
deuxième Alcide Hébert

Les lettres mentionnées sont acceptées et  
acceptées

Proposé par le Maire	
Alcide Hébert	815.00
Alcide Hébert	5.00
Maurice Carrière	7.38
Maurice Carrière	15.92
Alcide Hébert	12.67
Alcide Hébert	245.12
Alcide Hébert	9.75
Alcide Hébert	6.15
Alcide Hébert	2.92
Alcide Hébert	24.00
Alcide Hébert	461.75
Alcide Hébert	298.21

	for Village de Monrovia	\$ 11.98.37
	Jules Ponce	71.76
	R. P. Ponce	16.00
	for Village de St. Louis	20.00
	J. E. P. Ponce	86.5.27
	for Village de Blackford St.	5.00
	Walter P. Ponce	18.00
	Walter P. Ponce	18.72
2-15-04	Alfred Ponce	33.60
16-29-		60.80
2-15-	Alphonse Ponce	97.50
16-29-		72.13
2-15-	Albert Ponce	36.00
16-29-		63.60
2-15-	Arthur Ponce	49.00
16-29-		48.00
2-15-	Joseph Ponce	41.53
16-29-		129.88
2-21-04	Paul Campagna mariage	15.44
	jud. N. 1	5.00

Propose par le Sec. M. P. Campagna  
Maurice Ponce

Que la Carte d'Assurance  
de M. Hardy Hospitalière &  
Hotel d'Assurance d'Orthodoxie sont  
acceptés

Propose par le Sec. Maurice Ponce  
Secrétaire

Que la carte d'Assurance  
de M. Ponce Hospitalière &  
Hotel d'Assurance de Montevideo sont  
acceptés

Le Secrétaire a donné son bulletin  
de la Commission des Missions Hospitalières  
demandant que la loi des villes  
et villes sont amandés au

point de vue d'empêcher pour toujours d'agrandir  
et de garantir

Il est proposé par le Sec. André Lemaire  
Secrétaire

Que la Loi des Villes et Villages sont  
amandés pour permettre aux Missions  
Hospitalières de cette loi d'empêcher  
sans restriction, ou elles le demandent  
toutes les personnes pour faire  
d'agrandir et de garantir.

Propose par le Sec. Alfred Ponce  
Secrétaire

Que permission soit accordée  
au Sec. Ponce de remettre à la Commission  
de la Ville Ponce le chèque de  
500.00 en montant de \$500.00 et  
le rôle après son rapport de M. P. Campagna  
en date du 3 octobre 1906 qui  
qualifierait la dette reconnue

Propose par le Sec. M. P. Campagna  
Secrétaire

Que la Carte d'Assurance de  
M. Hardy Hospitalière & Hotel d'Assurance  
d'Orthodoxie sont acceptés pour  
le montant de \$25.00 pour deux personnes.

Il est proposé de donner leur lettre  
du 3 octobre 1906 sont tous les premiers  
jours de chaque mois.

Propose par le Sec. André Lemaire  
Secrétaire

Que la grande ville de St. Louis de  
Villes sont prêtés au Club des Villes

Ville de Colomb, sous une soirée  
récréative. qui s'est terminée le  
14 oct 1956 au soir.

Préparé par le Sr. Elgar Lomouan  
Albino - M. D. Campagne.  
Que cette soirée soit à jamais  
à l'honneur de la Ville de Colomb le 12 oct 1956 à  
8-30 p. P.M.

C'est la même au lieu

Willy Roussey  
Elphège Sabbatini

19 Oct - 1956

Monsieur le Maire et Messieurs de  
la Ville de Colomb, reconnus et élus de  
convocation de la présente assemblée, et  
convenant à propos de nos toutes protestations  
à être soulevées au Grand. Notre présence  
couvrant le défaut de l'un.

Les fois de l'un ou l'autre signés à  
l'hôtel de la Ville de Colomb le 19 oct 1956

Elphège Sabbatini  
André Lomouan  
Maurice D. Campagne  
Elgar Lomouan  
Roual Côté  
Maurice Lussier  
Albino Lussier

Willy Roussey

19 Oct - 1956

Spéciale du Conseil de la Ville de Colomb  
soit tenue au lieu ordinaire des  
affaires et discussions pour le 19 oct  
soit vers 8 heures du soir à 8 h  
P.M.

Sont présents: Monsieur le Maire  
M. Elphège Sabbatini, Messieurs  
Campagne Lomouan, Maurice D. Campagne  
Elgar Lomouan, Roual Côté  
Maurice Lussier, Albino Lussier  
formant quorum sous la présidence  
de M. Sabbatini.

Les décisions ont été prises sous la présidence  
concernant le défaut de la présente  
assemblée.

Après étude par le Conseil des plans  
soumis par la Compagnie Shaw-Walker  
concernant le système d'éclairage  
des rues dans les limites de la Ville.

Il est proposé par le Sr. André Lomouan  
de la Compagnie Shaw-Walker  
de réaliser le projet.

Que le Conseil de la Ville de Colomb  
passe l'ordre de la Compagnie  
Shaw-Walker de faire le chan-  
gement de 73 lampes de 1000 lumens  
à 2500 lumens par lampe, pour  
les lampes de 4000 lumens à 2500 lumens  
par lampe, et 18 lampes de  
2000 lumens à 2500 lumens par  
lampe. Le tout. Et que le plan  
soit approuvé par la Compagnie Shaw-  
Walker.

Il est de plus résolu que le Conseil  
accepte de payer le coût annuel  
des dites pompes.

Les délégués métallurgiques des pompes  
adressent le rapport d'activités  
des pompes supplémentaires, et  
celles plus particulièrement  
de la mine toujours locable en  
rapport de faire ajouter les  
travaux faits nécessaires, aux  
travaux désignés par le dit  
Conseil, toujours en conformité  
avec les règlements de la  
Compagnie.

Président Paul Côté  
Secrétaire Edgar Simonsen  
Et résolu à l'unanimité

Un acte de remerciement  
est adressé à l'honorable M. J. P. P.  
Publi. Ministre d'Etat et député  
des Comtes, qui grâce à son in-  
fluence a obtenu des Ministres  
des Travaux Publics, sans qu'il en  
coûtât de \$7229.18 pour l'achat  
d'un second dans la ville d'Estevan.

Et la séance est levée

Wm. J. Dancy Elphège Pabbé Secrétaire  
Le 7/10

7 Novembre 1952

Seance reguliere du Conseil de la Ville  
d'Estevan, tenue au lieu ordinaire  
des seances ce septieme jour de novembre  
sept heures et demie, cinquante six et huit  
heures P.M. Sont presentes: Sous-Président  
le Maire M. Elph. Pabbé, M. J. P.  
Sous-Président les Comtes, M. J. P.  
D. Campagna, Edgar Simonsen, Paul  
Côté, Claude S. Pabbé, formant  
quorum sans la présence du Maire.

Président Edgar Simonsen  
Secrétaire Paul Côté

Que les minutes des deux  
dernieres assemblées soient ac-  
ceptées.

Président M. J. P. Campagna  
Secrétaire Comtes

Que les comptes domes et expen-  
ses soient acceptés et payés.

Président Claude S. Pabbé  
Secrétaire Comtes

Que le Maire M. J. P. Campagna  
soit nommé Maire pour le  
prochain trimestre.

Président Claude S. Pabbé  
Secrétaire Paul Côté

Que les résolutions des trois derniers  
trimestres soient données à M.  
Joseph Pabbé au prix de  
\$1.50 de l'heure.

Propose par lesh. Reaoul Cote  
Secunde. Cote. Helyny  
Des institutions des chemins  
de fer 1856-1857 montant \$ 29.11  
Cote et au a la somme de la liste  
et \$ 27.11 Cote Helyny a la limite  
de la liste. sont sous la longueur totale  
de \$ 26.11. sont la somme de \$ 1.00  
pour d'Arthabaska, au pour  
de \$ 26.11. en \$ 1.00

L'ordonnance de la être fait  
regardant les sommes de la somme  
Personnels.

L'ordonnance de la être fait  
regardant les sommes de la somme  
Personnels.

Propose par lesh. Cote Helyny  
Secunde. Cote. Helyny

Les plus grands de l'hospice de  
M. Helyny. Helyny d'Arthabaska  
pour un montant de \$ 1135.77  
sont refusé

Propose par lesh. Helyny Helyny  
Secunde. Reaoul Cote

Les plus grands de l'hospice de  
Helyny de Paul Helyny Helyny  
a l'Hotel Dieu de Montreal. sont  
refusé

Propose par lesh. Cote Helyny  
Secunde. Cote. Helyny  
L'ordonnance de la être fait a la  
Helyny de Paul Helyny Helyny  
Helyny

Estable de l'Arthabaska	5.76
L'Arthabaska d'Arthabaska	16.30
J. Helyny	14.31
Rob. Lette	82.74.34
	237.03.77
Ar. Juchet	24.12
Helyny & Juchet	117.57
Arthabaska Helyny	72.60
	5.00
Arthabaska Helyny	22.30
Arthabaska Helyny	76.80
Arthabaska Helyny	83.20
Arthabaska Helyny	107.20
Arthabaska Helyny	57.18
Arthabaska Helyny	67.50
Arthabaska Helyny	11.00
Arthabaska Helyny	26.30
Arthabaska Helyny	2.00
Arthabaska Helyny	2.00
Arthabaska Helyny	2.00
Arthabaska Helyny	7.00
Arthabaska Helyny	2.00
Arthabaska Helyny	7.00
Arthabaska Helyny	2.00
Arthabaska Helyny	5.00
Arthabaska Helyny	94.10
Arthabaska Helyny	12.30
Arthabaska Helyny	127.67.34
Arthabaska Helyny	137.18
Arthabaska Helyny	117.18
Arthabaska Helyny	706.10



C. P. Turgeon 179.35  
 Propriétaire  
 Propriétaire pour l'achat de la propriété  
 seconde - - - - -

Que le Conseil d'Ass. Publique de  
 M. Turgeon, propriétaire de la propriété  
 à l'Hôtel de la Ville d'Archambault  
 soit refusé

Propriétaire pour l'achat de la propriété  
 seconde - - - - -

Que le Conseil d'Ass. Publique  
 de M. Turgeon, propriétaire de la propriété  
 à l'Hôtel de la Ville d'Archambault  
 soit refusé

Propriétaire pour l'achat de la propriété  
 seconde - - - - -  
 Que le Conseil d'Ass. Publique  
 de M. Turgeon, propriétaire de la propriété  
 soit refusé

Propriétaire pour l'achat de la propriété  
 seconde - - - - -

Que ce Conseil, conformément à  
 l'arrêté de la Ville d'Archambault  
 à M. Turgeon, propriétaire de la propriété  
 des 30/100 de 1856, et signé par  
 son secrétaire, concernant  
 la construction de sa résidence  
 sur le lot 30/100 de la cadastre officiel  
 de la Ville d'Archambault

Considérant que le Conseil de la  
 Ville d'Archambault, par la de-  
 cision d'installer une nouvelle  
 pompe avec moteur

à la Poudre Muellet d'Archambault

Considérant qu'il y a un contrat entre  
 les propriétaires de la Ville et de la Ville  
 d'Archambault

Il est proposé par le Conseil d'Ass. Publique  
 seconde - - - - -  
 d'installer une pompe

Que le Conseil d'Ass. Publique de la Ville  
 d'Archambault, par la décision de la Ville  
 d'Archambault, pour le fonctionnement de la  
 dite pompe

Que son honneur le Maire et le  
 secrétaire de la Ville soient autorisés  
 à signer le dit contrat pour et au  
 nom de la Ville

Propriétaire pour l'achat de la propriété  
 seconde - - - - -

Que le Conseil d'Ass. Publique de la Ville  
 d'Archambault, par la décision de la Ville  
 d'Archambault, pour le fonctionnement de la  
 dite pompe

Rue Girard	5112.52	Rue St. 712.27
- - - - -	1789.16	Commerce
Rue St. Jean	587.35	Archambault 420.35
- - - - -	1107.21	
St. Michel	709.16	
Rue St. Jean	357.11	Tot. 14,210.96
- - - - -	255.38	
- - - - -	76.47	
Rue St. Jean	1146.71	
Rue St. Jean	586.15	

Considèrent que la Ville d'Hertheloupe  
a eu un développement a été  
obligé de faire le payement de  
fluctuation sur sa nouvelle.

Considèrent que les travaux  
ont été faits par le  
Municipalité de la Ville d'Hertheloupe  
dans son montant de \$ 17 210 76

Le dit projet par le M. Jacques  
Secrétaire de la Ville d'Hertheloupe  
à la Municipalité de la Ville d'Hertheloupe.

Que demandé par la Ville d'Hertheloupe  
Commissaires Municipaux de la Ville d'Hertheloupe  
pour le montant de \$ 17 210 76  
pour le paiement des travaux effectués  
à la Ville d'Hertheloupe dans les rues de la  
Ville d'Hertheloupe.

Que son honneur le Maire  
et le secrétaire Trésorier soient  
accrédités à signer pour  
au nom de la Ville.

Proposé par le M. Jacques  
Secrétaire de la Ville d'Hertheloupe  
à la Municipalité de la Ville d'Hertheloupe  
pour le montant de \$ 17 210 76  
à la Ville d'Hertheloupe qui est  
de \$ 17 210 76 à compter  
du 1<sup>er</sup> décembre - 1956.

Le M. Jacques Secrétaire de la Ville d'Hertheloupe  
a été nommé Secrétaire de la Ville d'Hertheloupe  
en vertu de l'article 46 de la Loi sur les  
Villes, sous réserve de sa prochaine  
nomination.

Le M. Jacques Secrétaire de la Ville d'Hertheloupe  
a été nommé Secrétaire de la Ville d'Hertheloupe  
en vertu de l'article 46 de la Loi sur les  
Villes, sous réserve de sa prochaine  
nomination.

Le M. Jacques Secrétaire de la Ville d'Hertheloupe  
a été nommé Secrétaire de la Ville d'Hertheloupe  
en vertu de l'article 46 de la Loi sur les  
Villes, sous réserve de sa prochaine  
nomination.

Proposé par le M. Jacques  
Secrétaire de la Ville d'Hertheloupe  
à la Municipalité de la Ville d'Hertheloupe  
pour le montant de \$ 17 210 76  
à la Ville d'Hertheloupe qui est  
de \$ 17 210 76 à compter  
du 1<sup>er</sup> décembre - 1956.

Elle tiens en lieu

Le M. Jacques Secrétaire de la Ville d'Hertheloupe  
à la Municipalité de la Ville d'Hertheloupe  
pour le montant de \$ 17 210 76  
à la Ville d'Hertheloupe qui est  
de \$ 17 210 76 à compter  
du 1<sup>er</sup> décembre - 1956.

- 1<sup>er</sup> décembre - 1956 -

Le M. Jacques Secrétaire de la Ville d'Hertheloupe  
a été nommé Secrétaire de la Ville d'Hertheloupe  
en vertu de l'article 46 de la Loi sur les  
Villes, sous réserve de sa prochaine  
nomination.

Bruit passant, Son honneur le Maire  
M. Elphège Tardif, M. M. Lescaumont  
Maurice D. Compagne, Edgée  
Simonon, Charles Bligny, par  
myant, Procureur civil la Providence,  
des Maires

Proposé par le Sr. Edgée Simonon  
Secrétaire - M. D. Compagne.

D'un acte de cession ont  
consenti, volontairement par  
Monsieur Joseph Roussin de la ville  
d'Arthabaska renouvant avec ses  
projets sur ses terrains.

Cette acte de cession ont été  
consenti, avec la garantie de  
deux de droit, ramment pour  
et quelle de toutes lettres et  
de pathogènes quelconques,  
et que son honneur le Maire  
et le secrétaire tréasuriers soient  
autorisés à signer le dit acte  
pour et au nom de la ville  
d'Arthabaska.

Que Messrs. Hays & Perron  
notaires d'Arthabaska soient  
autorisés à faire l'acte de cession.

Proposé par le Sr. M. Caron  
Secrétaire - M. D. Compagne

Que l'on demande soit fait et  
la ville de Montarville, d'autoriser  
la ville d'Arthabaska à effectuer  
les travaux de raccordement  
des Éclaircissements d'après les deux villes

Proposé par le Sr. Edgée Simonon  
Secrétaire - M. D. Compagne

Que son honneur le Maire M. Elphège  
Tardif, se juge nécessaire soit autorisé  
à faire les dépenses voulues, soit pour  
louer un échafaud sans pompe, usage de  
1000 gallons à minute avec moteur de  
20 forces, tel que sur l'application  
après son honneur le Maire de Montarville  
M. J. M. Lacroix en date du 4 décembre  
1954 en présence de M. Ricard  
Sr. de la ville de Montarville et  
M. H. Gagnon, Bourgeois Sr. de  
la ville d'Arthabaska.

Proposé par le Sr. Alexis Charif  
Secrétaire - M. D. Compagne

Que M. Bonart Compagne soit  
engagé avec Compagnie sans con-  
tribution des chemins avec un  
prix de \$500 l'heure.

Et que son honneur le Maire de  
M. J. M. Lacroix surintendant  
de la ville.

Proposé par le Sr. M. D. Compagne  
Secrétaire - M. D. Compagne

Que cette somme soit approuvée  
à passer le 11 décembre 1954 à  
saint heures P. M.

Et la séance est levée

M. J. M. Lacroix Elphège Tardif Maire

24 décembre - 1932

Nous soussignés maire et iche,  
vons de la Ville d'Arthabaska, se  
sont réunis à l'un de ses convocations  
de la présente assemblée, et  
convenons et procédés sur toutes  
questions à être soumises au  
Conseil.

Notre présence concernant le  
départ d'un de la présente assem-  
blée.

En foi de quoi nous avons sig-  
né et scellé de nos mains et  
scellés le 24 décembre 1932 à huit heures  
P.M.

Conseil Municipal

Ephège P. L. L. maire  
André Lacombe  
Maurice D. Campagna  
Paul Côté  
Maurice Carrière  
Alcide Fleury

M. J. Proulx  
Arthabaska

24 décembre - 1932

Je soussigné, le Maire de la Ville  
d'Arthabaska, tenu en lieu et  
lieu de séance au sujet de la présente  
assemblée du 24 décembre 1932, et  
convenons sur la présente assemblée  
de la présente. Sans préjudice.

Maire, M. Ephège P. L. L. Les soussignés  
Conseil Municipal, Maurice D. Campagna  
Paul Côté, Maurice  
Carrière, Alcide Fleury, jurements  
qu'en vertu de la présente de Maire

Les soussignés ont signé sous leur signature  
concernant le départ de l'un de la présente  
assemblée.

Proposé par le Conseil Municipal  
Maurice Carrière  
Alcide Fleury et Lacombe.

Les se conseil sont autorisés  
à faire faire les travaux et dépenses  
nécessaires à la réparation  
de nettoyage et généralement  
des excédents. Mais qui sont  
sans grande nécessité, et les  
autres.

Les travaux seront sur le conseil.  
Lapere de M. Thibault, Bouquard  
et de la Ville.

Le Conseil approuve les travaux  
dits excédents et faits par  
M. Hébert et Lacombe qui repré-  
sentent de Notre conseil de la Ville  
de la Ville.

Et la même à l'un.

M. J. Proulx Ephège P. L. L. maire  
Arthabaska



George F. Hueres	2.87
J. H. Desrochers	15.65
P. H. Clouard	552.85
de Hondeurs "Annuel" "Etc"	462.85
	1.18
J. R. Noel-Lee	47.32
	11.10
Paul de Peron	19.57
Louis Roy	53.37
John Pichon	137.89
de T. Pichon	10.00
Mrs. Pichon-Lee	18.00
George Pichon	75.91
de Pichon	37.12
Conges & Fils	3.15

Re: accident de M. Billet

Reçu vers par lettre enregistrée de M. le Mon. Jacques B. Billet, assistant député d'Arthabaska, reconnaissant de l'accident survenu à son mari involontaire sur la route aux environs du date du 23 décembre 1946 vers cinq heures P.M.

Date de l'avis reçu 4 Janvier 1947  
Adressé 1576 boulevard St. Joseph Est  
Montreal

Tenu par moi à M. J. de Peron ajusteur  
d'Arthabaska par remise le 4 Janvier 1947  
à 11h P.M.

Et la somme de \$

M. Jean Marie Billet  
marie.

25 Janvier 1947

Assemblée générale et annuelle des électeurs de la ville d'Arthabaska, sur invitation publique donnée à cet effet par l'administration municipale et de deux cahiers par l'assemblée. Est de la Ville d'Arthabaska, en remplacement de M. M. Elphège Pichon, maire sortant de charge et de M. M. Maurice & Compagnie & André Lemieux sortant de charge.

Je soussigné, Jean Marie Billet, assistant député d'Arthabaska, ai vu et ai vérifié les comptes rendus de l'assemblée générale et annuelle des électeurs de la ville d'Arthabaska, et j'ai certifié de la publication, pour recevoir les élections prévues de nommer les personnes qui le composent, savoir comme M. M. Elphège Pichon, maire sortant de charge et de M. M. Maurice & Compagnie & André Lemieux sortant de charge.

Je soussigné, Jean Marie Billet, assistant député d'Arthabaska, ai vu et ai vérifié les comptes rendus de l'assemblée générale et annuelle des électeurs de la ville d'Arthabaska, et j'ai certifié de la publication, pour recevoir les élections prévues de nommer les personnes qui le composent, savoir comme M. M. Elphège Pichon, maire sortant de charge et de M. M. Maurice & Compagnie & André Lemieux sortant de charge.

25/15

Alfred Rousseau, George D'Almeida  
 électeurs légalement qualifiés à voter  
 à Paris élection municipale de la  
 ville de Paris  
 de dit bulletin de présentation par  
 l'acte d'acceptation du candidat  
 des nommes de sa liste en propre  
 plusieurs comme Maires de la Ville  
 d'Orléans en présence de M. M. Paul  
 Paulotte. Tel qu'il apparaît effert  
 au serment prêté par lui en des  
 pages et qui se trouve annexé au  
 bulletin sus dit

Extrait Est

Exp 2007

Le bulletin de présentation de  
 M. Jean Marie Bergeron est  
 produit présenté accompagné  
 de son dépôt, revêtu de toutes les  
 formalités requises par la loi.  
 La demande de M. Maurice  
 Caries, qui atteste de sa signa-  
 ture en même temps que celles  
 de M. M. Adria Houly, J. Adria  
 Harrop, Maurice D. Confignon,  
 Agathe Rousseau, Armand Jaroche  
 Joseph Henry, Paul Emile Pel-  
 leron, Eugène Bergeron, Gustave  
 Florent, J. B. Dubouché, Pierrette  
 Mercadier, Marie Jeanne Anant,  
 George Cote, Gerard, Rogerole  
 Marie Jeanne, Rande électeurs  
 légalement qualifiés à voter à une  
 élection Municipale pour la  
 commune Est de la Ville d'Orléans

Le dit bulletin de presen-

tation portant l'acceptation du candidat  
 des nommes de sa liste en nomination  
 comme s'explique au exp. 2007 des Quartiers  
 Est de la Ville d'Orléans. En présence  
 de M. Maurice Caries tel qu'il apparaît  
 au serment prêté par lui en  
 des pages et qui se trouve annexé au  
 bulletin sus dit

Exp 2008 Le bulletin de présentation de M. Adria  
 Bergeron est produit présenté accom-  
 pagné de son dépôt, revêtu de toutes  
 les formalités requises par la loi.  
 La demande de M. Maurice Caries  
 qui atteste de sa signature, au même  
 temps que celles de M. M. Adria Houly  
 J. Adria Harrop, Maurice D. Confignon,  
 Agathe Rousseau, Armand Jaroche,  
 Joseph Henry, Paul Emile Pelleron,  
 Eugène Bergeron, Gustave Florent,  
 J. B. Dubouché, Pierrette Mercadier,  
 Marie Jeanne Anant,  
 George Cote, Gerard, Rogerole,  
 Marie Jeanne, Rande

Exp 2009

Le dit bulletin de présentation portant  
 l'acceptation du candidat des nommes de  
 sa liste en nomination comme s'explique  
 au exp. 2007 des Quartiers Est de la Ville  
 d'Orléans en présence de M. Maurice  
 Caries, tel qu'il apparaît au serment  
 prêté par lui en des pages et qui  
 se trouve annexé au bulletin sus  
 dit

A deux heures après s'être consultés  
 et vu qu'il n'y a plus de candidat  
 à la charge de maire d'Archevêque  
 du quartier Est de la Ville d'Archevêque  
 qu'il y a de charges à remplir de  
 l'academie des Freres. M. de la Roche  
 Binette élu Maire par acclamation  
 pour le terme fixe par la loi

M. Jean Marie Bergeron élu par  
 acclamation échoué au siège no 1  
 du quartier Est de la Ville d'Archevêque  
 pour le terme fixe par la loi

M. Philippe Bouchard élu par acclamation  
 échoué au siège no 2 du quartier Est  
 de la Ville d'Archevêque pour le terme  
 fixe par la loi

Donne sous mon sceau à Archevêque  
 ce vingt-trois Janvier mil sept  
 cent quatre-vingt

M. de la Roche  
 Binette

Province de Québec  
 Municipalité de la Ville d'Archevêque

Je soussigné J. M. Binette par  
 monne procureur de la Ville d'Archevêque  
 fais serment que je remplirai  
 avec honnêteté et fidélité les devoirs  
 de cette charge au meilleur de mon  
 jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

serment devant moi  
 Archevêque ce 6 février  
 1787

M. de la Roche Binette  
 Jean Marie Binette  
 -mair

Province de Québec  
 Municipalité de la Ville d'Archevêque

Je soussigné Jean Marie Bergeron  
 monne procureur au siège no 1 du quartier  
 Est de la Ville d'Archevêque fais serment  
 que je remplirai avec honnêteté  
 et fidélité les devoirs de cette charge au  
 meilleur de mon jugement et de ma ca-  
 pacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

serment devant moi  
 Archevêque ce 6 février  
 1787

Jean Marie Binette  
 -mair

Province de Québec  
 Municipalité de la Ville d'Archevêque

Je soussigné Philippe Bouchard  
 monne procureur au siège no 2 du  
 quartier Est de la Ville d'Archevêque  
 fais serment que je remplirai avec  
 honnêteté et fidélité les devoirs de cette  
 charge au meilleur de mon jugement  
 et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assemblée de la paroisse  
à l'école de St. Joseph  
1957

Commissaire: Béatrice M. P. Philippe Boudard  
marier.

6 Janvier - 1957

Service régulier du Conseil de  
la Ville d'Orthographe, tenue au lieu  
ordinaire des séances et sixième  
jour de janvier nul n'est  
présent, en a huit heures  
P.M. sont présents: Son honneur  
le Maire, M. S. J. M. Baratte, M. M.  
les ecclésiastiques M. L. L. L. L.  
Maurice Carrier, R. Paul Côté,  
Edgar Lemoyne, Son Maire,  
Thérèse Philippe Boudard, par  
mandat quarante sans la pres.  
Lune du Maire

Proposé par le Secrétaire de la paroisse  
second. René Côté  
Que les minutes de la der.  
nière assemblée soient accep-  
tées

Proposé par le Secrétaire Edg. Lemoyne  
second. M. Carrier

Que les comptes de la paroisse soient  
acceptés et payés par  
Paul Lussier le 12 Janvier/57  
Gaston Michaud 7.80

Léonard Morin	4.80
William J. J. J.	9.60
Claude Carrier	1.00
Edg. Lemoyne	11.20
Joseph Lussier	42.13
-	21.12
-	3.00

Salomon Lafont	30.00
Edg. Lemoyne	99.95
Joseph Lussier	24.75

Paul Campagne	2.00
Anton Lussier	7.00
Emile Michaud	7.00
Edg. Lemoyne	2.00
Roy Marshall	4.00
Alfred Michaud	4.00
Antoine Belisle	4.00
George Lussier	2.00
Paul Lussier	2.00
René Lussier	2.00
Paul Campagne	50.00
-	5.00
-	60.36

Léonard Morin	1.00
Edg. Lemoyne	7.50
Anton Lussier	7.50
Joseph Lussier	35.00
René Lussier	7.00
-	6.00
-	41.00

M. H. H. H.	41.00
Proposé par le Secrétaire	Edg. Lemoyne
second. René Côté	

Que les minutes de la der.  
nière assemblée soient accep-  
tées et payés par  
Paul Lussier le 12 Janvier/57  
Gaston Michaud 7.80

Proposé par le Sr. A. H. Levesque.  
 Secondé par M. Maurice Carrière.  
 Que la Carte de nos Publications  
 de M. de la Roche Hardy, adressée au  
 Secrétaire Général de Montréal, soit ac-  
 ceptée.

Proposé par le Sr. Edg. Simonneau.  
 Secondé par R. Côté.  
 Que la Carte de nos Publications  
 de M. de la Roche Hardy, adressée  
 à l'Hotel-Dieu d'Orléans, soit acceptée.

Un avis de motions est donné par le Secré-  
 taire Général de Montréal, que le Conseil  
 a une prochaine séance, pour un  
 règlement concernant les dépenses  
 nécessaires, pour subvenir aux  
 dépenses administratives de ce  
 Conseil pour l'année 1757.

*avis de motions*  
 Un avis de motions est donné par le Secré-  
 taire Général de Montréal, que le Conseil  
 a une prochaine séance pour  
 un règlement concernant le règlement  
 n. 136 de cette Municipalité.

Proposé par le Sr. Edg. Simonneau.  
 Secondé par M. Maurice Carrière.  
 Que le Maire M. Jean Marie  
 Breyte, P. C. et le Secrétaire Trésorier  
 Philippe D'Amour, soient autorisés de  
 signer les chèques, pour retirer  
 la toute somme en dépôt à la  
 Banque de Montréal, et à la Caisse  
 Populaire, et la signature des secrétaires

sera suffisante pour le dépôt des agents à la  
 Banque de Montréal, et à la Caisse Populaire,  
 tous les paiements devant être faits  
 par chèque sous la signature du Maire et  
 des secrétaires  
 Adopté à l'unanimité.

Le Conseil prendra à la formation des Comités

Comité de Finances. A. H. Levesque, E. Simonneau, M. Carrière

Comité Art. 114. E. Simonneau, J. M. Bergeron,  
 H. Bouchard

Comité Gardien & Égout. M. Carrière, P. C. H. Levesque,  
 R. Côté

Comité Police & Sécurité. J. M. Bergeron, H. Bouchard,  
 E. Simonneau

Comité Ch. & Travaux. H. Bouchard, J. M. Bergeron,  
 R. Côté

Comité d'Hygiène. R. Côté, J. M. Bergeron,  
 A. H. Levesque.

Auditeur Jean Roy

Secrétaire Philippe D'Amour

Sous la signature du Maire fait faites  
 et approuvé de tous les Comités

Adopté à l'unanimité

Sur proposition de son honneur le  
 Maire approuvé par tous les membres du  
 Conseil, il est résolu à l'unanimité  
 que son vote de remerciement soit  
 adressé à M. Elphège J. J. de la Roche Hardy  
 de la Ville d'Orléans, pour les

général et bonjour services rendus  
à cette municipalité, devant son conseil  
à l'Hôtel de Ville d'Arthabaska. Et que ces  
sont adonnés à l'acte de son journal local. Plus publiquement  
Signé J. M. Beattie maire

M. J. P. Rousselle, conseiller  
Re Résolution d'avis d'avis & d'avis adoptés à l'unanimité  
l'école de Paris

Constructions sont dans au secret  
l'école de Paris. Secrétaire au Monument des  
terres & forest de Québec, à propos  
d'avis d'avis

Propos par Beattie Ed. Rousselle  
Secrétaire - - M. Carrier

Cette séance soit ajournée  
ajournée le 17 février 1957 à huit  
heures P.M.

Et la séance se termine

M. J. P. Rousselle & J. P. Rousselle, Secrétaire

2 février - 1957  
L'ordre d'ajournement du conseil  
est de la ville d'Arthabaska, tenue  
au lieu ordinaire des séances  
et ajournement pour de nouvelles  
nouveaux sont ajournés, soit à huit  
heures P.M. Cette séance finit  
suite de la séance ordinaire du  
conseil se termine

Sont présents: Son honneur le maire  
M. J. M. Beattie, M. M. Leschonski  
P. Bouchard, Jean Marie Bergeron  
Edgar Lamoureux, Maurice Côté,  
Alain St. Lévy, par devant procureur  
soit le président du conseil.

Il est proposé par Beattie à St. Lévy  
Secrétaire M. Carrier  
Que les comptes soient et publiés  
général et acceptés et publiés  
L'avis:

Charles Arna Service	21.77
J. P. Noël - Luc	68.37 ch
J. P. Noël - Guy	373.76 44
Robert Jetté	12.88 H. 1
Robert Jetté	453.62 44 34
Jacques Jetté	2.27
Charles Jetté	157.57
Rodolphe Service	12.21
J. H. Dupont	10.74
M. J. Jetté	71
Jacques G. Péladeau	17.37
Armand Jetté	15.04
Jacques Jetté	53.24
Armand Jetté	21.10
M. J. Jetté	225.31
M. J. Jetté	15.38
Shaw Water & Power	572.34
La Compagnie d'Électricité et de Gaz de Québec	71.33
J. P. Rousselle	3.75
Edouard Hamel	7.30
Jacques Jetté	5.24
J. P. Rousselle	3.07
J. P. Rousselle	41.00
J. P. Rousselle	33.67
M. J. P. Rousselle	11.15

La Ville de Victoriaville 48 73

Proposé par le 1<sup>er</sup> adj. Fleury  
Secrétaire P. Bouchard

Que le départ. des agents de la  
corporation de la Ville de Victoriaville  
soit fait en vertu de la Loi de  
Montreal-Victoriaville, tant qu'un  
avis contraire ne sera donné par  
le Conseil.

Proposé par le 1<sup>er</sup> adj. Maurice Caron  
Secrétaire Ed. Simonneau

Que M. M. Paul Corriveau  
Chef Pompier & Louis Méthéland  
soient élus, soient autorisés à  
se rendre à l'Etat des Rapides  
le 16 février 1957 afin de prendre  
part à la démonstration de  
l'usage des jets de la Pompe faite  
sous le patronage du service de  
protection contre l'incendie de  
l'Etat des Rapides. <sup>admission</sup> toutes dépenses  
payées par le Conseil.

Proposé par le 1<sup>er</sup> adj. Ed. Simonneau  
Secrétaire P. Bouchard

Qu'un avis de R. 11.05 soit fait à  
la suite du décès de la Citoyenne  
Kang

Proposé par le 1<sup>er</sup> adj. Fleury  
Secrétaire P. Bouchard

Que le règlement n. 105 de la Ville  
de Victoriaville, soit mis en vigueur,  
et qu'on le donne à la connaissance des 12 pages

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE D'ANTHRAKKA

SELON l'avis donné à une séance précédente,  
l'échevin Louis Fleury propose appuyé par  
l'échevin Philippe Bouchard et le conseil approuve l'ad-  
option du Règlement suivants

RÈGLEMENT No. 156-195

Règlement imposant la taxe foncière d'administration  
des propriétaires, locataires personnelles, pour entretien de  
Voies, Aqueduc et égouts, éclairage des rues, département des  
incendies, Hotel de ville, Trottoirs, pour l'année mil neuf  
cent cinquante sept. (1957)

Il est décrété et statué par ce règlement ce qui suit:

10- Une taxe de un dollar et vingt centimes par cent  
dollars est imposé pour fins d'administration, éclairage des  
rues, entretien de tous les départements en général, pour  
l'année mil neuf cent cinquante sept, sur les biens fonds si-  
tués dans la municipalité et imposables pour toutes fins quel-  
conques, suivant la valeur ~~évaluée~~ constaté au rôle d'évalu-  
ation en vigueur.

20- Les taxes spéciales des locataires et personnelles  
seront comme suit:

66 - du loyer annuel pour Locataires  
\$2.00 taxe personnelle

Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais  
légaux prescrits par la Loi, après deux lectures faites et au-  
tres formalités prescrites par la Loi.

Accepté à l'unanimité en deuxième et dernière lecture, à une  
séance d'ajournement du 12 février 1957.

M. Bouchard Maire  
M. Fleury adj. m.

Propose par le Sec. Edg. Comonseau  
deuxième Jean Marie Bergeron

Que les Polices d'assurance de  
responsabilité civile de Paternale  
compensent les employés de  
la Ville d'Urbahaboka, jusqu'à donner  
à ces employés les mêmes conditions qu'ils ont eues  
auparavant.

et M. Bergeron  
par le Sec. Comonseau

Propose administrateur Caropang  
L'assuré

Propose par le Sec. Maurice Carus  
deuxième Alcide H. Levesque

Que le secrétaire Truisme  
Maurice Carus soit autorisé  
à verser ses fonctions actuelles un  
salaire de 1500.00 par année payable  
bi-mensuellement rétroactivement au 1<sup>er</sup> février  
adopté à l'unanimité

### Résolutions

La Corporation de la Ville d'Urbahaboka  
s'engage à l'Article 80 de la  
Loi des Indemnités des Travaux 1951  
à payer à M. Carus 1500.00 demandé à la  
Commission des Indemnités des  
Travaux de Québec d'après la  
Cédule 2. et ce à compter du 1<sup>er</sup>  
mars 1957 et à telles conditions  
que la susdite Commission déter-  
minera, tous les employés en  
amener de la dite Corporation à  
la présente résolution demeurera  
en vigueur tant et aussi longtemps

que copie de sa nouvelle résolution acco-  
magnée de la présente motion paraitra  
par la susdite Commission.

5<sup>e</sup> D. Paul Louis Rivelle Sec. adj.

2. M. Paul Rivelle Sec. adj.

Cette demande par résolution a été acceptée  
et confirmée par la Commission des Indemnités des  
Travaux de Québec par lettres datées du 22  
février 1957.

Et la séance est levée

M. Paul Rivelle Sec. adj.  
et Paul Louis Rivelle Sec. adj.

7. M. Paul Rivelle Sec. adj.

Propose par le Sec. Maurice Carus  
deuxième Alcide H. Levesque  
de verser à M. Carus un salaire de 1500.00  
par année payable bi-mensuellement rétroactivement  
au 1<sup>er</sup> février 1957 et à telles conditions  
que la susdite Commission déter-  
minera, tous les employés en  
amener de la dite Corporation à  
la présente résolution demeurera  
en vigueur tant et aussi longtemps

Receives assemblée samedi acceptes

Propos par l'abbé de St. Charles  
deuxième J. M. Bergeron

Ces deux comptes de l'assemblée et de l'église  
sont acceptés et payés comme  
un compte de M. R. Paul & Co, comme d'habitude  
pour les contributions.

Paul Compagnie	32.20
André St. Charles	157.50
J. J. Gagnon	5.20
Paul Compagnie	5.00
Paul Compagnie	50.24
Paul Compagnie	2.00
Jacques St. Charles	75.71
André St. Charles	11.20
André St. Charles	12.00
André St. Charles	2.00
André St. Charles	12.50
André St. Charles	12.20
André St. Charles	75.50
André St. Charles	70.00
André St. Charles	15.00
André St. Charles	7.50
André St. Charles	20.00
André St. Charles	15.00
André St. Charles	20.00
André St. Charles	10.00
André St. Charles	2.00
André St. Charles	2.00
André St. Charles	2.00
André St. Charles	2.00
André St. Charles	4.70
André St. Charles	35.70

André St. Charles	50.50
André St. Charles	23.10
André St. Charles	27.00
André St. Charles	21.50
André St. Charles	176.00
André St. Charles	8.75
André St. Charles	11.50
André St. Charles	11.00
André St. Charles	262.50
André St. Charles	5.50
André St. Charles	1.20

Propos par l'abbé de St. Charles  
deuxième J. M. Bergeron

Ces deux comptes de l'assemblée et de l'église  
sont acceptés et payés comme  
un compte de M. R. Paul & Co, comme d'habitude  
pour les contributions.

Ces deux comptes de l'assemblée et de l'église  
sont acceptés et payés comme  
un compte de M. R. Paul & Co, comme d'habitude  
pour les contributions.

Propos par l'abbé de St. Charles  
deuxième G. A. Bergeron

Ces deux comptes de l'assemblée et de l'église  
sont acceptés et payés comme  
un compte de M. R. Paul & Co, comme d'habitude  
pour les contributions.

Propose par le Sr. Philippe  
Bergeron

Quoique nous ayons de plusieurs  
proposants, les Secrétaires Travaux  
de la Ville & au instruction  
du Conseil d'envoyer au vote & tous  
les propositions de terrain et d'annonces  
de l'air & respectes le Règlement  
no 96 de la Ville d'Arthabaska qui  
demande tout usage d'annonces  
dans ses limites, sans avoir de  
l'autorisation par le Conseil.

Et la séance se lève

Jean Louis Beaudette Maire

Walter Raymond  
1957

3 avril - 1957 -

Reçu par le Sr. Philippe  
Bergeron, Maire de la Ville d'Arthabaska, tenu au lieu  
ordinaire des séances et travaux  
pour d'avril sont neuf sept  
conquante sept à huit heures  
P.M. Sont présents: Son honneur  
le Maire M. J. P. Beaudette  
M. M. Les membres: Edger Simon  
Jean, René Côté, Philippe P. Lévesque  
Philippe Beaudette, Jean Meunier  
Bergeron, formant Bureau sous  
la présidence du Maire

Propose par le Sr. René Côté  
Bergeron

Que les minutes de la dernière  
assemblée soient acceptées.

Propose par le Sr. Philippe Lévesque  
Bergeron P. Beaudette

Que les comptes d'annonces et explications  
soient acceptés et payés, soumis les  
comptes de M. M. Blais & Meunier qui  
demande des détails.

P. H. P. Lévesque L. C.	507.81
P. H. P. Lévesque	76.71
A. L. Turcotte	5800.00
Compte d'Arthabaska	157.50
Edger Simon & Fournier	246.74
A. J. Lévesque	62
A. Beaudette L. C.	19.21
A. Beaudette L. C.	290.62
Henri Fournier	3.00
Jacques Beaudette	80.20
Walter Raymond	62.60
Compte Comptable	271.24
Emile Beaudette	5.11
Emile Beaudette	7.50
Beaudette Lévesque	1.37
Raymond Beaudette	8.00
Walter Raymond	2.00
Walter Raymond	3.50
Ed. Beaudette	3.50
Comptable Beaudette	6.50
René Côté	6.50
Walter Raymond & Beaudette	3.50
Walter Raymond	7.25
Walter Raymond	150.00
	10.00. 100

Maurice Hartier	2.00
Constant Hartier	7.00
J. R. Noël Linc	295.36
Archives & More Co.	53.18
Jean Paul Duval	7.00
Robert Joffe	33.63

Proposé par le Sr. Albert Filion  
 Secrétaire. Réoul Côté

Que le rapport du secrétaire  
 Jean Rœf Comptable soit accepté  
 et approuvé ainsi que les livres  
 et comptes du secrétaire trésorier  
 pour l'année se terminant le  
 31 décembre 1957.

Proposé par le Sr. J. M. Bergeron  
 Secrétaire. P. B. Boudreau

Que les personnes dont les  
 noms suivent soient nommés  
 administrateurs pour l'année mil  
 neuf cent cinquante sept  
 M. Joseph Carrière ancien  
 M. Albert Sommeau ancien.  
 M. Albert Madreau ancien  
 tous de la Ville d'Arichabouk  
 à défaut de son au l'autre  
 M. Joseph Lemelle d'Arichabouk  
 qui comme Président M. Joseph  
 Carrière, et qui leur ont payé un  
 salaire de \$100 par jour, et que  
 de plus, le secrétaire-trésorier  
 agisse comme greffier.

Ré. changement d'heure dans la  
 Ville d'Arichabouk

Proposé par le Sr. R. Côté  
 Secrétaire. J. M. Bergeron

Il est résolu que nous l'autorité  
 de la Loi Réglementaire S. R. Québec  
 1971 Ch. 27 à partir de maintenant et  
 une minute le 27 août 1957 et  
 maintenant et une minute le 27  
 octobre 1957, le temps réglementaire  
 dans les limites de cette zone  
 acceptée soit de quatre heures  
 en retard avec l'Observatoire de  
 Québec et ce jusqu'au dimanche  
 le 27 octobre 1957 à maintenant  
 et une minute, alors que le temps  
 réglementaire sera de cinq heures  
 en retard avec l'Observatoire  
 de Québec.

Et que copie de la présente ré-  
 solution soit transmise aux  
 Ministères des Affaires Muni-  
 cipales de Québec pour son  
 approbation.

Approuvé par le Ministre des  
 Affaires Municipales par arrêté  
 en date du 10 août - 1957

Signé

Poul Dugas, M. A. M.  
 Dubé

Re Enlèvement des Vidanges  
des 1<sup>er</sup> au 15<sup>er</sup> /57 au 1<sup>er</sup> au 15<sup>er</sup> /58.

Projet proposé par lesh. E. Demoureaux  
Secrétaire R. Cote  
Et résolu à l'unanimité

Que le contrat de M. le Maire Daniel  
Archibault, pour l'enlèvement  
des Vidanges des 1<sup>er</sup> au 15<sup>er</sup> au 1<sup>er</sup> au 15<sup>er</sup> /57  
au 1<sup>er</sup> au 15<sup>er</sup> /58, soit renou-  
vellé pour 10 ans à partir du  
1<sup>er</sup> au 15<sup>er</sup> /57 au 1<sup>er</sup> au 15<sup>er</sup> /58, aux  
mêmes conditions mentionnées  
au contrat des 11 ans /56, passé  
devant le notaire Houle & Péro  
d'Arthabaska.

M. le Maire d'Arthabaska ayant  
demandé le dit renouvellement  
au Bureau de la Ville le 2 avril /57  
en écriture.

Projet proposé par lesh. G. Fleury  
Secrétaire Edg. Demoureaux

Que la Carte d'Ass. Publique  
de M. le Maire Pate Desjardins, en part  
de M. Comte Desjardins d'Arthabaska  
Hospitalier & l'Hotel de M. Marchand  
soit refusé.

Projet proposé par lesh. R. Cote  
Secrétaire G. Fleury

Que la Carte d'Ass. Publique au  
service journal, de l'Hotel de M. le  
Maire Leduc, Hospitalier, soit refusé  
etc.

L'ancien Edg. Demoureaux, formé en  
la motion d'un règlement abrogeant  
les règlements de Circulation en vigueur  
dans la Municipalité.

Projet proposé par lesh. Ph. Bouchard  
Secrétaire J. M. Bergeron

Que le Maire Demoureaux #292940  
dans le Règlement contre la responsabilité  
civile soit augmenté comme suit:

Re: Convention d'assurance 751.000  
et Foster  
Levon Carrière 50.000 @ 100.000

Hotel de Ville assurance 1A  
soit augmenté de 50.000 @ 100.000  
et assurance 2015 soit augmenté de  
50.000 @ 100.000

Re demande de Construction de pavage  
en asphalte.

Projet proposé par lesh. G. Fleury  
Secrétaire Edg. Demoureaux  
Et résolu à l'unanimité.

Que le Maire Pate Desjardins, en part  
de M. Comte Desjardins d'Arthabaska  
Hospitalier & l'Hotel de M. Marchand  
soit refusé.

Après la ville d'Archabouffe

Ces projets sont devenus nécessaires par l'accroissement de la population et circulation qui necessairement sevit être appréciée de toute la population au point de vue hygien et projets

Proposé par Lechevalier Edg. Simonson  
Secrétaire Alcide Fleury

Que cette session soit ajournée à samedi le 12 avril 1957 à huit heures P.M.

Et la séance est levée

W. P. Simonson D. J. Bécotte Maire  
Le

10 avril - 1957

Session d'ajournement du Conseil de la Ville d'Archabouffe tenue au lieu ordinaire des séances ce dimanche pour d'ind. nous nous cent cinquante sept à huit heures P.M.

Sont présents: Son Honneur le Maire M. Bécotte  
M. M. Marchal, P. Bualard  
M. Bergeron, Edg. Simonson  
Paul Côté, Marguerite Carrière,  
Alcide Fleury. présent au nom  
sans la présidence des Maires

Lecture est donnée du compte de M. M. Walsh & Marcel Lavette

A été proposé par le Chevalier G. Fleury  
Secrétaire Edg. Simonson

Que le compte de M. M. Walsh & Marcel Lavette au 31 avril 57 au montant de \$ 7157 soit accepté

R. L. Lavoie de pour la construction de la M. Roger Blain 57 Boulevard de Victoriaville accompagné de M. M. R. Bellavance & Archabouffe

Après étude des plans de la batterie en question par le Conseil

A été proposé par Lechevalier G. Fleury  
Secrétaire R. Côté

Que le plan de la dite construction soit accepté. Qu'une permis de construction lui soit accordé temporairement en conformité avec le Règlement # 157 de zonage en vigueur dans cette ville sous réserve que tout M. M. 124010001000100 de cadastre offert de St. Victor, Vict.

Proposé par le Chevalier Edg. Simonson  
Secrétaire J. M. Bergeron

Que M. L. J. Campagna, surintendant de la ville soit autorisé à faire l'achat d'Autels et Marchandises de toutes dans la commune à Auger & Fils en date 21 Mars 1957

Re: le don de la augmentation de  
salaire de M<sup>me</sup> Compagnie, Drouin  
et autres est renvoyé pour étude.

D'la commission

M<sup>me</sup> Compagnie D<sup>re</sup> Jeanne Marie  
D<sup>re</sup>

Le Mai - 1957 -

Seance reguliere du Conseil  
de la Ville de St-John tenu au  
lieu ordinaire des seances et  
premier jour de Mai mil  
neuf cent cinquante-sept a  
huit heures P.M.

Sont presents: Son honneur le maire  
M<sup>re</sup> J. M. Proulx, M<sup>re</sup> J. M. Proulx  
M<sup>re</sup> Proulx, M<sup>re</sup> Bergeron, M<sup>re</sup>  
Lacombe, M<sup>re</sup> Côté, M<sup>re</sup> Gagnier,  
M<sup>re</sup> Carre, M<sup>re</sup> Filion, M<sup>re</sup> Gagnier  
quorum sans le preudhomme de la ville.

Propose par M<sup>re</sup> J. M. Proulx  
Secrétaire - M<sup>re</sup> Lacombe

Que les minutes des deux  
dernieres assemblees soient ac-  
ceptees

Propose par M<sup>re</sup> Côté  
Secrétaire - M<sup>re</sup> Filion

Que les comptes de la ville et les  
planches soient acceptes et payes  
(avant)

Francis Bergeron	501.00
Oniel Michaud	6.00
Georges Hénault	2.00
Bernard Bergeron	5.00
Maurice Michaud	7.00
Théodore Michaud	4.00
Alfred Gauthier	2.00
André Bégin	6.00
Georges Bergeron	2.00
M <sup>re</sup> J. Lacombe	7.12
J. R. Maillet	27.50
	23.00
J. R. Drouin	3.27
Oniel Proulx	677.03
Georges Bergeron	19.84
Oniel Compagnie	71.28
	3.00
Jacques Proulx	63.33
Maurice Michaud	53.20
Alfred Côté	51.20
A. Beauchamp - Inc	120.61
A. Beauchamp - Prof	321.27
Space Mates Prince	218.14
	292.82
Lucien Leblond	207.26
Armand Proulx	71.60
Emile Proulx	6.00
Op Ed Gauthier	7.20
John Roy	122.00
Alfred Gauthier	13.72
Robert Gauthier	27.63

Propose par M<sup>re</sup> Côté  
Secrétaire - M<sup>re</sup> Gagnier

Que les cartes de la République  
de M<sup>re</sup> Georges Bergeron et  
Christiane Bergeron soient payes

de Trappe. Demandaient hospitaliers &  
M. Pétel. On a d'Archobispo. sont  
refusés.

Propose par les. Als. P. Pétel  
Secours. R. Cote

Que l'archevêque M. Pétel  
soit nommé. Pétel pour le  
prochain trimestre.

Propose par les. Als. P. Pétel  
Secours. R. Cote  
Cherchez à l'insurrection.

D'un acte de remerciement  
qui a été adressé à l'honorable M. Pétel  
le Ministre d'Etat et député  
du Canada, qui grâce à son influence  
a obtenu du Ministère  
des Travaux Publics une somme  
de \$4,827.18 pour la protection  
d'un incendie dans chaque cas  
le 11 avril 1923.

Communication est donnée  
à deux requêtes de deux groupes  
de citoyens de la ville d'Archobispo,  
souhaitant au Conseil  
de la ville d'Archobispo la per-  
mission de se faire et de  
faire une association pour  
l'édification d'un "Le Pêche  
Taraudé St. Christophe d'Arc  
Chap. 304 S.R. 1921 de la Commune de  
Archobispo

Propose par les. Als. P. Pétel  
Secours. R. Cote  
Cherchez à l'insurrection.

Que ce Conseil permette en la ville  
d'Archobispo, l'incorporation d'une  
association sous le nom d'Officiel de  
la Pêche Taraudé St. Christophe d'Arc  
dont le but est de recueillir et d'ins-  
truire pour l'export et le débouché  
pour le corps, et plus spécialement  
dans le but de fournir un corps de  
Pêche Taraudé, pour servir le  
bon ordre dans les cérémonies et  
régence et autres de cette ville  
dans la ville d'Archobispo, le tout  
conformément aux dispositions  
du Chap. 304 S.R. 1921. P. 2

Que le Conseil de la ville  
d'Archobispo.

Propose par les. Als. P. Pétel  
Secours. R. Cote  
Que le Conseil de la ville  
de la ville d'Archobispo, sous  
le nom d'Officiel de la Pêche  
Taraudé St. Christophe d'Arc  
maintenant de l'incorporation  
soit refusé.

Re: demande de permis de construction  
par Girard Construction d'Arc

Il est proposé par les. Als. P. Pétel  
Secours. R. Cote

Que le Conseil de la ville  
de la ville d'Archobispo, sous  
le nom d'Officiel de la Pêche  
Taraudé St. Christophe d'Arc  
maintenant de l'incorporation  
soit refusé.



Propose par le Chevalier M. Carrée  
Secrétaire

Que les minutes de la dernière  
assemblée soient acceptées

Propose par le Chevalier R. Côté  
Secrétaire M. Carrée

Que les comptes donnés et  
expliqués soient acceptés et  
payés comme suit.

André Gagnon	372.05
Jacques P. Gagnon	175.10
Alfred Gagnon	117.20
Alfred P. Gagnon	72.80
Alfred Gagnon	16.57
M. Gagnon	17.50
R. Gagnon	18.50
Alfred Gagnon	26.50
M. Gagnon	153.00
Ed. Gagnon	6.00
Edmond Gagnon	6.00
Edmond Gagnon	10.00
Edmond Gagnon	2.00
Edmond Gagnon	2.00
Edmond Gagnon	2.00
Edmond Gagnon	2.00
Edmond Gagnon	6.00
Edmond Gagnon	22.60
Edmond Gagnon	10.75
Edmond Gagnon	9.00
Edmond Gagnon	47.70
Edmond Gagnon	315.00
Edmond Gagnon	12.45
Edmond Gagnon	2.65
Edmond Gagnon	7.72

J. B. Gagnon 2.20  
J. R. Gagnon 22.87

..... 54.50  
..... 56.00  
..... 17.00  
..... 157.18

Le Trésorier L. Gagnon 141.67

Le Trésorier L. Gagnon 21.21

J. O. Gagnon 17.27

Le Trésorier L. Gagnon 363.67

Le Trésorier L. Gagnon 10.00

Le Trésorier L. Gagnon 633.72

Le Trésorier L. Gagnon 15.00

Le Trésorier L. Gagnon 75.46

Le Trésorier L. Gagnon 265.00

Le Trésorier L. Gagnon 225.00

Le Trésorier L. Gagnon

Le Trésorier L. Gagnon

Le Trésorier L. Gagnon

Le Trésorier L. Gagnon

Le Trésorier L. Gagnon

Le Trésorier L. Gagnon

Le Trésorier L. Gagnon

Le Trésorier L. Gagnon

Le Trésorier L. Gagnon

Le Trésorier L. Gagnon

Le Trésorier L. Gagnon

Le Trésorier L. Gagnon

Le Trésorier L. Gagnon

Le Trésorier L. Gagnon

pour trouver d'urgence et de suite  
sur les axes Thignon et une nou-  
velles aux la propriété de M<sup>me</sup>  
Daniel Marie Costantini Off. des  
Villages d'Archevêque lot no 173-41-173-42  
173-33-4, 173-28

Propre public C<sup>te</sup> Simonneau  
Secr. J<sup>me</sup> M. Bergeron

Un dossier de 18500 est fait  
à la suite et par Baptiste  
d'Archevêque pour en donner la  
la date Hote sera célébré  
à M<sup>me</sup> Costantini

Propre public C<sup>te</sup> Fleury  
Secr. C<sup>te</sup> Simonneau

Les demandes sont faites à la  
Comm. Mun. de Duboué d'autreurs  
le renouvellement de l'Emp. et tem-  
porels au montant de 110 46  
qui a été autorisée par décret en  
date du 21 décembre 1856 et  
remboursable le 21 janvier 1857

Les demandes de renouvellement est  
de trois mois en attendant  
l'acceptation promise par le Com. de  
M<sup>me</sup> Fleury Ministre d'Etat et de  
celle du Com. qui en doit être  
prochainement à la ville

Et que copie de la présente res-  
olution soit envoyée à la Comm. Mun. de  
Duboué pour approbation

Les copies pour le Maire et le secrétaire  
sont envoyées à Duboué pour et par voie de la ville

Propre public C<sup>te</sup> Fleury  
Secr. Ph. Boudard

Les axes Comm. sont autorisés à faire les  
démarches nécessaires pour l'obtention  
de nouvelles par le Bureau d'Hygiène Publique  
seront leur rapport en date du 21 janvier

Propre public Ph. Boudard  
Secr. J<sup>me</sup> M. Bergeron

Un dossier de 18500 est fait à la J. O. C.  
d'Archevêque, dans le but d'acheter une  
dépense occasionnée d'un voyage à Paris  
des membres de la J. O. C.

Propre public C<sup>te</sup> Simonneau  
Secr. Paul Cate

Un dossier de 11/10 est fait à la suite  
par le St Christophe

Les axes Comm. Fleury, toutes axes  
de M<sup>me</sup> Fleury d'un règlement de Anotice  
deux pour la balance des territoires de  
la ville qui n'est pas compris dans  
le règlement de bonage de 1854 de  
la ville d'Archevêque

Propre public C<sup>te</sup> Fleury  
Secr. M. Carrière

Les axes Comm. Fleury, toutes axes  
de la ville, sont autorisés à faire le règle-  
ment de construction en question

Prépare par le doct. M. Carrel  
second. Grand Cote

Sur cette somme sont ajoutées  
approuvées le 11 Juin 1977 à huit  
heures P.M.

Et la somme est livrée

M. R. Rousselle D. Jean-Louis Beaulieu

11 Juin 77

Seigneur d'apurement de l'impôt  
de la Ville de Westborough. Comme au  
lien ordinaire des sommes et  
enregistre pour de deux mille mille  
sept cent cinquante sept et huit  
heures P.M. sont présents:

Son honneur le Maire M. de  
M. Beaulieu, M. M. Jacques  
Bourgeois, P. Bouchard, J. M.  
Bourgeois, J. G. Desrosiers,  
Alfred H. Levesque, président que  
signe comme le président de la  
Mairie

Prépare par le doct. A. Fleury  
second. City Comptroller.  
Et réglé à Levesqueville

Sur le système budgétaire pour  
deux mille mille sept cent cinquante  
sept et huit heures P.M. sont présents  
et ont accepté tel que les

et expliqués

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE D'ANTHONY

ANNÉE -- 1977

REVENUS

Evaluation foncière imp.	\$2,417,225.	\$1.00%	\$24,172.25
Taxe de logement	46,000	2.00%	920.00
Taxe personnelle			1,000.00
Taxe de commerce			15,000.00
Taxe de route			100.00
Taxe de circulation			1,000.00
Taxe d'amusement			1,000.00
Loyer des Bâtiments Hotel-Ville			1,000.00
Retrait entretien chemins d'école			1,000.00
Retrait Protection d'Immunité			1,000.00
Annuaire à l'école			1,000.00
Vidange			1,000.00
Intérêt sur taxes			1,000.00
Retrait trav. spéc. gravilage			24,220.46

Total

\$58,220.46

DEPENSES

Administration	240.00
Conseils	\$2,000.00
Assurances & Revenu	1,500.00
Hotel de ville	1,000.00
Transport	100.00
Police & Incendie	1,000.00
Revue sur collégiales	10,000.00
Intérêt	10,000.00
Assurance resp. civile & patr.	200.00
Assurance feu maison	271.10
Assurance maison & incendie	300.00
Assurance camion & cargo	137.00
Assistance Publique	2,000.00
Intérêt emprunt temp.	100.00
Entretien des rues	1,000.00
Entretien de canion	200.00
Contrôle sociaux	1,000.00
Depenses diverses	1,000.00
Taxe d'amusement	100.00
Évaluation	100.00
Assurance chômage	100.00
Frais légaux	100.00
Vidange	1,000.00
Travaux spéciaux aqueduc	1,000.00
International Water Supply	1,000.00
Salaires de sec-travaux	1,000.00
Trav. spéc. gravilage	24,220.46

Total

\$58,220.46

Total

\$58,220.46

Total

\$58,220.46

Surplus

\$16.77

Anthony, ce 11 Juin 1977.

M. R. Rousselle  
Maire de la Ville d'Anthony

Propose par Dickson & Simonneau  
second Ph. Bouchard  
A. recu a L'assemblee

Que le plan propose par M.  
Armand St. Pierre accepté  
Garnote de Victorville avec  
Mont le sud-est en fait  
à payer d'une partie de la  
182 pp 14 & 133 du Cadastre  
Cyprien St. Pierre propose  
de M. Philippe Allouf  
soit accepté, à condition que  
les deux propriétés soient acceptées  
par le Bureau du Cadastre à  
Quebec.

Propose par M. J. M. Bergeron  
second Ph. Bouchard  
Que la rue projetée sur le  
terrain de M. Charles Bouchard  
ayant une largeur de 60' soit  
approuvée par le Village de  
St. Hubert, soit acceptée par  
le Conseil à L'assemblee

A la somme de deux

Alfred Poirier

Dr. Jeanne Recalle

3- Juillet-1957

Leanne régulière du Conseil de la Ville  
d'Orford, tenu au lieu ordinaire  
des séances, ce troisième jour de Juillet  
1957, neuf sept cinquante-sept, a  
eu lieu à 8 heures P.M. Sont présents  
Son honneur le Maire M. J. M. Poirier  
M. M. Les gendarmes Ph. Bouchard,  
J. M. Bergeron, Howard Cole,  
M. Maurice Carrier, Claude Thériault,  
formant quorum sous la prési-  
dence de M. le Maire

Il est proposé par M. Thériault  
second J. M. Bergeron

Que les minutes des deux  
dernières assemblées soient ac-  
ceptées

Propose par M. J. M. Poirier  
second Ph. Bouchard

Que les comptes donnés et expliqués  
soient acceptés et payés comme

Walter J. Poirier	37.00
Robert Poirier	16.00
Paul Poirier	142.00 sol
Alfred Poirier	10.58
J. M. Bergeron	137.20
Charles Poirier	121.60
Albert St.	121.60
Paul Poirier	256.28
André Poirier	157.50
Dr. Recalle	89.73
Les autres	2.58



Proposé par le ch. J. M. Bergeron  
secondé - R. Côté

Que la proposition de M. Lévesque  
Côté, concernant la vente de  
terrains pour aménagements des  
récréations, soit refusée à  
l'unanimité.

Proposé par le ch. A. Fleury  
secondé - M. Carrier.

Que M. Emil Compagnie, Chef  
de Police soit autorisé à faire  
en 1907 faire les aménagements  
à l'Église des terrains de Jean  
"J." pour le bon ordre de  
7 1/2 et 2 1/2 des. Sans pour les  
mois de juillet et août 1907

Proposé par le ch. R. Côté  
secondé - A. Fleury

Que M. Jean Louis Riard et P.  
de l'Église soient autorisés par  
le Conseil à demander des com-  
missions pour hommes, pour  
à acheter et à acheter Propriétés  
en des rues nommées A et B  
Rue

Les commissions devront être  
reçues au plus tard le 17 juillet  
1907 à 5 heures P.M. au Bureau de  
la Ville à Bathurst. et de Beauport  
Bathurst.

Proposé par le ch. R. Côté  
secondé - J. M. Bergeron

lecture est donnée du Règlement de Service de  
Construction no. 157. Pour une partie de la loi des  
pour lecture faite.  
Le règlement en question a été remis  
pour étude

Proposé par le ch. R. Côté  
secondé - J. M. Bergeron

Que cette séance soit ajournée à  
mercredi le 17 juillet 1907 à huit  
heures P.M. pour procéder à l'achat  
des terrains concernants  
les travaux de l'égout et de l'égout pour  
par le Conseil

Et la séance est levée

M. Fleury  
M. Carrier

M. Riard

Seance d'ajournement des Cou-  
sult de la Ville de Bathurst tenue  
au lieu ordinaire des seances  
et fixée pour le 17 juillet  
next, vers huit heures sept  
à huit heures P.M. Sont présents  
par honneur le Maire M. de  
J. M. Bergeron, M. M. de l'Église  
R. Côté, J. M. Bergeron

Edgar Simoneau, Alvide Filiceny  
Secrétaire Général sous la présidence  
du Maire

Propose par le Sec. Alvide Filiceny  
Secrétaire J. M. Bergeon  
Révisé à Limassole.

Les Cah. Carte de Nos Possessions de  
Moulonville & Rochette mes. gl. de  
nossement propriétés et d'Etat.  
L'avis d'Archibouche, sont refusés

Projet de Remerciement à  
l'honorable M. de La Roche

Il est proposé par le Sec. Edgar Simoneau  
Secrétaire P. B. Boudard  
Révisé à Limassole.

Un vote de remerciement  
est adressé à l'honorable M. de La Roche  
Ministre d'Etat, et député de  
Comté d'Archibouche, qui, grâce à  
son influence, a obtenu de  
M. le Ministre de la Guerre un permis  
d'exporter de 100.000 kg. pour l'usage de  
Paris & les départements d'Archibouche

Et que copie de la présente résolution  
est adressée à l'honorable M. de La Roche  
d'Etat

Lecture est donnée de deux commissions pour  
l'usage d'opium et d'opium profanes dans la  
ville d'Archibouche qui a donné le résultat  
suivant:

Lemoy & Juge	\$ 7.610.00	Ch. pub. 1/10.00
La Salle Prouy	\$ 5.777.00	Ch. pub. 1/10.00

La fixation est renvoyée sous étude

Et la séance est levée

M. Prouy      M. Jean Louis Beaulieu  
Secrétaire

7 Août - 1937

Équipe régulière du Conseil de la  
ville d'Archibouche, tenue au lieu en  
honneur des seigneurs de septième  
jour de l'année, nous nous sommes  
réunis sept à huit heures P.M.

Sont présents: Son honneur le Maire  
M. de J. M. Beaulieu, M. de La Roche  
M. Boudard, M. Bergeon  
Edgar Simoneau, Maurice Carlier,  
Alvide Filiceny, faisant fonction  
sous la présidence du Maire

Il est proposé par le Sec. Edgar Simoneau  
Secrétaire P. B. Boudard  
que les minutes des deux dernières  
assemblées soient acceptées

Proposé par leub. Alc. Fleury  
 Secrétaire M. Carre

Que les comptes de nos états  
 de nos sociétés acceptés, moins le  
 compte de J. F. Picaud & P. pour  
 un moment de 1877-78 qui est remis  
 à plus tard pour détail.

Proposé par leub. M. Carre  
 Secrétaire Edg. Simonson

Que les Copies d'Actes Publiques  
 de nos sociétés, plus nos titres  
 de nos sociétés, plus nos titres  
 de nos sociétés, plus nos titres  
 de nos sociétés, plus nos titres

Proposé par leub. Alc. Fleury  
 Secrétaire J. M. Bergeron

Que les Copies d'Actes Publiques  
 de nos sociétés, plus nos titres  
 de nos sociétés, plus nos titres  
 de nos sociétés, plus nos titres

Lecture est donnée d'une requête  
 de M. B. Rasmussen pour et autres de nos  
 de nos sociétés, plus nos titres  
 de nos sociétés, plus nos titres

L'affaire a été renvoyée pour étude

Lecture est donnée d'une requête de M. L. Bando  
 et autres demandant une somme de nos  
 de nos sociétés, plus nos titres  
 de nos sociétés, plus nos titres

Lecture est donnée d'une requête de M.  
 J. R. Thorsen demandant l'installation  
 de deux honoraires <sup>100</sup> de nos sociétés, plus nos titres  
 de nos sociétés, plus nos titres

Lecture est donnée d'une lettre de la  
 Chambre de Commerce d'Arcthabaska  
 suggérant et demandant la coopération  
 du Conseil pour l'installation de  
 de nos sociétés, plus nos titres  
 de nos sociétés, plus nos titres

La demande est prise en considération  
 et renvoyée pour étude.

Comptes des sociétés	
Ar. Campagne	273.04
Joseph Demont	161.22
Edg. Simonson	100.00
Alb. Cote	113.20
Arthur Proulx	88.80
M. Hostler	37.00
Rob. Parache	38.00
E. Macpherson	2.00
Ry. Miquelot	2.00
Edg. Simonson	2.00
W. Marshall	2.00
N. Canture	17.50
Alb. Piquelot	17.50
Edg. Simonson	23.00
Edg. Simonson	157.50

W. Rossignol	17.52
Walter Langlois	4.38
Spaw Water & Pines	6.31 57
J. R. Noel Linc	129.21
F. Gagnon's Birth	12.24
M. J. & J. L. Linc	3.32
G. P. Gagnon's Birth	2.70
A. P. Gagnon's Birth	63.72
M. Gagnon's Birth	5.70
M. J. Gagnon's Birth	21.58
C. Gagnon's Birth	32.53
George J. Gagnon	1.85
Le Comité de la paroisse	10.00
Robert Linc	17.09
Le P. L. Gagnon Linc	27.19
J. L. Linc	29.60

Et la somme se lève

De l'année précédente  
M. J. Gagnon  
100.00

4. Septembre. 1887

Assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de l'Anthonooka, tenue au lieu ordinaire des séances et célébrée le jour de septembre mil huit cent quatre-vingt sept à huit heures P. M.

Sont présents: J. L. Gagnon & M. J. Gagnon, J. M. Gagnon, P. L. Gagnon, J. M. Bergeron, Edges Samson, Paul Cote, Alerte F. Linc, furent qu'on

seus la présidence des Maires.

L'act. proposé par le P. L. Gagnon  
seconde J. M. Bergeron  
Les deux minutes de la dernière  
assemblée sont acceptées.

Proposé par le P. L. Gagnon  
seconde Paul Cote

Les deux comptes donner et expliqués  
sont acceptés et payés par.

Cardre D'angle	157.50
F. J. Gagnon	60.30
J. L. Gagnon	14.39
Joseph Gagnon	67.10
Alfred Gagnon	48.00
Arthur Gagnon	57.50
Arthur Gagnon	27.20
Paul Gagnon	76.29
Paul Gagnon	9.50
Joseph Gagnon	25.05
Joseph Gagnon	300.00
Paul Gagnon	150.00
Le P. Gagnon's Birth	6.19
G. P. Gagnon's Birth	24.85
Rob. Gagnon	15.00
Alerte Gagnon	23.00
Alerte Gagnon	5.00
M. J. Gagnon's Birth	100.00
M. J. Gagnon	11.12
J. L. Gagnon	11.30
Le P. Gagnon's Birth	10.00
Paul Gagnon's Birth	2.52
Paul Gagnon's Birth	5.50
J. R. Noel Linc	28.75
Spaw Water & Pines	5.45.90

Propose par lesh J. M. Bergman  
 Secours - W. H. Lewis  
 Que les deux lumières soient  
 nommées Dumas pour le premier  
 et pour le second

Propose par lesh W. H. Lewis  
 Secours - R. Cate

Qu'on bon de verre soit fait  
 à l'usage de Dumas pour les  
 deux à ces jours que les  
 affaiblissent à l'occasion. Le son de  
 pour le Conservatoire de Musique  
 de la Cour

Propose par lesh W. H. Lewis  
 Secours - R. Cate

Que M. Axel Compagnie Chef  
 de Police & Pompier de la Ville  
 soit autorisé à aller au Congrès  
 des Chefs de Police et Pompier qui  
 aura lieu à Paris Dimanche le  
 22 septembre 1852. accompagné de  
 quelques pompiers de son corps.

Propose par lesh W. H. Lewis  
 Secours - Edg. Simonson

Qu'on demande soit fait à la  
 Esplanade & Power Co. de faire  
 l'installation d'une lumière de  
 une de 4000 lumens dans la rue  
 nouvelle appelée Avenue Fulton

Propose par lesh W. H. Lewis  
 Secours - Ed. Simonson  
 Que les deux lumières soient  
 nommées pour le premier et la lumière  
 au pied de la Cité d'Am. second nommé  
 à leur endroit Bergman

Propose par lesh W. H. Lewis  
 Secours - Ed. Simonson  
 Centre d'opérations  
 Le tout propose par lesh P. H. Bouldard  
 Secours - R. Cate  
 Que les lumières de rue de la  
 Cité d'Am. et rue de la Cour soient  
 les quelles sont schématiquement  
 Paris P. H. Bouldard  
 - R. Cate  
 J. M. Bergman

Les opérations pour les deux sont faites par 1-

L'ordonnance de la Ville de Paris  
 de Motion d'un règlement de tous les  
 lumières dans la Ville d'Orléans

Propose par lesh W. H. Lewis  
 Secours - R. Cate  
 Que cette séance soit ajournée  
 à mercredi le 11 septembre 1852  
 à huit heures P. M.

Et la séance se lève

W. H. Lewis  
 Secours - Edg. Simonson  
 J. M. Bergman

11 - Septembre / 57

Seance d'apurement du Conseil  
de la Ville d'Arthabaska, tenue au  
lieu ordinaire des seances et  
organise pour le 11 septembre  
Mise en discussion cinq heures  
sept à huit heures P.M.

Sont presents: Son Honneur le  
Maire M. Dr. J. M. Beaudet.  
M. M. Les citoyens: Alceste  
Blanchet, Maurice Carrier, Paul  
Cote, Edg. Gagnon, J. Marie  
Bessonneau, Philippe Boudreau.  
Ayant assiste sans la pres.  
deux des Maires

M. Jean Morin avocat de la Ville, donne  
explication au Conseil de la Cour au sujet  
M. Henri Jelle sur et de la Ville d'Arthabaska

Il est propose par le Conseil  
Secours M. Carrier

Que la Cour de M. Henri Jelle  
soit la Ville d'Arthabaska, con-  
cernant une terre de terrain  
au coin des rues Beauchamp et  
Cote des Erables, sous son  
Cours Normal.

Adopte a l'unanimité

Propose par le Conseil Paul Cote  
Secours M. Boudreau

Que les cotes de M. P. Lulligne  
de M. J. Jelle, Michel, respectives  
à P. Jelle, dans d'Arthabaska, soit  
refusé

Propose par le Conseil A. Jelle  
Secours Edg. Gagnon

Que les mutations de propriétés  
suscitées, soient faites au cadastre  
lucratif

Sont:

M. M. Marie Jeanne Jelle à Jelle, Jelle  
Paul Jelle à Michel Jelle  
Gagnon Jelle à Jacques Jelle  
M. M. St. Jelle à Michel Jelle  
Adopte a l'unanimité

Propose par le Conseil M. Carrier  
Secours Paul Cote

Que le role d'evaluation 1957  
soit homologué suivant ce forme  
et tenu, sur les mutations de  
propriétés ont été changées et amendes  
ont été proposées par le Président  
de l'Assemblée, et le secrétaire  
Adopte a l'unanimité

Et la seance est levée

W. J. Jelle  
le 11 Sept 1957

Dr. Jean Louis Jelle Maire

20 Sept / 57

Seance speciale du Conseil de  
la Ville d'Arthabaska, tenue au  
lieu ordinaire des seances  
re l'urgence pour le 20 septembre  
Mise en discussion cinq heures  
sept à huit heures P.M.

Sont presents: Son Honneur  
le Maire M. Dr. J. M. Beaudet

M. M. Leschowski Ph. H. <sup>de la</sup> ~~de la~~  
 J. M. Bergeron, Edgar Lemaire  
 Jean, Maurice, Pierre,  
 Alcide & Lury Lamont qui  
 sont sous la présidence des  
 Maires

Re-soumission pour travaux  
 d'égouts et d'égouts par Jagnon  
 et sous projeté par M. R. P. dans

liberté par les hauts par M. H. H. H.  
 second  
 Et revale à l'annuaire:

Quelques soumissions corrigées  
 par lettre et certains en date du  
 18 septembre ont été reçus et  
 approuvés et pt. de la Belle-Vue  
 Cathédrale de l'école au montant  
 de \$6687.00 et faisant partie  
 de la soumission reçue le  
 12 juillet 1957. qui était de  
 \$6117.00 sans diminution  
 de \$575.00 ont été acceptés.

Les travaux devant être faits  
 suivant plans et devis préparés  
 à cette fin par M. J. L. Renaud et  
 de l'école Cathédrale avec contrat entre  
 la Belle-Vue & l'Éc. de l'école Cathédrale  
 et la Ville d'Archieves.

Deson. honneur de Maires est le  
 de J. L.

Que M. P. P. Jagnon ne  
 lève d'Archieves sont autorisés  
 à faire le contrat en question

Que son honneur de Maires et de ce que  
 soient autorisés à signer pour et au  
 nom de la Ville d'Archieves.

Résolution d'urgence temporaire

Considérant qu'il est devenu nécessaire  
 de recourir à certains travaux urgents  
 d'égouts et d'égouts dans cette mu-  
 nicipalité

Considérant que d'après l'estimation  
 de l'ingénieur de la Ville M. J. Renaud et  
 de l'école Cathédrale le coût des travaux  
 est de \$7717.00 sans. Les Jagnon  
 \$3437.00 Plus projeté M. R. P. \$4280.00  
 faisant un total de \$7717.00

Considérant qu'un rapport du Ministère  
 de la Santé en date du 19 juin 1957  
 autorise lesdits travaux pour un  
 montant de \$7717.00

Considérant que le Conseil de la  
 Ville d'Archieves ne peut faire ces  
 travaux à moins le budget approuvé  
 de 1957

liberté par les hauts par M. H. H. H.  
 second  
 Et revale à l'annuaire.

Que honneur de Maires est le  
 de J. L. Renaud et de l'école Cathédrale  
 l'autorisation de faire ces  
 travaux d'urgence par bulletin  
 municipal le 11 mai pour un



PROVINCE DE QUÉBEC  
 MUNICIPALITÉ D'ANTHANASIA  
 CORPORATION DE LA VILLE D'ANTHANASIA

RESOLUTION NO: 157

Attendu qu'il est à propos d'imposer les taxes, péages, licences ci-après mentionnées en conformité de l'article 526 de la loi des Cités et Villes :

Attendu qu'avis de nature a été régulièrement donné à la séance du 1. septembre 1957 :

En conséquence, il est proposé par *André Félouzy* secondé par *Léon Jean Marie Bergeron* et résolu à l'unanimité qu'un règlement portant le no: 157 soit et est adopté et qu'il soit ordonné, statué et décrété ce qui suit :

1.- Il est imposé une taxe annuelle sous forme de permis, sur tous commerces, manufactures, établissements financiers ou commerciaux, occupations, arts, professions, métiers ou moyens de profit et d'existence exercés ou exploités par une ou des personnes, sociétés ou corporations dans cette municipalité, en vertu de l'article 526 de la loi des Cités et Villes, aux taux suivants:

a) Laitiers :- (par vache)	\$ 1.00
b) Laiteries & crémeries :-	\$125.00
c) Boulangers :-	<del>15.00</del>
d) Teinturiers-nettoyeurs :-	\$ 50.00
e) Cirques, ménageries, carrouse seuls :-	\$200.00
f) Vendeurs d'huile à chauffage :-	\$150.00
g) Esporteurs :-	\$ 50.00
h) Vendeurs ambulants de pâtisseries frites :-	\$100.00
i) Entrepreneurs généraux :-	\$125.00
j) Selliers :-	\$ 10.00
k) Sous-entrepreneurs :-	\$ 50.00
l) Annonceurs par haut-parleurs :-	\$ 10.00
m) Commerces temporaires :-	\$100.00
n) Banques, banquiers, compagnies	

Proposé par *Léon Jean Marie Bergeron*  
 Secondé par *André Félouzy*

Qu'il soit fait au chef  
 d'Antanasia, dans le but de  
 faire payer en détail pour chaque  
 ménage  
 Adopté à l'unanimité

Proposé par *Léon Jean Marie Bergeron*  
 Secondé par *André Félouzy*

Qu'il soit fait au chef  
 d'Antanasia, dans le but de  
 faire payer en détail pour chaque  
 ménage  
 Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité

*André Félouzy* *Léon Jean Marie Bergeron*

le chemin de fer, de distribution d'électricité :- \$200.00

1) Sur tout commerce, manufacture, établissement commercial et financier, occupation, art, métier, moyen de profit et d'existence autre que ceux mentionnés ci-dessus :- \$ 10.00

2.- Dans le cas de personnes, sociétés ou corporations ne résidant pas dans la municipalité ou y résidant depuis moins de 12 mois, ses droits ou taxes seront de 50% plus élevés que pour ceux qui y résident depuis 12 mois ; cependant, sans aucun cas le montant de la taxe n'excèdera pas \$100.00 ;

3.- Les dix droits ou taxes seront prélevés sous forme de permis, payables dans les 30 jours suivant le premier novembre de chaque année, au día le début des opérations qui le rendront obligatoire, et ce permis vaudra pour une année à compter du premier novembre, quelle que soit la date d'émission du permis après le premier novembre ;

4.- Les droits ou taxes imposés par ce règlement sont payables au bureau du secrétaire trésorier ou à l'officier préposé à cette fin par résolution du conseil ;

5.- Cette taxe ou licence n'est pas remboursable et aucune réduction n'est accordée à quiconque quitte la ville ou y abandonne son commerce, art, métier ou occupation après la date où elle devrait être ;

6.- Le permis n'est pas transférable d'une personne à une autre, sauf au cas de vente au bloc d'un fonds de commerce ;

7.- Dans le cas de personnes exerçant plus d'un métier, art, profession, occupation ou moyen d'existence et de profit, elles paieront la plus haute taxe qui peut leur être imposée pour l'un de leur métier ou occupation ;

8.- Toute personne, société ou Corporation, en contrevenant au présent règlement, sera passible en outre du paiement de la taxe du permis, d'une amende n'excédant pas \$200.00 et des frais et à défaut de paiement immédiat, d'un emprisonnement d'une durée de pas plus de deux mois ;

Propose par le Sec. G. F. Leung  
Secrétaire - G. F. Leung

Propose par le Sec. G. F. Leung  
Secrétaire - G. F. Leung

Propose par le Sec. G. F. Leung  
Secrétaire - G. F. Leung

Propose par le Sec. G. F. Leung  
Secrétaire - G. F. Leung

Propose par le Sec. G. F. Leung  
Secrétaire - G. F. Leung

Propose par le Sec. G. F. Leung  
Secrétaire - G. F. Leung

9.- Si l'infraction est continue, cette continuité constitue jour par jour une offense séparée ;

10.- La taxe de \$200.00 imposée aux épiciers, bouchers, épiciers et hôteliers, ayant une licence pour la vente de la bière et autres liqueurs par le règlement No 1/4, n'est pas affectée par le présent règlement et demeure en vigueur ; les personnes assujetties à cette taxe sont exemptées en cette qualité des taxes imposées par le présent règlement ;

II.- DEFINITIONS:

Pour les fins du présent règlement, les mots et expressions employés ci-dessus ont le sens qui leur est attribué par les définitions suivantes:

a) SALEUR désigne la personne qui vend en cette ville tout ou partie de la production de son terrain ou exclusivement de son territoire ;

b) LAITIÈRE ou INDUSTRIEL désigne la personne, société ou Corporation qui fait commerce des produits laitiers, achetés du producteur et revendant les produits transformés ou non au consommateur ;

c) ENTREPRENEUR-GENERAL désigne la personne, société ou Corporation qui prend à son compte, à forfait, par convention verbale, par contrat écrit ou autrement, la construction, démolition, réparation ou réfection d'un bâtiment ou d'une structure quelconque, qu'elle exécute tout le contrat elle-même ou qu'elle donne des sous-contrats ;

d) SOUS-ENTREPRENEUR désigne la personne, société ou Corporation qui prend à son compte, à forfait, par convention verbale, contrat écrit ou autrement, une partie ou une spécialité de la construction, réfection ou réparation d'un bâtiment ou autre structure comme par exemple, la plomberie, l'électricité, la peinture, la briquerie, la menuiserie, le terrazzo, la toiture, la plâtrerie etc., qu'il détienne son contrat du propriétaire de l'entrepreneur-général ou de toute autre personne ;

Propose par le Sub. A. G. Filisoy  
Secrétaire - C. J. Lacombe

Je jure sur le \$200.00 qui fait une partie  
Régulière de Victorville, dans le but de  
leur donner un aide pour soulager l'empire  
Malheureux  
Adopté à l'unanimité

Propose par le Sub. G. Filisoy  
Secrétaire - C. J. Lacombe

Les demandes pour faire à la Compagnie  
de la Ville de Victorville, le dimanche  
de la semaine prochaine, pour donner  
une partie de la ville de Victorville  
de la semaine de cette demande, et  
qu'elle soit la lumière de ces  
Adopté à l'unanimité

C. J. Lacombe Secrétaire

Adopté par le Sub. G. Filisoy  
Secrétaire - C. J. Lacombe







